



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REÇU LE

30 DEC. 2013

Le **Mercredi 18 décembre 2013** à 19h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	12/12/2013
Affichage	12/12/2013

Etaient Présents : GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, VALDENNAIRE Catherine.

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	20	13

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.

THEME : URBANISME 2.

**OBJET : APPROBATION DU
BILAN DE LA
CONCERTATION DU
PUBLIC POUR LA
CREATION DE LA ZAC
CŒUR DE VILLE.**

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Aurélie POYAU.

Contexte de l'opération :

La Ville de Briançon a organisé un concours d'aménagement qui a permis d'engager une réflexion sur les grandes orientations urbaines à développer dans la ville basse et pour mettre en oeuvre une opération d'aménagement urbain et paysager sur le site de la caserne Berwick et de la caserne Colaud.

Les terrains des anciennes casernes offrent l'opportunité de la création et de la structuration d'un nouveau quartier aménagé selon la procédure d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) qui permet clairement d'accompagner l'ensemble du projet urbain de la ville basse.

Le principal enjeu est de développer un véritable quartier de centre ville s'appuyant sur une programmation mixte : activités, habitat, commerces et services, équipements publics.

La requalification de l'axe avenue du Général Barbot / avenue du 159^{ème} RIA et la création d'un parc urbain structurent l'opération projetée. Ainsi, elle devient à la fois une centralité mais aussi une porosité entre la ville haute et la ville basse, entre l'axe Nord-Sud, entre les parcs existants et le nouveau parc créé.

La Zone d'Aménagement Concerté « Cœur de ville » va se construire en plusieurs étapes en associant la reconversion des emprises militaires qui s'opèrera par la réutilisation et la requalification de quelques bâtiments considérés comme remarquables par leur qualité architecturale, leur implantation structurante et leur possibilité d'évolution vers d'autres usages, tout en favorisant leur mixité fonctionnelle.

La Zone d'Aménagement Concerté « Cœur de Ville » comprendra les composantes urbaines suivantes :

- un pôle résidentiel,
- un pôle culturel,
- un pôle innovation économique,
- un pôle commercial et d'activités,
- un pôle ludique et sportif,
- un pôle d'équipements publics,

représentant une surface totale de plancher d'environ 80 000 m².

Procédure de la concertation :

La Ville de Briançon a choisi de mettre en oeuvre une procédure de Zone d'Aménagement Concerté et les études préalables à cette opération ont été réalisées durant l'année 2013.

Ces études ont préparé la phase administrative de création de ZAC, conformément à l'article R311-2 du Code de l'urbanisme, qui doit être soumise à l'approbation du conseil municipal.

Dans ce cadre, une étude d'impact a préalablement été réalisée et soumise à l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Cette dernière a émis un avis en date du 4 octobre 2013 auquel un mémoire en réponse a été apporté, et le Conseil Municipal a approuvé le bilan de mise à disposition du public.

Parallèlement, le Conseil Municipal, en sa délibération du 27 mars 2013, a approuvé les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement du secteur « Cœur de Ville » et a engagé la concertation préalable du public selon les modalités prescrites par l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

Trois réunions publiques de concertation se sont déroulées et deux expositions étaient également organisées. Enfin, deux registres étaient à disposition de la population pour recueillir ses observations et propositions.

Tous les engagements pris dans la délibération du 27 mars 2013 ont été tenus et le déroulement de la concertation s'est déroulé régulièrement, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

Déroulement de la concertation du public :

Les trois réunions publiques de concertation se sont déroulées les 23 avril, 22 mai et 11 juin 2013, dans le Théâtre du briançonnais et dans la salle du Prorel. Elles ont réuni plus de 100 personnes pour les deux premières et 80 personnes pour la troisième réunion.

Le détail des interventions est décrit dans le bilan joint à la présente délibération. Une réunion spécifique avec les commerçants et leurs institutions représentatives a également été organisée le 11 juin 2013.

Les observations du public ont été transcrites dans les deux registres déposés sur les lieux des expositions. Elles peuvent être classées en trois catégories : les appréciations générales, les préconisations et suggestions, les questions diverses. Le détail de ces observations est décrit dans le bilan joint à la présente délibération.

D'une manière générale, il ressort que les observations et remarques du public relevées dans le cadre de la concertation du public ou transcrites sur les registres d'observations sont globalement positives et favorables au projet.

Le projet d'aménagement « Cœur de Ville » ne rencontre pas d'opposition particulière du public.

Le bilan de cette mise à disposition ci-annexé est soumis à l'approbation du présent Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.300-2,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le bilan de la concertation du public ci-annexé,

CONSIDERANT que d'une manière générale, il ressort que les observations et remarques du public relevées dans le cadre de la procédure de concertation ou transcrites sur les registres d'observations sont globalement positives et favorables au projet, et que le projet d'aménagement « Cœur de Ville » ne rencontre pas d'opposition particulière du public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le bilan de la concertation mise en œuvre pour l'aménagement du site constituant le projet « Cœur de Ville » tel que présenté dans le rapport du bilan de la concertation du public ci-annexé ;

- De préciser que la présente délibération tirant le bilan de la concertation fera l'objet d'un affichage en Mairie de Briançon pendant un mois et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune conformément à l'article R.2121-20 du Code général des collectivités territoriales ;
Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (*VALDENNAIRE Catherine*).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,


Gérard FROMM

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Gérard FROMM". The signature is written over a circular blue official stamp of the "VILLE DE BRIANÇON". The stamp features a central emblem and the text "VILLE DE BRIANÇON" around the perimeter. Below the stamp, the name "Gérard FROMM" is printed in a standard black font.

TRANSMIS LE 23 DEC. 2013

PUBLIÉ LE 23 DEC. 2013

NOTIFIÉ LE 31 DEC. 2013



Cœur de
projet urbain **VILLE**

Projet de Zone d'Aménagement Concerté

**RAPPORT DU BILAN
DE LA CONCERTATION DU PUBLIC**

Décembre 2013

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
<u>I. CONTEXTE ET ENJEUX DE L'OPERATION.....</u>	3
LE CONTEXTE.....	3
LES ENJEUX.....	3
<u>II. LOCALISATION ET PERIMETRE DE L'OPERATION.....</u>	4
<u>III- L'OPERATION D'AMENAGEMENT.....</u>	6
LA DÉMARCHÉ.....	6
LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL.....	8
<u>IV- CONCERTATION AVEC LE PUBLIC.....</u>	8
DÉROULEMENT GÉNÉRAL ET RÉUNIONS DE CONCERTATION.....	8
RÉUNION DU 23 AVRIL 2013.....	9
RÉUNION DU 22 MAI 2013.....	10
RÉUNION DU 11 JUIN 2013.....	11
M. JEAN-LOUIS GAUVIN PRÉSENTE ENSUITE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DU BILAN DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ENVISAGÉE. LE PRINCIPE EST D'ASSURER L'ÉQUILIBRE FINANCIER EN COUVRANT L'ENSEMBLE DES DÉPENSES PAR LES RECETTES DE CESSIION DE LOTS AMÉNAGÉS PROVENANT DES PROMOTEURS ET INVESTISSEURS OU DES COLLECTIVITÉS CONSTRUISANT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS.....	12
<u>V- LES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....</u>	14
1°) APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES :.....	14
2°) PRÉCONISATIONS ET SUGGESTIONS :.....	15
3°) QUESTIONS DIVERSES :.....	15
<u>VI- CONCLUSION.....</u>	17
ANNEXES	17

I. CONTEXTE ET ENJEUX DE L'OPERATION

Le contexte

Dans le cadre de l'opération Cœur de Ville lancé par la ville de Briançon, un concours d'aménagement a permis d'engager une réflexion sur les grandes orientations urbaines à développer dans la partie de la ville dite « basse » de Briançon dans le cadre d'une pensée architecturale, urbaine et paysagère homogène.

L'analyse des caractéristiques historiques de la transformation de cette ville montre, dans la ville basse, des permanences de tracés, de bâtiments, de topographies qui sont, dans ce site exceptionnel, des éléments d'accroche voire de conception pour le nouveau projet Cœur de Ville.

C'est dans cet esprit que le projet Cœur de ville prend en compte globalement l'état des lieux, les possibilités de transformation, l'idée d'une nouvelle unité paysagère. Le projet comprend l'ouverture d'une véritable zone interdite qu'est l'enceinte des casernes.

La notion opérationnelle de zone d'aménagement concerté (sa programmation, ses limites), est venue par cette réflexion du général au particulier. Le concept d'un parc urbain découle de l'analyse du schéma général de la ville basse montrant une indifférenciation de parc à parc, un axe Nord-Sud peu développé, une liaison ville haute – ville basse difficile. Le projet est né dans cette complexité et va participer à la requalification de la ville basse par une reconquête autour d'un parc organisé autour des anciennes casernes de Briançon.

Les enjeux

L'opération projetée se situe dans un secteur au cœur d'une dynamique de projet de la ville basse de Briançon qui concerne un certain nombre de choix touchant à la fois la requalification des grands axes, l'harmonie paysagère, la création d'une charte architecturale et paysagère générale pour la ville et d'une harmonisation des projets en cours.

L'acquisition foncière par la ville des terrains des anciennes casernes offre l'opportunité de la création et de la structuration d'un nouveau quartier aménagé selon la procédure d'une zone d'aménagement concerté qui permet clairement d'accompagner l'ensemble du projet urbain de la ville basse.

Le principal enjeu est ici de développer un véritable quartier de centre ville s'appuyant sur une programmation mixte : activités, habitat, commerces, équipements publics.

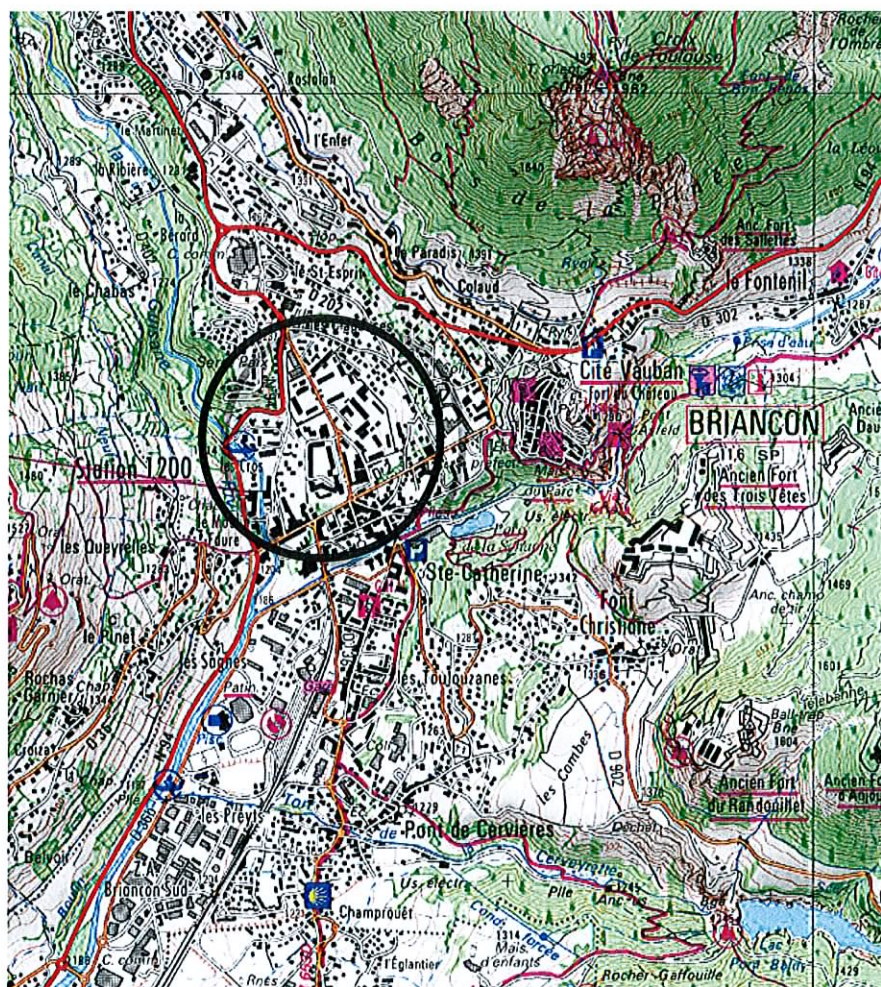
La requalification de l'avenue du Général Barbot et la création d'un parc complètent parfaitement le grand choix urbain de la ville. Ainsi, la ZAC devient à la fois une centralité mais aussi une porosité entre la ville haute et la ville basse, entre l'axe Nord-Sud, entre les parcs existants et le nouveau parc créé.

Cette zone jusque-là non accessible au public ouvre une gigantesque surface permettant de créer un parc, des logements, des équipements culturels, sportifs et de loisirs, des bureaux et de l'activité. En périphérie de cette zone se situe, en partie haute, un tissu de maisons individuelles, de logements collectifs à droite et dans la partie basse une place importante pour la réorganisation de la ville basse (la place de l'Europe), des logements relativement éclectiques, des bâtiments divers semi-industriels, l'avenue du général Barbot qui à ce jour passe entre deux murs, une zone de tir abandonnée.

II. LOCALISATION ET PERIMETRE DE L'OPERATION

L'opération projetée concerne le site des anciennes casernes Colaud et Berwick située à proximité immédiate du pôle commercial et économique de la ville basse, entre la rue Centrale au sud et le centre commercial de la grande boucle au nord.

Le site est bordé à l'ouest par la route nationale RN 94 qui permet le contournement de Briançon en direction de Grenoble vers le nord et en direction de l'Italie vers l'est.



Les casernes Colaud et Berwick couvrent une superficie de 10 hectares. La caserne Colaud

Ville de Briançon

comprend une douzaine de bâtiments et la caserne Berwick environ une vingtaine, composés principalement d'ateliers, de garages, de hangars et de magasins sans aucun intérêt historique ou patrimonial. Elles comportent des bâtiments d'inégale qualité dont la majorité ne seront pas conservés

Par contre, les trois principaux bâtiments de troupe, le bâtiment du poste central et le magasin du matériel, de belle facture, seront conservés et remis en valeur dans le cadre du projet d'aménagement. De la sorte, l'espace dégagé permettra d'offrir un vaste parc urbain ouvert à la population briançonnaise.

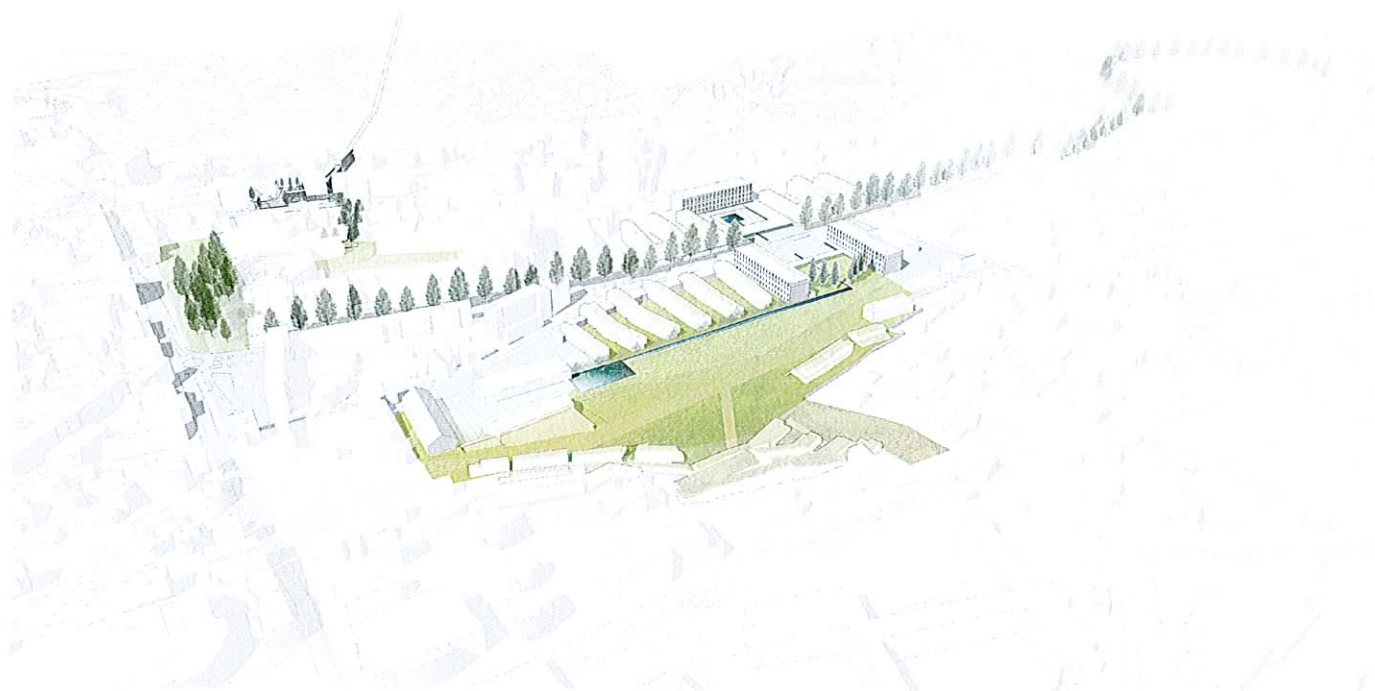


III- L'OPERATION D'AMENAGEMENT

La démarche

La ZAC « cœur de ville » va se construire en plusieurs étapes et associe la reconversion des emprises militaires. Celle-ci s'envisage dans l'objectif de garder la mémoire de la composition originelle des lieux, de soutenir sa topographie et les échappées visuelles sur la ville Haute et le paysage. Centrale dans la ville basse, cette nouvelle emprise ouverte fait le lien du nord au sud entre la Grande boucle et le quartier Sainte Catherine et entre les quartiers est et ouest par des sentes réaménagées sur les traces des canaux drainants. La reconversion s'opère par la réutilisation et la requalification de neuf bâtiments considérés comme « remarquables » par leur qualité architecturale (esthétique, morphologique et structurelle) et leur implantation structurante et donc leur possibilité d'évolution maîtrisée vers d'autres usages. Leur état, leur morphologie et leur typologie sont envisagés (sous réserve de diagnostics complémentaires) en cohérence avec une reconversion qui permet la mixité fonctionnelle.

La qualité des espaces extérieurs, topographie, échelle, orientation, est utilisée pour le développement d'un parc qui relie et distribue les quartiers, les écoles, le collège Vauban, le lycée d'altitude, prolonge les jardins des pavillons, agrmente les immeubles résidentiels. Il permet la détente et les loisirs, les activités sportives et ludiques permanentes, des événements et des manifestations ponctuels de toute nature et de grande ampleur, autour d'un bassin / patinoire et des activités, commerces, logements et équipements culturels et sportifs qui vont faire vivre ce nouveau quartier.



Le programme prévisionnel

Le projet propose de mettre en œuvre des principes d'aménagement en s'appuyant sur un programme de constructions nouvelles diversifiées. Il développe une véritable mixité entre l'habitat, l'activité, les services et les équipements. Il propose une répartition équilibrée d'une offre importante de logements et favorise les commerces, petites activités et équipements publics de proximité dans un équilibre recherché avec les autres secteurs de la ville.

Le programme global prévisionnel des constructions (PGPC) est d'environ 80 000 m² de surface de plancher réparti de la façon suivante (surfaces prévisionnelles) :

fonctions	surface de plancher (SP) en m ²
fonction résidentielle	54 000
fonction culturelle	5 000
Fonction économique et activités	2 000
fonction commerciale, bureaux et services	13 000
fonction ludique et sportive	4 000
équipements publics	2 000
Total surface de plancher (SP) du programme prévisionnel	80 000
Parc urbain	23 000 m ²
stationnement public	280 places
Stationnement public lié à l'habitat et aux autres fonctions urbaines	Environ 900 places

IV- CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Déroulement général et réunions de concertation

Le lancement de la concertation du public a été approuvé par délibération du conseil municipal du 27 mars 2013.

Trois réunions de concertation se sont déroulées le 23 avril 2013 au théâtre du grand briançonnais, le 22 mai et le 11 juin 2013 dans la salle du Prorel et deux expositions permanentes ont été organisées, l'une dans les locaux du service de l'urbanisme, place du champ de Mars, tous les jours ouvrables du 27 avril au 31 juillet 2013, l'autre dans la maison du projet à l'entrée de la caserne Berwick, tous les samedis entre le 27 avril et le 31 juillet 2013 en présence des élus. Les réunions et les expositions ont été annoncées par voie de presse.

Les réunions de concertation et les expositions se sont déroulées conformément aux engagements de la délibération du 27 mars.

Réunion du 23 avril 2013

La première réunion de concertation s'est déroulée le 23 avril au théâtre du grand briançonnais au cours d'une réunion publique présidée par M. le Maire, Mme Poyau, Première Adjointe et M. Pierre Louis Faloci, architecte, lauréat du projet d'aménagement. Une centaine de personnes sont présentes.

M. le Maire a rappelé le contexte d'intervention de la ville dans le cadre du contrat de redynamisation concernant un site de 10 hectares et les premières orientations d'aménagement (nouveau théâtre du briançonnais, pôle d'innovation économique, médiathèque, résidences nouvelles).

Mme Poyau a rappelé l'organisation du concours d'aménagement qui a permis de retenir, parmi les 29 équipes candidates, l'équipe Faloci/Dadu/Igrec ingénierie/Oasiis, lauréate des 3 dernières équipes concurrentes ; elle a replacé le cadre d'opération dans la recherche d'une cohérence urbaine afin d'intervenir sur l'amélioration de l'environnement et la restructuration architecturale de morceaux de ville sans cohérence architecturale et fonctionnelle.

M. Faloci a repris les éléments d'analyse du site (histoire sourde du lieu, les stratifications historiques de l'histoire prodigieuse de Briançon, les continuités paysagères, les schémas de circulation, les principes d'organisation du projet) et rappelé l'accumulation urbaine de la ville basse et de la ville haute sans schéma directeur depuis 150 ans. Il a souligné l'importance de la notion de grand paysage d'un site environnant offrant des visions lointaines exceptionnelles, dans un support structuré par la permanence de chemins de l'histoire qui composent un espace de grand paysage. Le principe d'un grand parc urbain ouvert à la population et autour duquel se raccrocheront les éléments de programme a été retenu.

Le public intervient et pose quelques questions.

Q1- que devient le stand de tir ?

R- le bâtiment sera démoli afin de créer une voie reliant le chemin de la Tour et l'avenue du général Barbot et un parking paysagé.

Q2- quid du bâtiment DDE (hors périmètre de projet) ?

R- ce bâtiment sera démoli pour structurer une friche située dans la ZAC Durance autour d'une construction résidentielle (familles et seniors), de bureaux et services, et d'une moyenne surface commerciale.

Q 3- Y aura t-il des commerces dans le projet ?

R- Il est prévu la création de commerces dont la vocation sera complémentaire de ceux déjà existants notamment aux alentours de la rue Centrale pour ne pas concurrencer les commerces de même nature. Il sera également implanté des types de commerces inexistantes actuellement à Briançon.

Le représentant de la CCI indique qu'une étude a été lancée par la Chambre de Commerce et d'industrie des Hautes Alpes sur les besoins en commerces dans le briançonnais et sera disponible à la fin de l'année 2013.

Q4- Y aura t-il du stationnement ?

R- Chaque projet de construction devra comporter du stationnement correspondant à ses

propres besoins, conformément aux règles du PLU. De plus, près de 200 places publiques seront créées, venant renforcer l'offre de parking public proche et souvent inutilisée.

M. Faloci précise que le projet s'insèrera dans un nouveau schéma de circulation qui permettra une fluidité et une hiérarchisation des déplacements.

Mme Poyau indique enfin que deux expositions sont organisées, et que les élus seront à disposition des habitants tous les samedis dans la maison du projet à la caserne Berwick.

Réunion du 22 mai 2013

La réunion du 22 mai s'est déroulée dans la salle du Prorel. Une centaine de personnes sont présentes.

Mme Poyau a présenté les thématiques de la réunion centrées sur les déplacements et sur l'approche environnementale de l'urbanisme (AUE) permettant de poser les composantes des principes d'écoquartier qui seront appliqués au projet.

Tiemo Schaefer et Ludovic Dusuzeau (cabinet Faloci) ont rappelé l'approche du projet urbain, inséré dans un projet de territoire en continuité paysagère entre Durance et Guisane mettant en valeur le grand paysage, et la relation entre l'évolution du trafic et le développement urbain. L'ouverture des casernes se fera autour d'un parc fédérateur d'un archipel de polarités : culturel, sportif, résidentiel, commercial, activités qui constitueront l'ossature de nouveaux espaces publics.

Christophe Diani (cabinet Transitec) expose les problèmes de déplacements sur les deux axes de circulation qui ceinture Briançon (RN 94 et accès vers l'Italie). Plus de 50 000 véhicules/jour sont décomptés dont 7 000 de transit qui encombrent quotidiennement le territoire. Le trafic local est d'environ 37 000 véhicules/jour. Le plan de déplacements urbains (PDU) a déjà présenté des propositions de circulation et le projet Cœur de ville viendra confirmer la nécessité de mettre en place un schéma de circulation en hiérarchisant les voies.

De ce schéma est issue une proposition de colonne vertébrale de distribution qui ossature la ville depuis les quartiers de la gare en passant par la place de l'Europe puis en remontant une grande avenue qui mène au centre commercial. Cette colonne vertébrale sera requalifiée et élancera, à partir de la place de l'Europe, la montée vers le vieux Briançon par un ouvrage d'art requalifié à la fois dans la manière de le lire et dans la manière de traiter son sol. La chaussée est un élément très fort de l'histoire de la ville. Il est envisagé la possibilité de créer un sens unique descendant de manière saisonnière évitant ainsi la traversée abusive des automobilistes qui veulent éviter le contournement de la ville pour rejoindre Gap. Cette solution évitera les bouchons et les nuisances automobiles au cœur de la ville.

De plus, Il est proposé une rocade de contournement qui permet de traverser la ville et de soulager la chaussée. Ce dispositif trouve sa solution générale dans la partie nord où la fourche du Go Sports est la source embouteillages insolubles. Sa suppression est proposée pour la reporter vers le centre commercial qui deviendrait finalement un gigantesque rond-point à doubles voies.

Nelly Corcuff (cabinet Oasiis) présente ensuite les thématiques environnementales spécifiques à Briançon qui seront étudiées au cours des études projet Cœur de ville. Des ateliers thématiques seront organisés après l'été sur les volets énergie, eau-paysage-biodiversité, déplacements-mobilité et sur le traitement des déchets. Il en résultera des orientations stratégiques qui fonderont le

concept environnemental du projet.

Le public pose ensuite quelques questions.

Q1- M. Quignon (Président de l'ASECQ) demande comment fonctionneront les ateliers thématiques et leur planning.

R- Mme Corcuff décrit leur fonctionnement et les personnes et associations invitées qui sera mis en place et donne les dates prévisionnelles.

Q2- M. Roux (ASECQ) s'interroge sur la façon de faire vivre ensemble les diverses polarités du projet et demande quels bâtiments seront démolis.

R- La caserne Colaud comprend une douzaine de bâtiments et la caserne Berwick environ une vingtaine, composés principalement d'ateliers, de garages, de hangars et de magasins sans aucun intérêt historique ou patrimonial. Elles comportent des bâtiments d'inégale qualité dont la majorité ne seront pas conservés. Par contre, les trois principaux bâtiments de troupe, le bâtiment du poste central et le magasin du matériel, de belle facture, seront conservés et remis en valeur dans le cadre du projet d'aménagement.

Q3- L'association des commerçants exprime la crainte de voir un nouveau centre ville remettre en cause les commerces de Ste Catherine.

R- M. le Maire explique que le cœur de ville doit fédérer les diverses natures de commerces disposées autour de Ste Catherine et conforter la centralité globale de ce secteur commercial de manière complémentaire pour éviter une trop forte concurrence. Par contre, des natures d'activités commerciales actuellement inexistantes à Briançon seront nécessaires et il sera fait appel au dynamisme des commerçants briançonnais pour y pourvoir.

Q4- Comment développer le commerce touristique ?

R- M. le Maire rappelle que les commerces de la grande gargouille sont effectivement dépendants de l'affluence touristique saisonnière et qu'une soixantaine de commerces sont fermés en demi-saison. La CCI peut assister l'association des commerçants pour envisager une relance commerciale autour de bons professionnels et organiser des moments événementiels tout au long de l'année. De son côté, la municipalité restructure le parking du champ de Mars pour le rendre plus attrayant et fonctionnel de façon à favoriser la desserte des commerces de la cité Vauban.

Q5- Y a-t-il des filières de formation sur ce thème à Briançon ?

R- En dehors des filières existantes, il peut être envisagé d'utiliser une partie des locaux de l'hôtel d'entreprises réalisé par la CCB dans Berwick pour répondre à ces besoins.

Réunion du 11 juin 2013

La réunion du 11 juin s'est déroulée dans la salle du Prorel à la suite d'une réunion avec les commerçants de Briançon. 80 personnes sont présentes.

M. le Maire inscrit le projet Cœur de ville dans le contexte global des actions du contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) et des programmes d'accompagnement mis en place sur Briançon. A ce titre, il rappelle la livraison de la pépinière d'entreprises implantée sur Berwick et dont la CCB assure la maîtrise d'ouvrage ; un hôtel d'entreprises est également programmé, l'ensemble constituant le pôle d'innovation économique lié au CRSD.

Il rappelle également les actions mises en œuvre autour du site du projet Cœur de ville, notamment la partie de parkings publics (120 places) dans l'opération de l'Aigle Bleu et le lancement des travaux de la passerelle qui joindra le parc Chancel au départ du télécabine.

Pierre Louis Faloci présente ensuite la démarche d'ensemble du projet Cœur de ville. La ZAC va se construire en plusieurs étapes et associe la reconversion des emprises militaires. Celle-ci s'envisage dans l'objectif de garder la mémoire de la composition originelle des lieux, de soutenir sa topographie et les échappées visuelles sur la ville Haute et le paysage. Centrale dans la ville basse, cette nouvelle emprise ouverte fait le lien du nord au sud entre la Grande boucle et le quartier Sainte Catherine et entre les quartiers est et ouest par des sentes réaménagées sur les traces des canaux drainants. La reconversion s'opère par la réutilisation et la requalification de neuf bâtiments considérés comme « remarquables » par leur qualité architecturale (esthétique, morphologique et structurelle) et leur implantation structurante et donc leur possibilité d'évolution maîtrisée vers d'autres usages. Leur état, leur morphologie et leur typologie sont envisagés en cohérence avec une reconversion qui permet la mixité fonctionnelle.

La qualité des espaces extérieurs, topographie, échelle, orientation, est utilisée pour le développement d'un parc qui relie et distribue les quartiers, les écoles, le collège Vauban, le lycée d'altitude, prolonge les jardins des pavillons, agrmente les immeubles résidentiels. Il permet la détente et les loisirs, les activités sportives et ludiques permanentes, des événements et des manifestations ponctuels de toute nature et de grande ampleur, autour d'un bassin et des activités, commerces, logements et équipements culturels et sportifs qui vont faire vivre ce nouveau quartier.

La ZAC Cœur de ville comprendra les composantes urbaines suivantes :

- un pôle résidentiel,
- un pôle culturel,
- un pôle d'innovation économique,
- un pôle commercial et d'activités,
- un pôle ludique et sportif,
- un pôle d'équipements publics,

ces différents pôles étant répartis autour d'un parc urbain et de places publiques.

M. Jean-Louis Gauvin présente ensuite la structure financière du bilan de l'opération d'aménagement envisagée. Le principe est d'assurer l'équilibre financier en couvrant l'ensemble des dépenses par les recettes de cession de lots aménagés provenant des promoteurs et investisseurs ou des collectivités construisant des équipements publics.

Les postes de dépenses sont les suivants :

- ✓ Etudes opérationnelles
- ✓ Acquisitions foncières
- ✓ Mise en état des sols et travaux d'aménagement
- ✓ Honoraires sur travaux
- ✓ Gestion provisoire du site, animation/communication
- ✓ Impôts et taxes, frais financiers
- ✓ Rémunération du concessionnaire aménageur.

Les dépenses proviennent des cessions de terrains et des participations des collectivités

territoriales si nécessaire :

- ✓ Cessions de lots aménagés
- ✓ Participation aux équipements publics
- ✓ Participation aux équipements spécifiques
- ✓ Participation d'équilibre.

L'évolution du bilan est présentée chaque année et soumis à l'approbation du conseil municipal, assurant ainsi la maîtrise publique de l'opération.

Le public pose ensuite quelques questions.

Q1- la place de l'Europe sera t-elle entièrement piétonne (Le boulanger de la place) ?

R- La proposition du concours d'aménagement a montré la nécessité d'articuler le projet cœur de ville avec la centralité existante de Ste Catherine. Le projet fait donc la part belle aux traitements continus d'espaces piétonniers généreux pour accompagner les parcours vers le nord, en direction des places Claude et Berwick.

Dans cette optique, la piétonisation de la place de l'Europe constitue un enjeu majeur. Les accès pour les livraisons et les véhicules de secours seront bien évidemment maintenus. Les conditions d'accès des riverains seront étudiées de même que la mise en place d'un certain nombre de places minutes à destination de la clientèle commerciale.

Q2- peut-on interdire purement et simplement la création de nouvelles commerciales dans la future ZAC (association des commerçants) ?

R- il serait d'une part contraire au droit commercial d'appliquer cette interdiction et d'autre part la vente de surfaces commerciales contribue à l'équilibre financier de l'opération. Comme cela a déjà été expliqué, les nouveaux commerces renforceront les diverses natures de commerces disposées autour de Ste Catherine et conforteront la centralité globale de ce secteur commercial de manière complémentaire pour éviter une trop forte concurrence. Il sera recherché l'implantation de nouvelles natures d'activités commerciales actuellement inexistantes à Briançon. Il est rappelé enfin que la création de 800 nouveaux logements entraînera nécessairement une augmentation de la demande commerciale.

Q3- où seront localisées les constructions HLM ?

R- Il est trop tôt pour indiquer précisément leur localisation, d'autant plus qu'il n'a pas été décidé de la façon dont seront implantés ces logements, soit rassemblés dans un même bâtiment, soit implantés dans des immeubles proposant divers types de financements de logements, favorisant ainsi la mixité sociale pour éviter une ségrégation spatiale de typologie de logements.

Q4- M. Roux (ASECQ) communique un certain nombre de questions qui sont analysées dans le chapitre suivant (observations du public).

M. le Maire conclue en indiquant que ce projet vivra sur une certaine durée (10 à 15 ans) et qu'il sera appelé à évoluer pour tenir compte des modifications économiques et sociales qui surviendraient.

V- LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Deux registres des observations, accompagnant l'exposition organisée dans les locaux du service de l'urbanisme et celle de la maison du projet, ont été laissés à disposition pour annoter les remarques et les observations du public.

Au-delà des réponses apportées lors des réunions de concertation du public, 16 personnes ou associations ont fait part de leurs observations et remarques dans le délai imparti du cadre de la concertation. Il est à remarquer qu'un certain nombre de questions ou d'observations ne sont pas en relation avec le périmètre de projet.

Ces observations peuvent être classées en 3 catégories :

- ✓ appréciations générales,
- ✓ préconisations et suggestions,
- ✓ questions diverses.

Quelques réponses sont apportées par la maîtrise d'ouvrage aux questions ou aux appréciations formulées.

1°) appréciations générales :

- projet remarquablement intéressant (M. Cirio) ;
- projet bien pensé sur le plan des perspectives et de la fluidité de circulation (M. Quignon) ;
- la trame est-ouest des canaux établie peu de connexions transversales à travers les casernes et ne développe pas de perméabilité piétonne ou carrossable dans ce même sens (M. Aqicella, étudiant architecture) ;
- beau projet – ne pas oublier les pistes cyclables (non signé) ;
- il faut sauver ce patrimoine héritage de l'Unesco et mettre de l'eau dans le projet (M. Larriol ? difficilement identifiable) ;
R : c'est bien le cas puisqu'un bassin et des circulations d'eau en relation avec les canaux seront créés dans le grand parc urbain.
- perspectives de projet intéressantes (non identifié) ;
- très beau projet qui mériterait d'être présenté sous forme de maquette physique (non identifié)
R : des maquettes numériques sont présentées lors des phases de concertation et de préparation du projet ; il sera possible de réaliser une maquette physique lorsque le projet sera suffisamment avancé lors de la phase du dossier de réalisation et qui sera exposée dans la maison du projet en bordure du parc.
- projet très ambitieux et intéressant de remodelage d'une ville (M. Roubertie) ;

- le projet doit développer les dynamiques réelles du territoire (tourisme, sport) et en appeler de nouvelles (culture, évènements artistiques) ; quels sont les matériaux et énergies utilisés ? Y a-t-il un respect visuel, historique et volontariste pris en compte pour le projet ? Prévoir une plaquette d'information (M. Pons)

R : c'est bien sur l'ensemble des dynamiques que le projet Cœur de ville doit se développer ; il repose d'une part sur le paysage-support d'un site environnant offrant des visions lointaines exceptionnelles dans un espace de grand paysage. Le principe d'un grand parc urbain au centre des éléments de programme a été retenu. Enfin, les constructions et la composition du programme seront centrées autour des préoccupations environnementales amenant à concevoir les éléments d'un écoquartier. La deuxième réunion de concertation était consacrée à ce sujet. Une plaquette d'information sera finalisée lors de la phase du dossier de réalisation.

- C'est un projet essentiel pour Briançon ; le marché, des arbres, les murs abattus donneront un aspect moderne et actif au projet (M. Flaber)
- Projet tout à fait cohérent et respectueux de l'identité briançonnaise (Mme Soubrane)

2°) préconisations et suggestions :

- M. Quignon, Président de l'ASECQ (association pour la sauvegarde de l'environnement et du cadre de vie du quartier Parc Chancel) propose que son association soit un interlocuteur privilégié pour apporter ses commentaires et ses conseils ;

- M. Roux, membre de l'ASECQ, indique que la circulation est difficile à certaines périodes et que l'adjonction de nouveaux pôles d'activité peut créer de nouvelles difficultés ; il préconise d'étudier une « faisabilité dynamique » des projets en recensant les points noirs actuels ;

R : le bureau d'étude Transitec a été mandaté à cet effet et a présenté ses premières propositions lors de la réunion du 22 mai.

- La piétonisation de la place de l'Europe devrait accompagner la valorisation du passage vers la galerie commerciale souterraine vers la rue Centrale ; l'accompagnement du Prorel doit être également une priorité ; le projet doit intégrer la dimension économique pour la population résidente qui habitera le projet (Mme Soubrane)

3°) questions diverses :

- une salle des fêtes est-elle prévue ? (M. Cirio) ;

R : la programmation du pôle équipements culturels laisse la possibilité d'envisager une telle salle.

- Mme Paduano attend la confirmation de la préemption de sa maison (hors périmètre de projet) ;

- qu'en est-il du stationnement autour du Prorel (hors périmètre de projet et non signé) ;

R : la création de la passerelle du Prorel répond judicieusement à cette préoccupation en permettant de relier le parking Chancel (241 places) à la gare du téléphérique.

- quelle est la hauteur des bâtiments qui sont prévus devant la copropriété du Lys

Martagon (M. Connat) – les résidents du Lys Martagon souhaitent être consultés notamment pour l'hôtel d'entreprise et la route du champ de tir (Mme Allo, Mme Fischer, Mme Cavache)

R : des coupes de projet ont été présentées lors des réunions publiques démontrant que les projets s'intégraient harmonieusement en dégradé en contrebas dans la pente du coteau sans venir fermer la perspective des bâtiments existants ;

- L'ASECQ présente 7 questions dont 5 ne concernent pas le périmètre de projet mais se situent en frange et ne résultent pas du contenu du projet (carrefour grande boucle, liaison Prorel-Chancel, conditions de circulation sur la nationale, passage piétons devant le magasin d'outillage sur la nationale, carrefour rue Roger Froger devant l'Orée des Pistes).

- quelle est l'importance des stationnements et leur implantation (ASECQ – question recevable dans le cadre du périmètre de projet) ?

R : Trois zones de stationnement seront créées : la première à la place du stand de tir (90 places), la seconde autour de la future place du marché (derrière la caserne Colaud 50 places), la troisième devant le skate-park (30 places) ; de plus une trentaine de places longitudinales seront disposées le long des avenues. Il faut également valoriser l'utilisation des parkings proches, notamment le parking Chancel.

- quelles sont les incidences d'une mise en sens unique de la chaussée –sens montant ou descendant (ASECQ – question recevable dans le cadre du périmètre de projet) ?

R : la mise en sens unique n'est qu'une hypothèse de travail proposée par l'équipe d'étude et dont l'objectif sera de créer une fluidité du trafic et permettre un écoulement organisé autour du cœur de ville à condition que les déplacements soient réorganisés sur les deux nationales ; les hypothèses retenues seront expérimentées avant une application définitive.

- les murs de la caserne seront-ils démolis de façon à aérer la rue (MC et CC) ?

R : c'est ce qui est effectivement prévu dans le cadre de l'aménagement des casernes pour ouvrir à la population ce quartier interdit depuis des décennies.

- le projet de ZAC n'est-il pas du ressort de la communauté de communes du briançonnais (ASECQ) ?

R : seules les ZAC à vocation économique (zones d'activités) et d'intérêt communautaire sont de la compétence de la CCB, ce qui ne peut être le cas de la ZAC Cœur de ville qui n'est ni à vocation économique, ni d'intérêt communautaire puisque des programmes d'habitat, de commerces, de services et d'équipements culturels ou sportifs sont prévus et que l'opération n'est pas d'une importance indéniablement stratégique à l'égard du développement économique du briançonnais, au sens de l'article 5214-16-1 du code général des collectivités locales. Cette ZAC est donc de la compétence de la commune de Briançon.

- pourquoi le Département n'est-il pas associé au projet (ASECQ) ?

R : Il n'est pas dans les compétences des départements de mener des opérations d'aménagement aux fonctions urbaines classiques (habitat, commerces, équipements) ; par contre, le département peut être sollicité pour compléter le financement d'équipements et de travaux de voirie de sa responsabilité.

VI- CONCLUSION

Les observations et remarques du public relevées dans le cadre de la concertation du public ou transcrites sur les registres d'observations sont globalement positives et favorables au projet. Au vu de ces observations et de ces remarques, le projet d'aménagement Cœur de Ville ne rencontre pas d'opposition particulière du public.

ANNEXES

- délibération de lancement de la concertation du 27 mars 2013
- diaporama présenté lors de la réunion du 23 avril et 22 mai
- diaporama présenté lors de la réunion du 11 juin
- les panneaux d'exposition

N° DEL 2013.03.27/050
VILLE DE BRIANÇON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le Mercredi 27 mars 2013 à 18h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCAATION	
Date	21/03/2013
Affichage	21/03/2013

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : URBANISME 4.

OBJET : CONCERTATION
PRÉALABLE A LA
REALISATION DE
L'OPERATION
D'AMENAGEMENT
« COEUR DE VILLE ».

Étaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Étaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à MUSSON Pascal.
NICOLOSO Alain pouvoir à PROREL Alain.
BOVETTO Fanny pouvoir à GUIGLI Catherine.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, NICOLOSO Alain, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

Dans un contexte de mutation urbaine, la ville de Briançon a décidé d'organiser son développement en créant un pôle de centralité fort sur le quartier des anciennes casernes Colaud et Berwick afin de renforcer l'unité de la Ville Basse.

Ce projet urbain devra présenter un ensemble d'équipements et de services publics et privés en créant les conditions d'un développement qualitatif et quantitatif de l'offre commerciale et d'un habitat diversifié assurant une nécessaire mixité urbaine. Il visera principalement à créer un Cœur de Ville, à repenser le plan de circulation en favorisant les déplacements doux, et à développer des espaces publics fédérateurs.

L'espace des casernes Colaud et Berwick constitue un pari majeur pour créer une unité sur l'ensemble du site et en faire un véritable quartier de ville, renforcer l'attractivité et le dynamisme de la Ville Basse, apporter de nouvelles offres de logements, favoriser l'implantation de nouvelles activités et intégrer le développement durable à tous les niveaux.

Le nouveau quartier doit également reconstruire un maillage urbain que l'enclavement des casernes avait empêché et créer des liaisons transverses pour relier les quartiers. Le caractère du nouveau quartier se fera sur des formes urbaines et architecturales contemporaines, respectueuses du patrimoine militaire et de l'identité locale.

A la suite d'un concours d'aménagement qui s'est déroulé durant l'année 2012, une équipe de Maîtrise d'œuvre a été désignée pour assurer les phases préparatoires à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement selon la procédure de ZAC (zone d'aménagement concerté) et pour assurer les études et la réalisation des travaux d'infrastructure et d'aménagement des espaces publics.

Vu les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement de l'opération « Cœur de Ville »,

Vu qu'en application des articles L. 300-2 du Code de l'urbanisme, doivent être associés pendant toute la durée de l'élaboration du projet de ZAC, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole,

Considérant que les modalités de la concertation proposées seront les suivantes :

- Organisation de réunions publiques ;
- Ouverture d'une permanence d'élus dans un local dénommé « Maison du projet », situé Caserne Berwick, comprenant la présentation de panneaux décrivant l'opération et une boîte à idées à disposition du public ;
- Une exposition de panneaux décrivant l'opération dans les locaux du Service de l'urbanisme, et la mise à disposition du public d'un registre ;
- Une présentation générale du projet sur le site Web de la Commune.

Il sera organisé trois réunions publiques de présentation et de discussion sur le projet aux dates et horaires suivants :

- La première réunion le 23 avril 2013 à partir de 18h00 au Théâtre du Grand Briançonnais.
- La seconde réunion le 22 mai 2013 à partir de 20h00 - Bâtiment 14 (Ordinaire) - Caserne Berwick,
- La troisième réunion le 11 juin 2013 à partir de 20h00 - Bâtiment 14 (Ordinaire) - Caserne Berwick.

Ces réunions seront annoncées par affichage municipal et par voie de presse dans un quotidien local.

Une exposition permanente sera localisée au service de l'urbanisme de la Mairie et ouverte au public aux heures d'ouverture du service, les lundis et vendredis de 10h00 à 12h00 et les mercredis et jeudis de 14h00 à 16h00, du 27 avril 2013 au 31 juillet 2013.

Un registre sera mis à disposition du public lors de cette exposition.

Une exposition permanente sera localisée dans la Maison du Projet Caserne Berwick et ouverte au public les samedis de 14h00 à 16h00, du 27 avril 2013 au 31 juillet 2013.

Une permanence d'élus sera assurée lors des périodes d'ouverture de ce local.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les L. 300-2 et R. 300-1,

Vu le Plan Local d'Urbanisme modifié et révisé le 1^{er} mars 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement du secteur « Cœur de Ville » ;
- D'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités présentées ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de mener la concertation ;
- De préciser que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMY


TRANSMIS LE - 4 AVR. 2013

PUBLIÉ LE - 4 AVR. 2013

NOTIFIÉ LE 09 AVR. 2013

30 DEC. 2013

SUPPLÉMENTAIRE
L. BIANÇON

Cœur de
projet urbain **VILLE**

Projet de Zone d'Aménagement Concerté

**RAPPORT DU BILAN
DE LA CONCERTATION DU PUBLIC**

Annexe n° 2

Décembre 2013

ANNEXES

- diaporama présenté lors de la réunion du 23 avril et 22 mai
- diaporama présenté lors de la réunion du 11 juin
- les panneaux d'exposition

concertation préalable

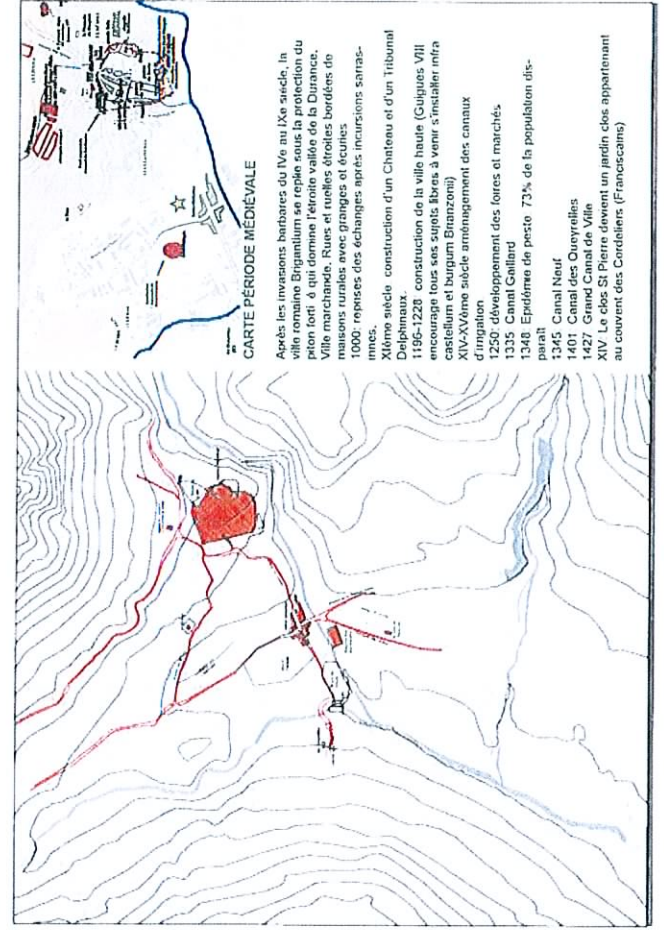
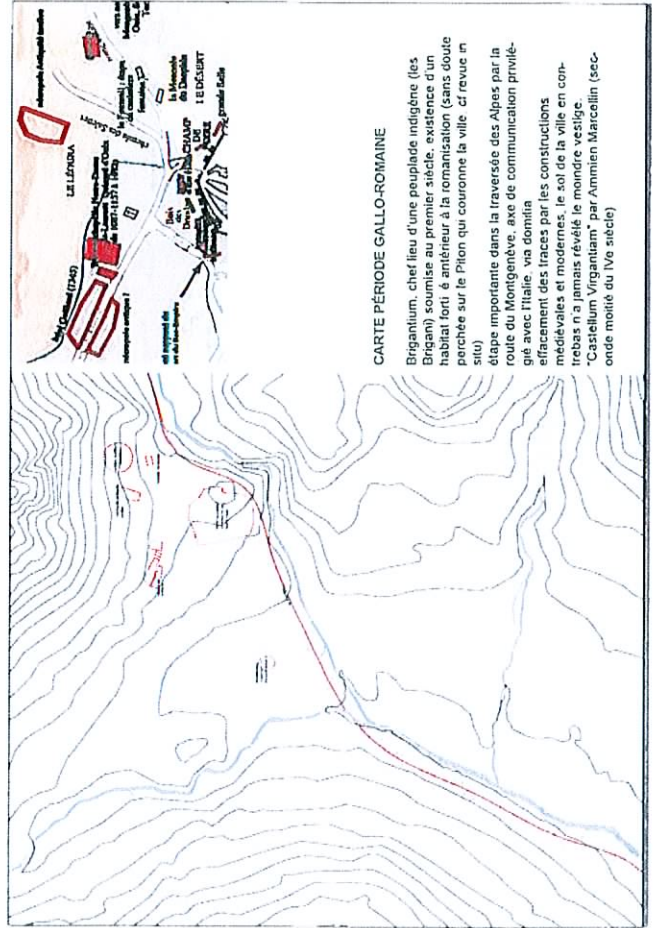
ZAC DU CŒUR DE VILLE

document d'information - 23 avril 2013



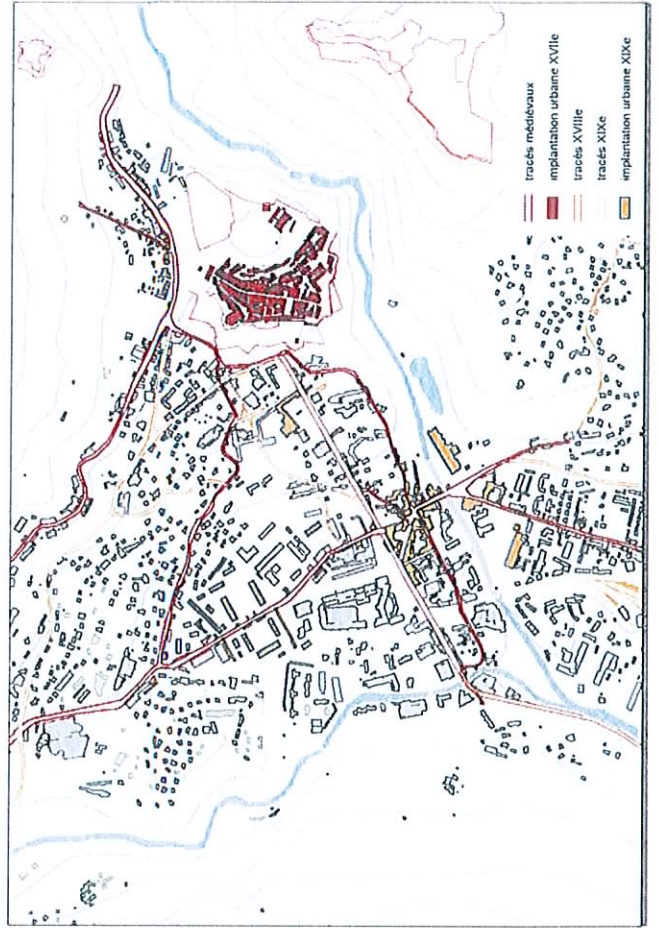
VILLE DE BRIANÇON
 PIERRE-LOUIS - FALGOC ARCHITECTURE - URBANISME ET PAYSAGE — IGREC INGENIERIE — OASIS — DAMADU PROGRAMMATION

HISTOIRE SOURDE DU LIEU





14



14



15



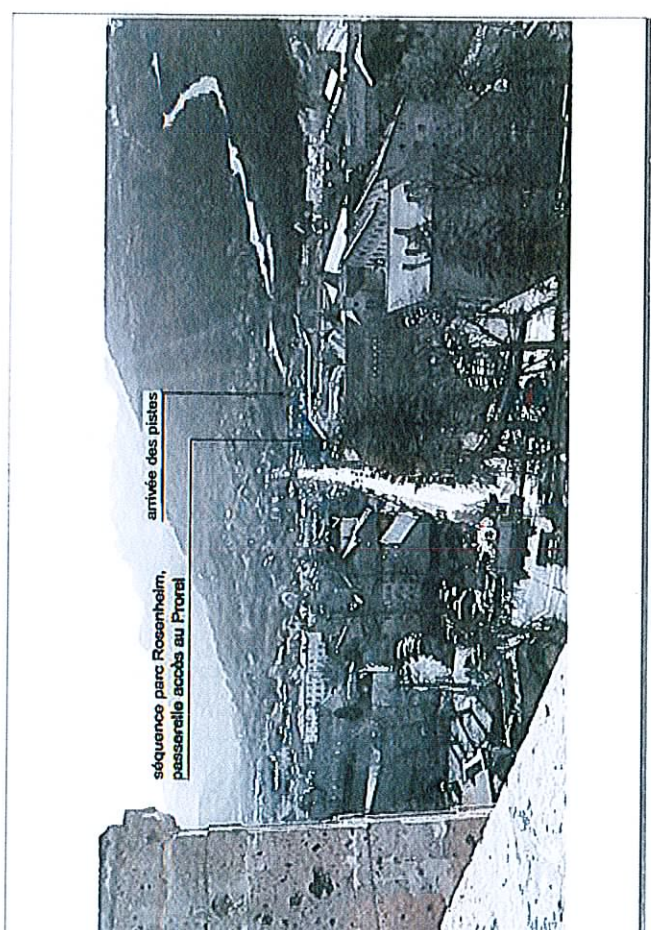
15



1700-1710 - 1710

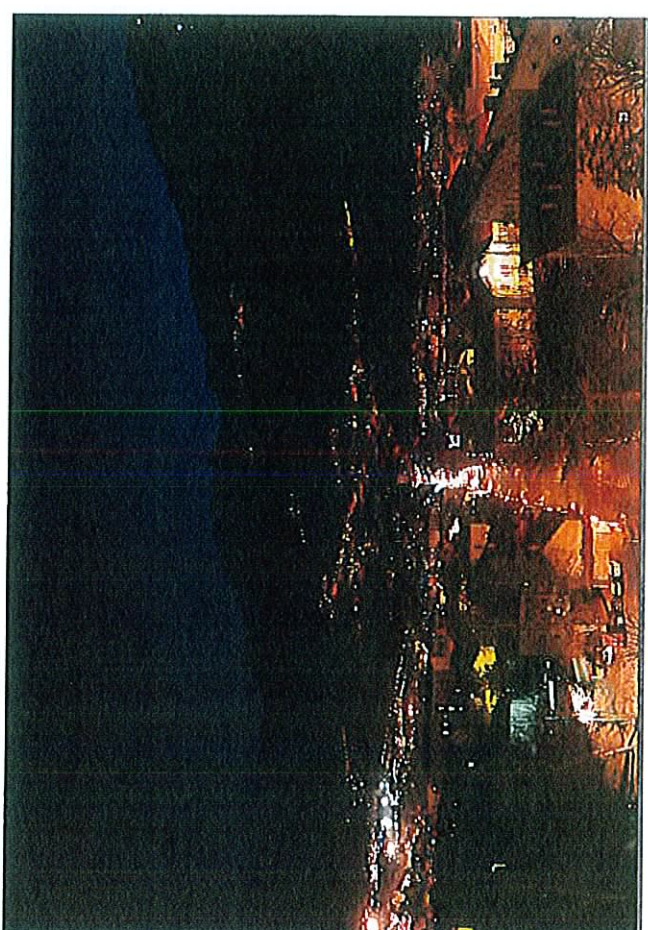


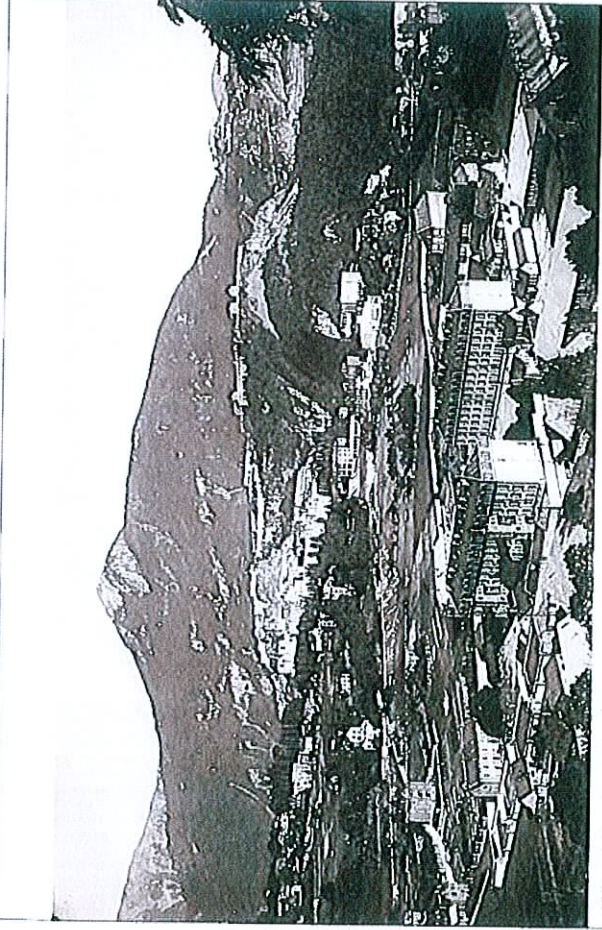
1800 - 1810



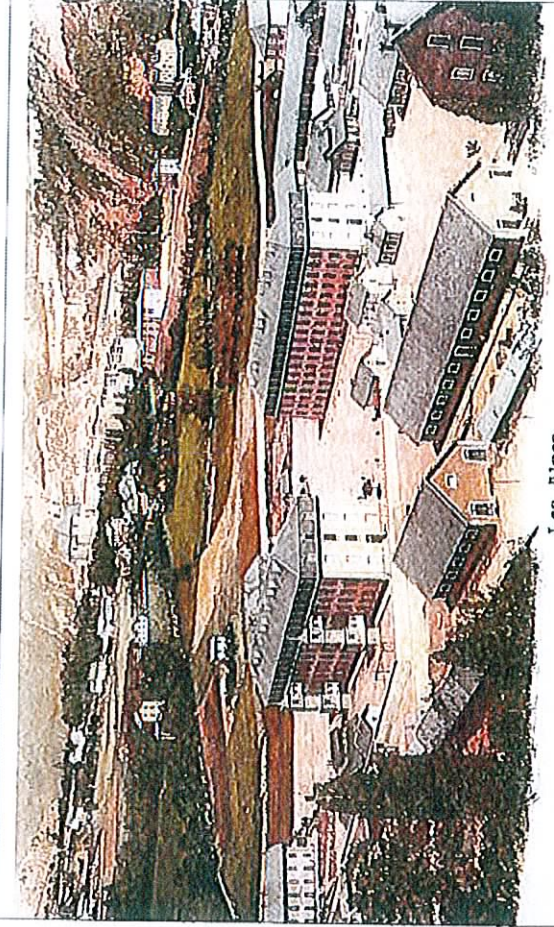
séquence parc Rosenheim, passerelle accès au Frontal

arrivée des plâtes



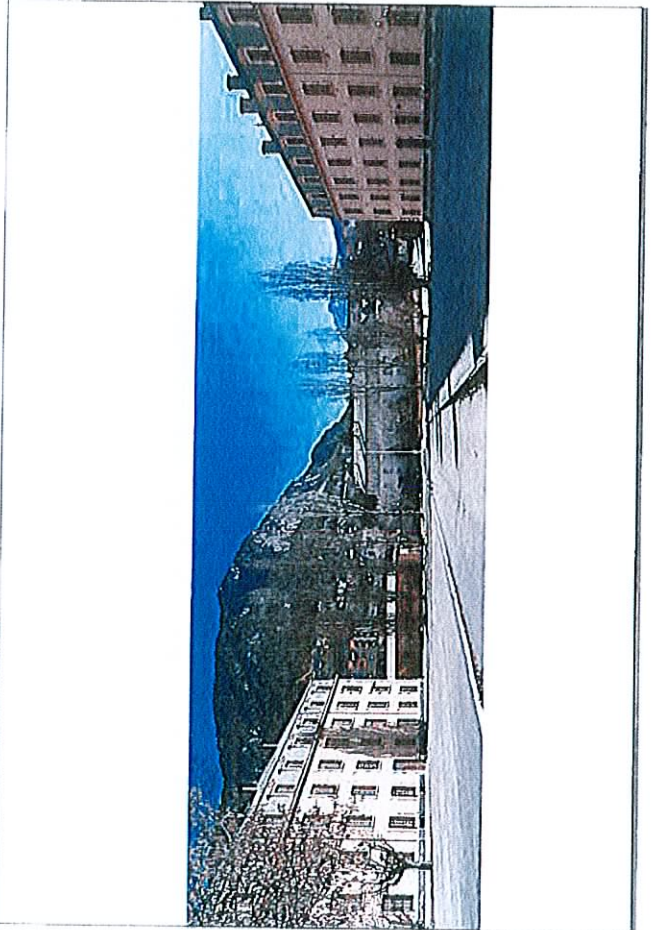
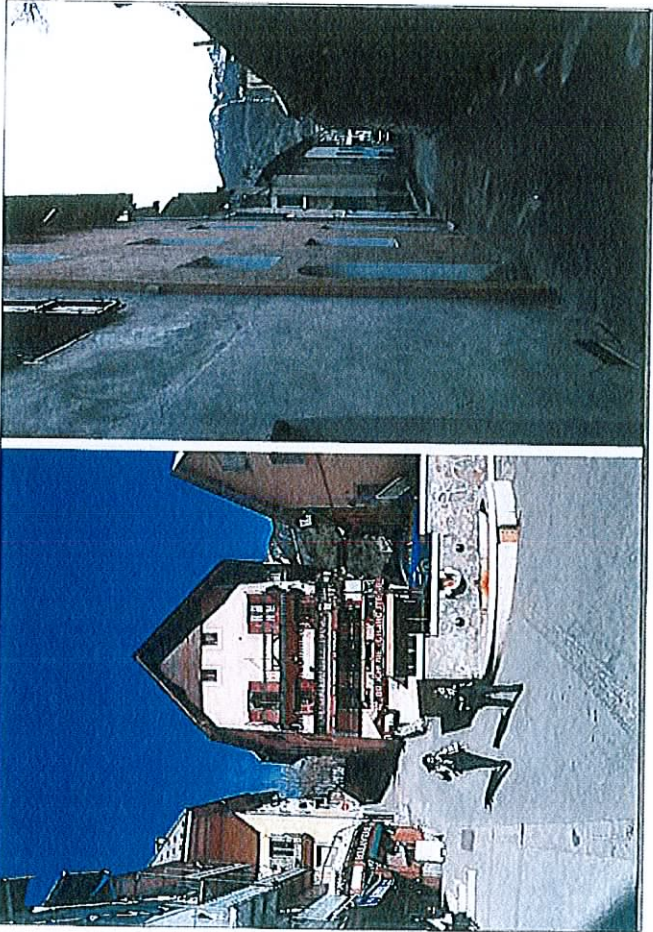


vue de puis le ciel - vers 2000



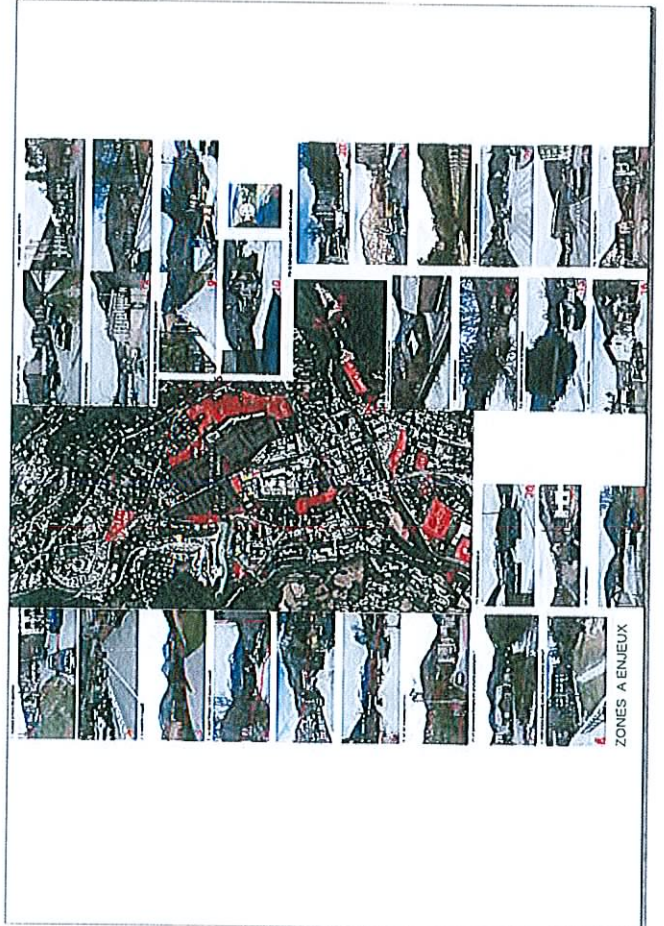
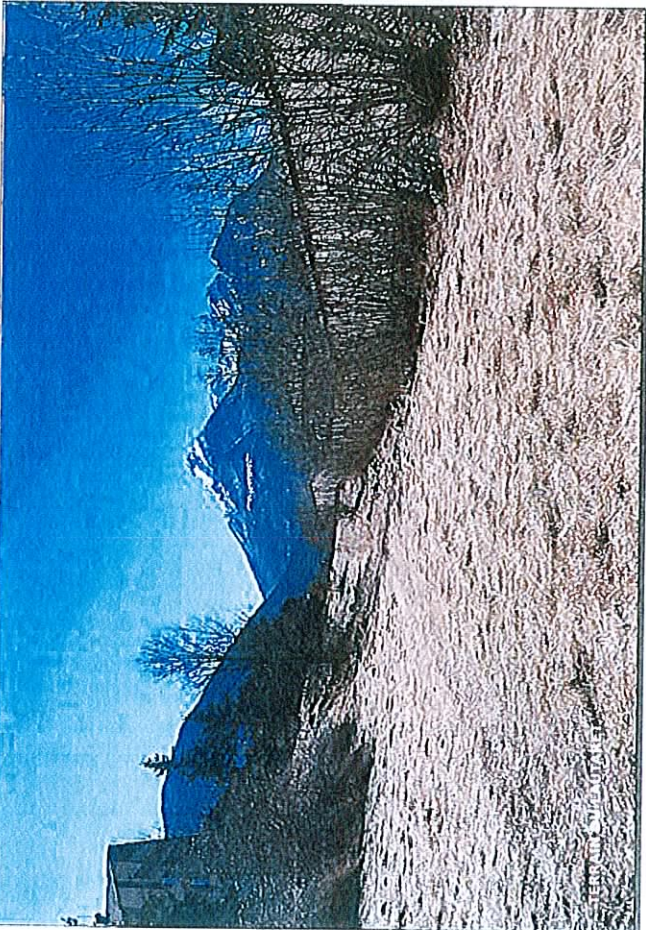
Les Alpes
1054 - BRIANÇON (1321 m.) - Ste-Catherine - Les Cavernes

Mlle Jaubert, éditeur Gap
BRIANÇON 1951

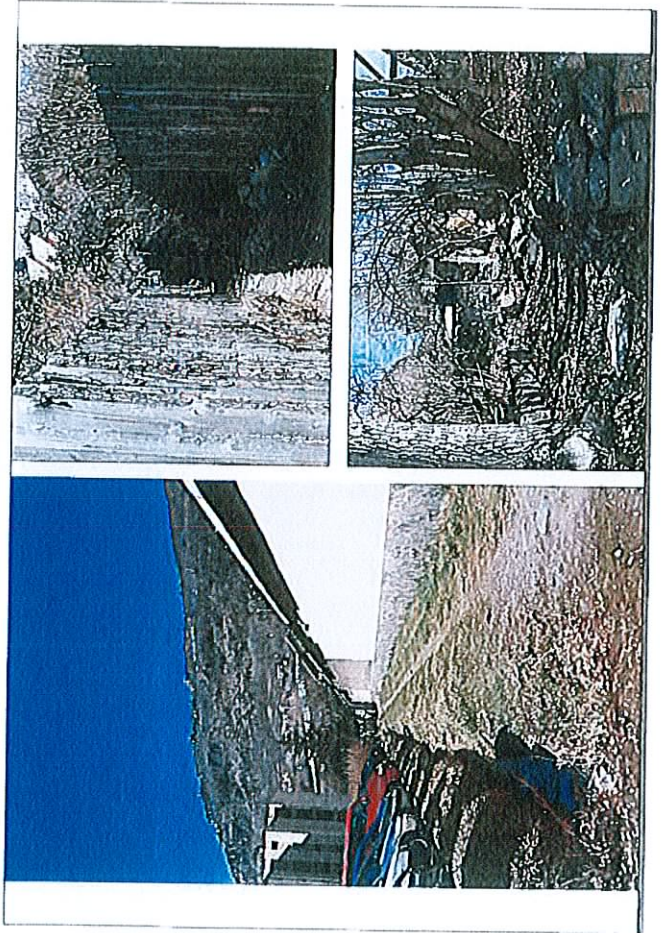
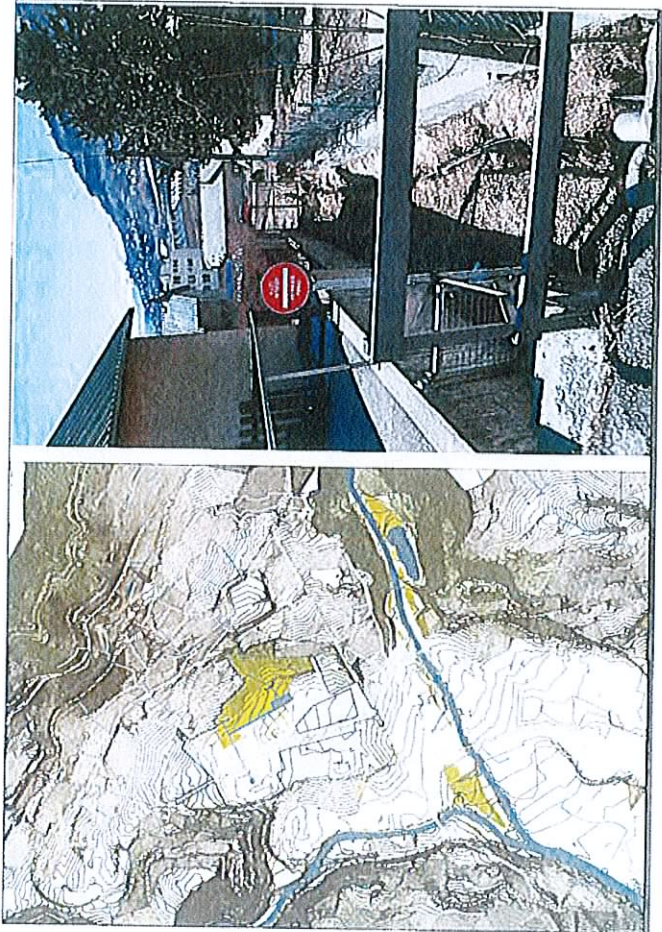
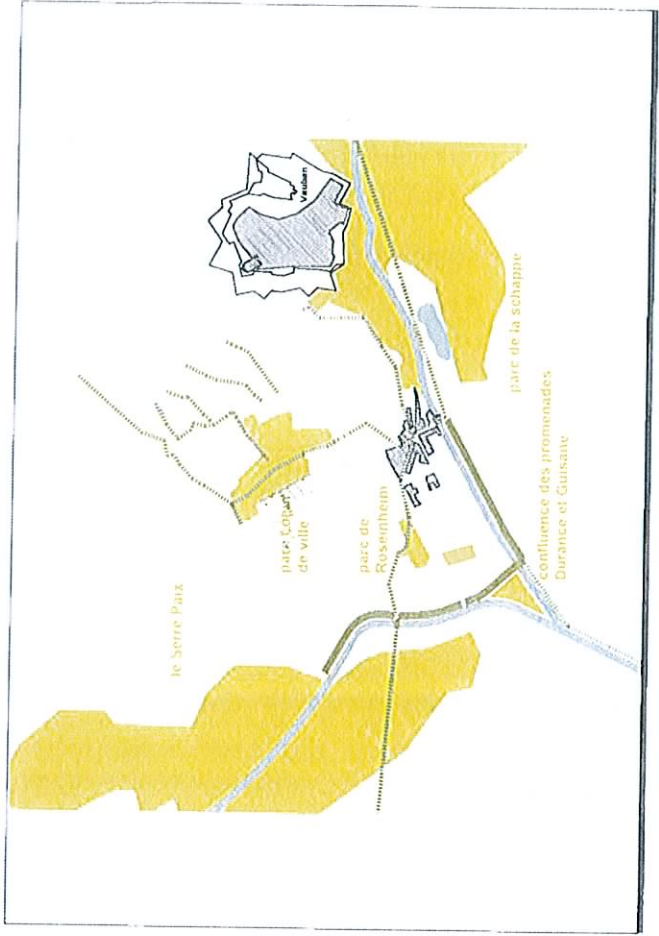


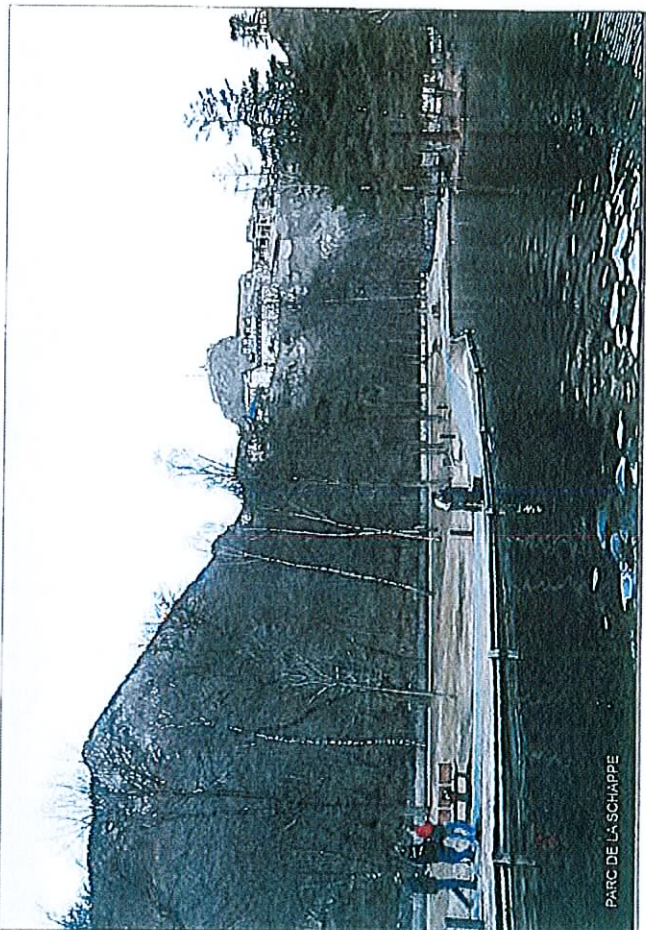
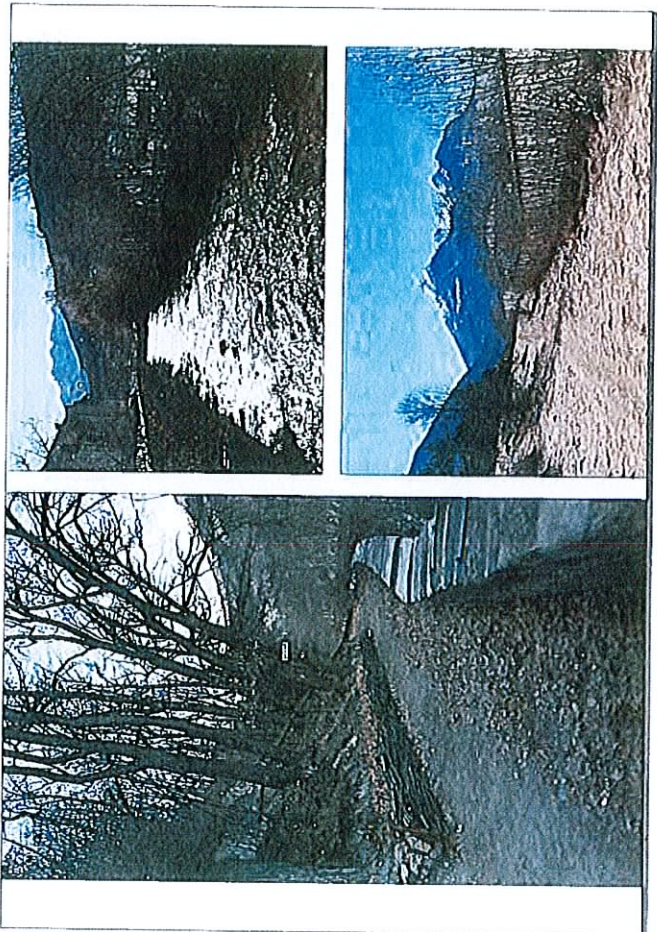
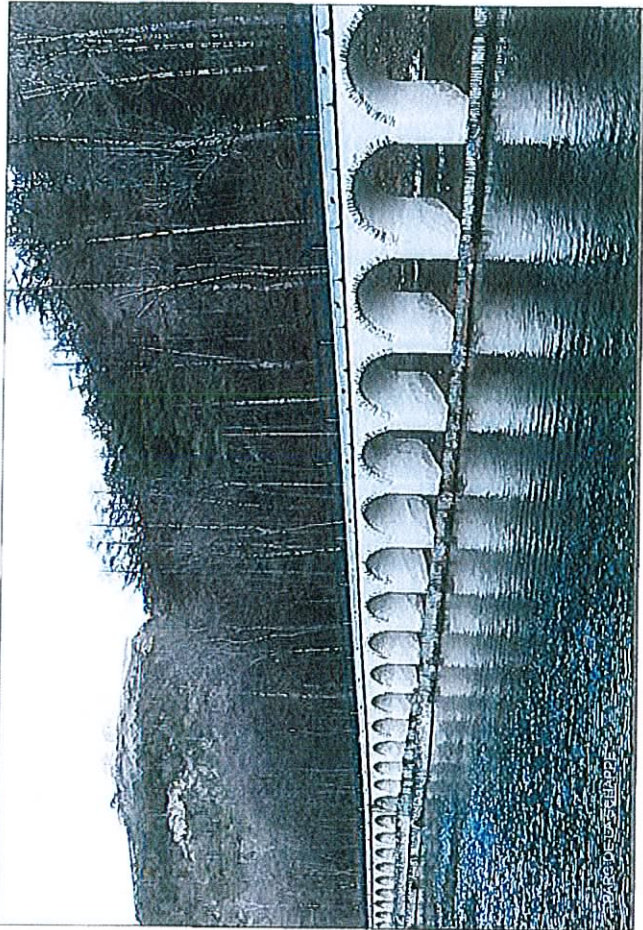
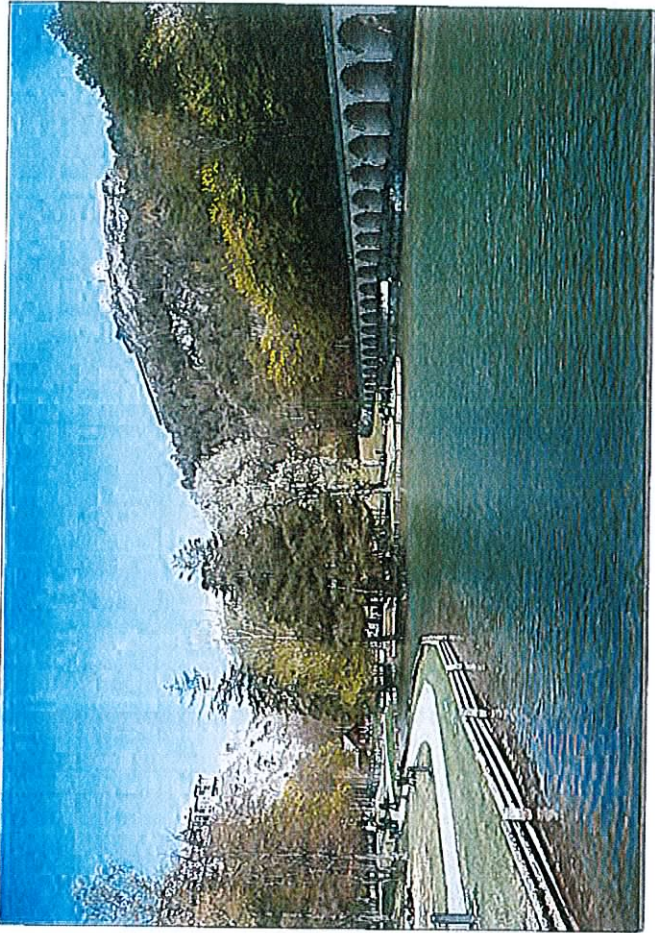


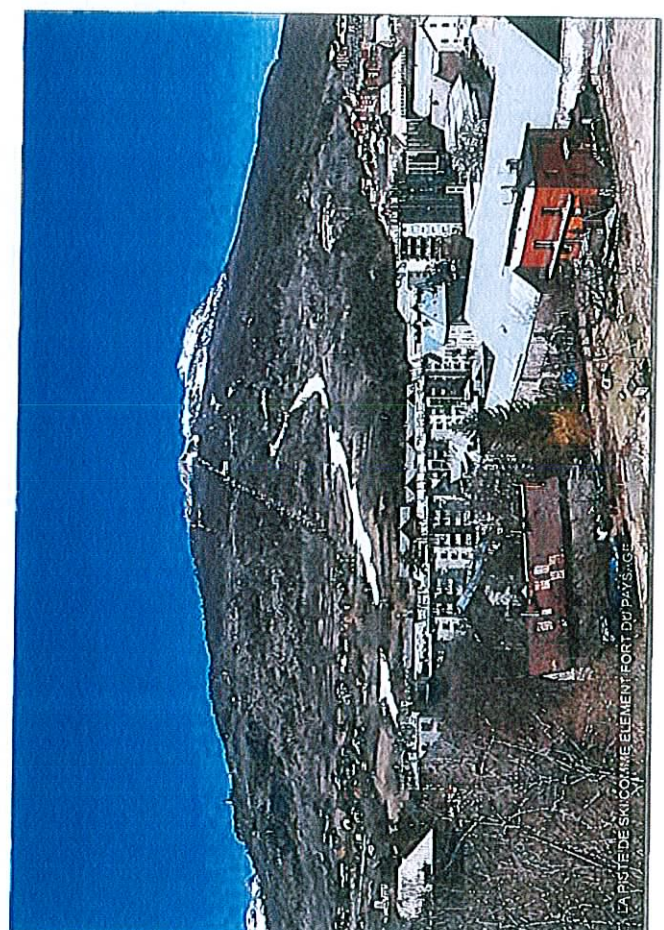
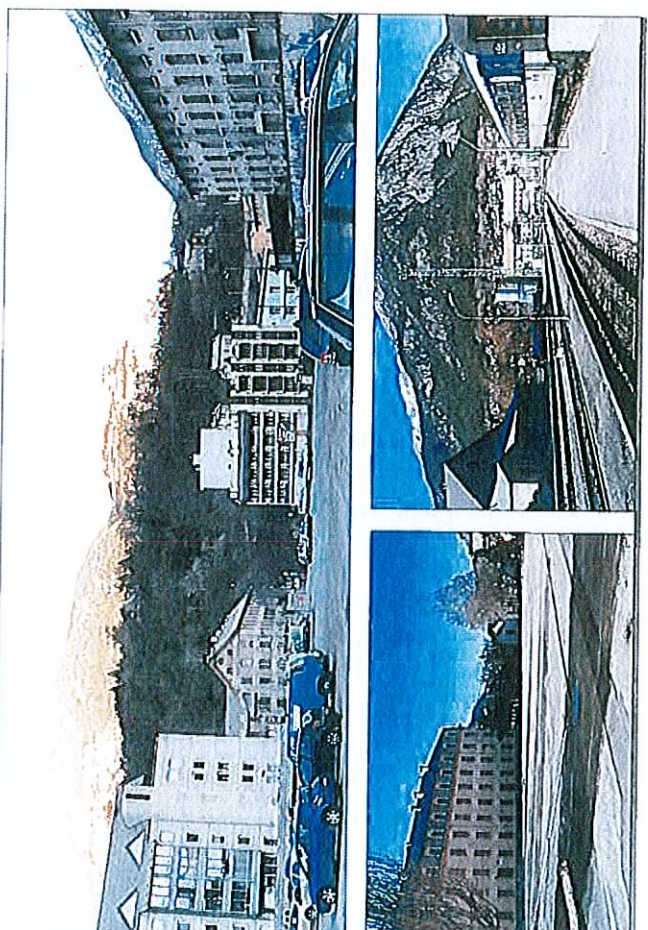
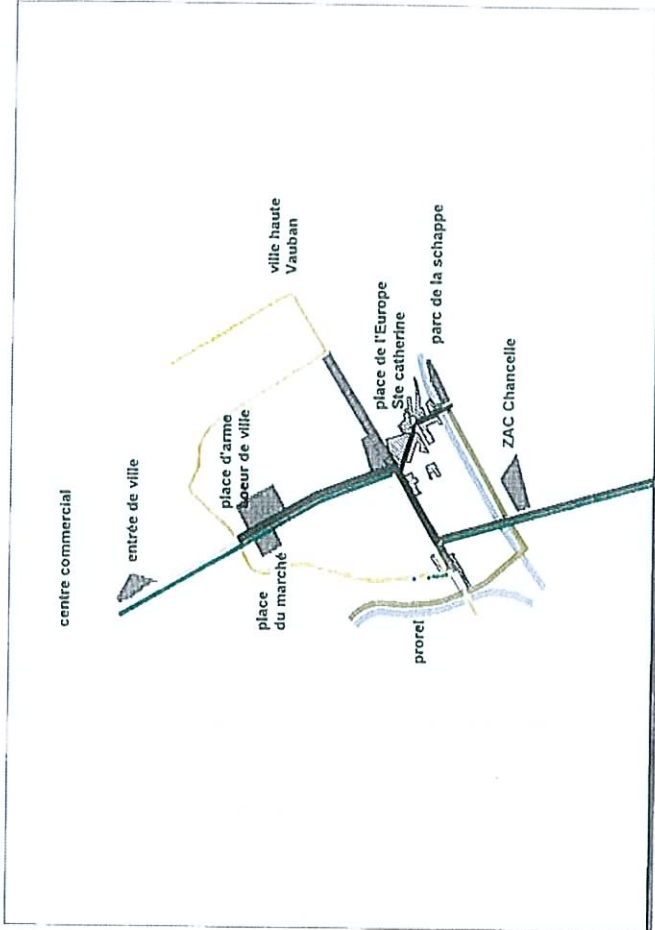
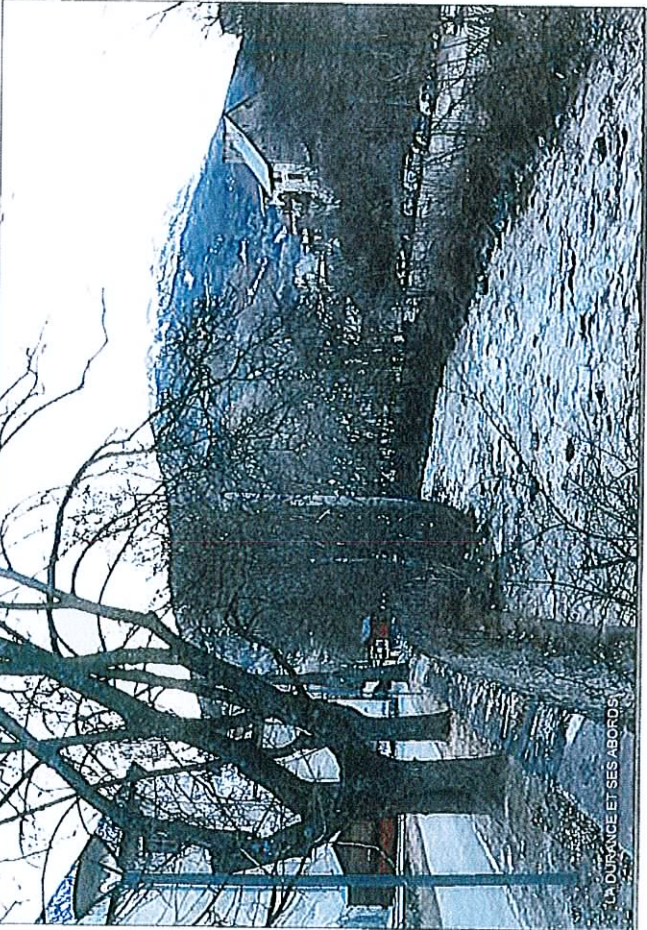
une continuité paysagère entre Durance et Guisane



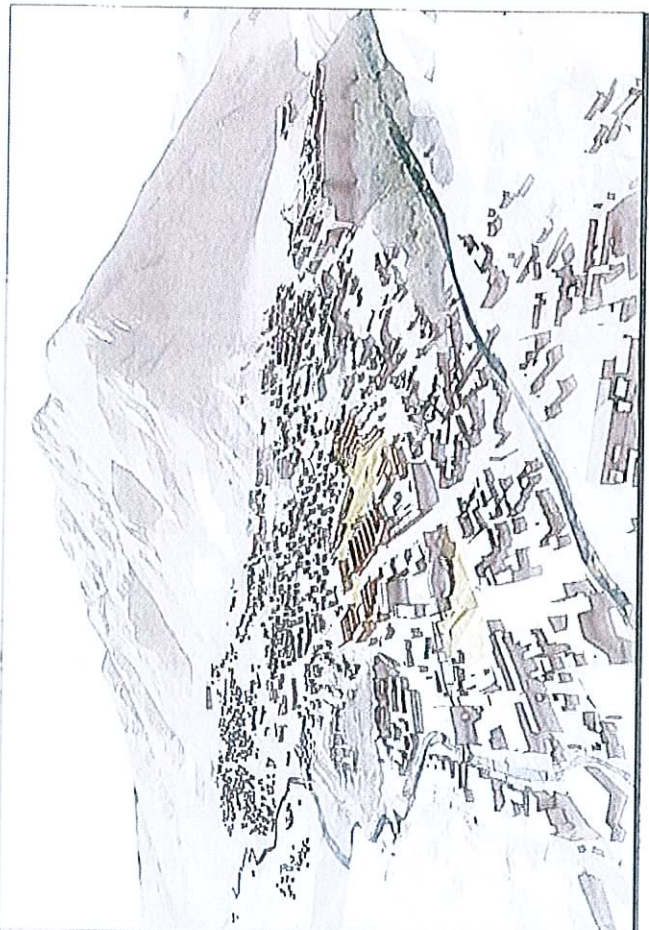
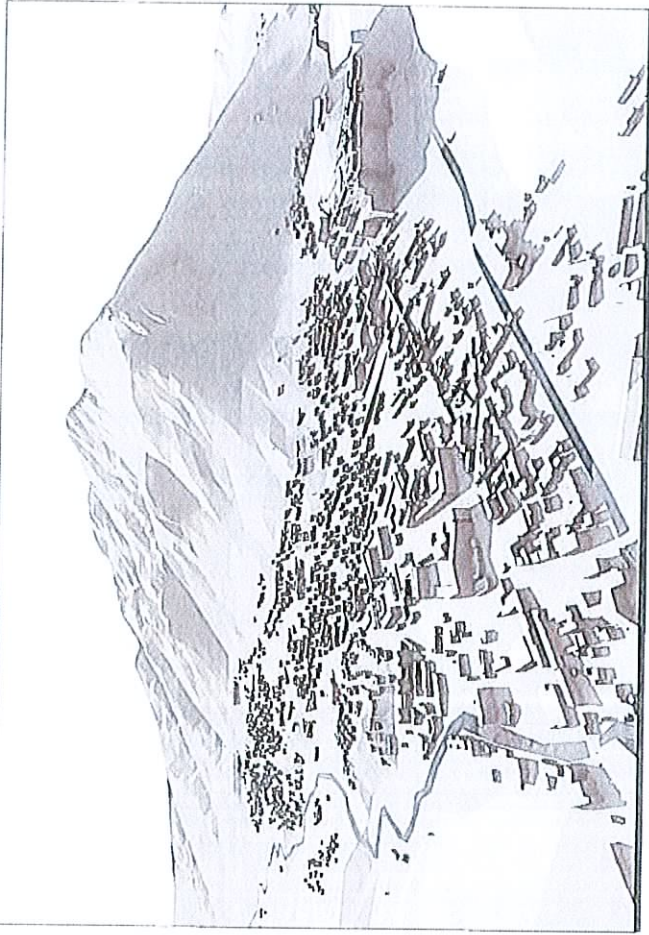
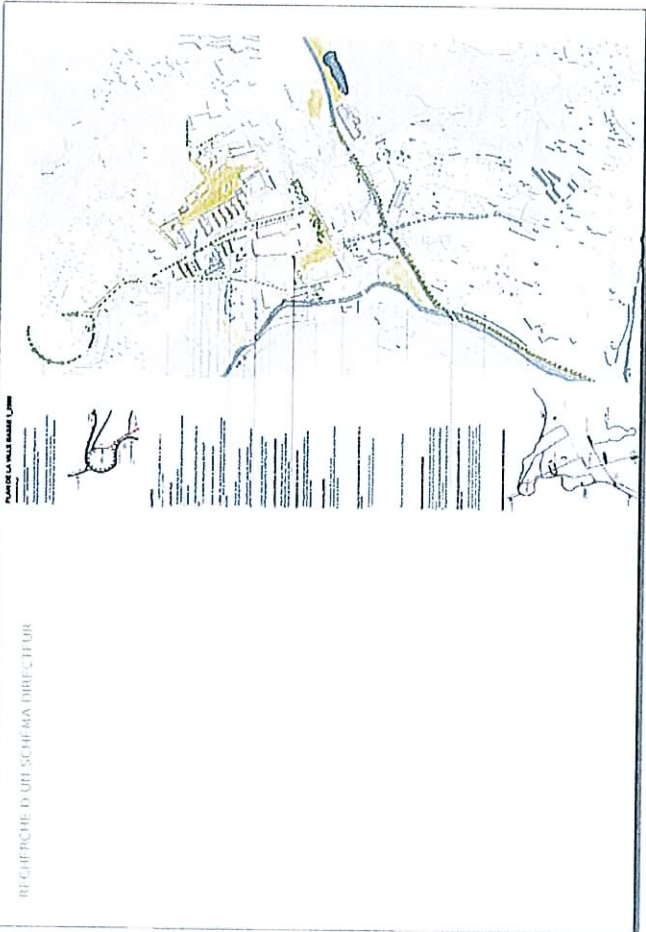
ZONES A NEUJEU



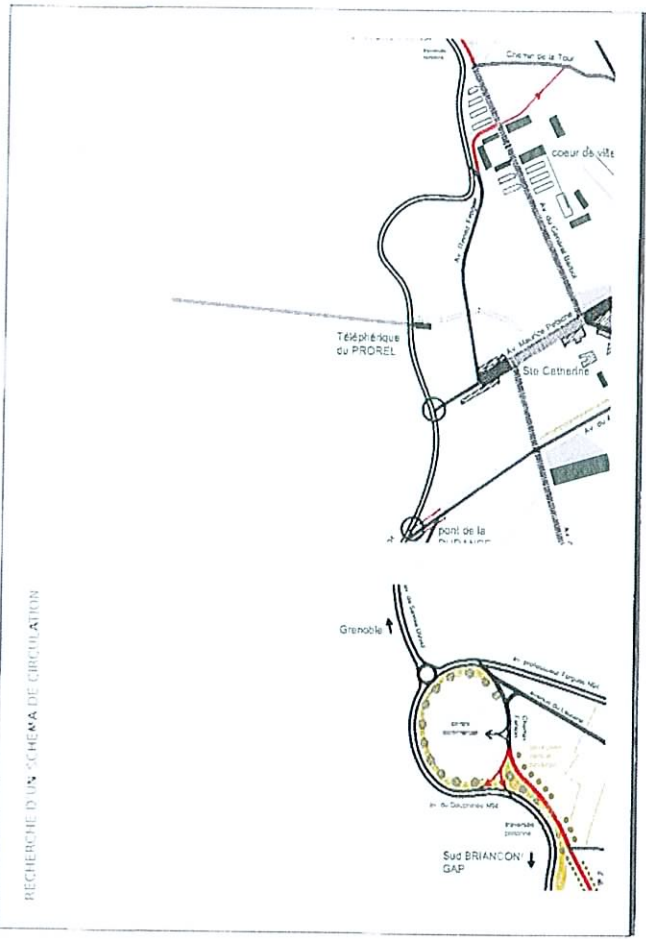


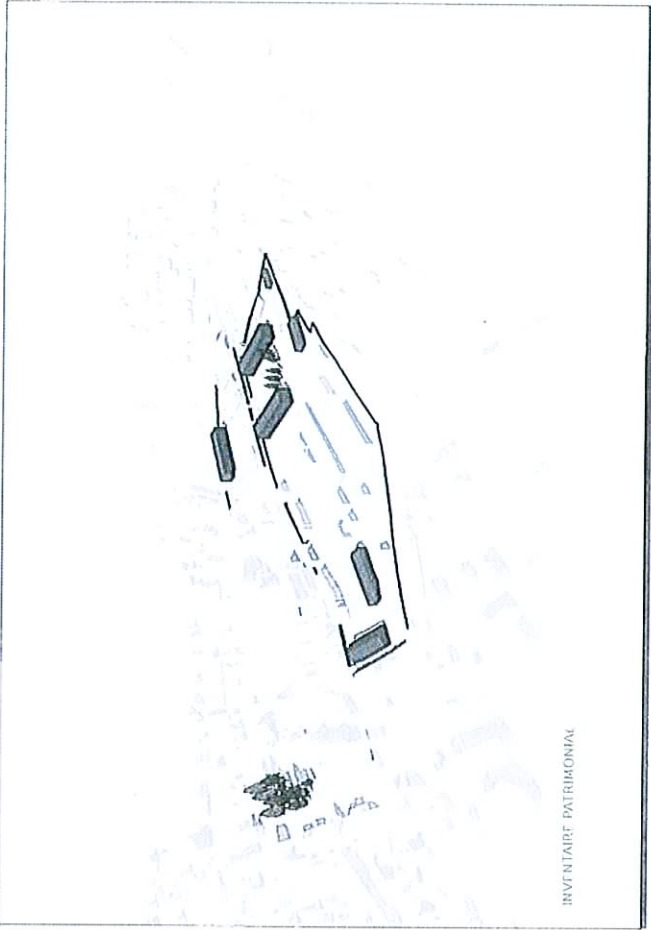


RECHERCHE D'UN SCHEMA DIRECTEUR

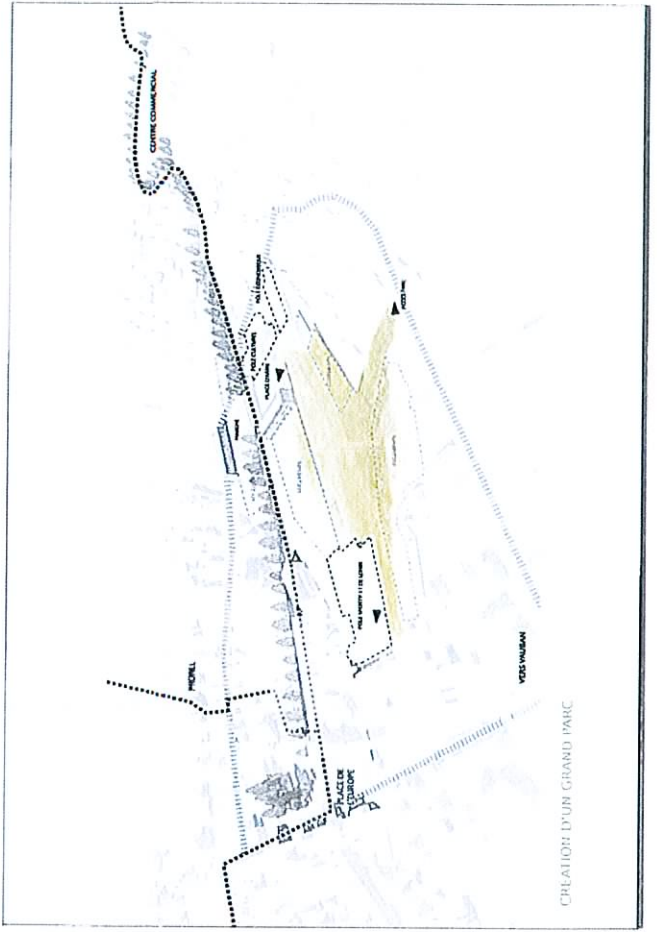


RECHERCHE D'UN SCHEMA DE CIRCULATION

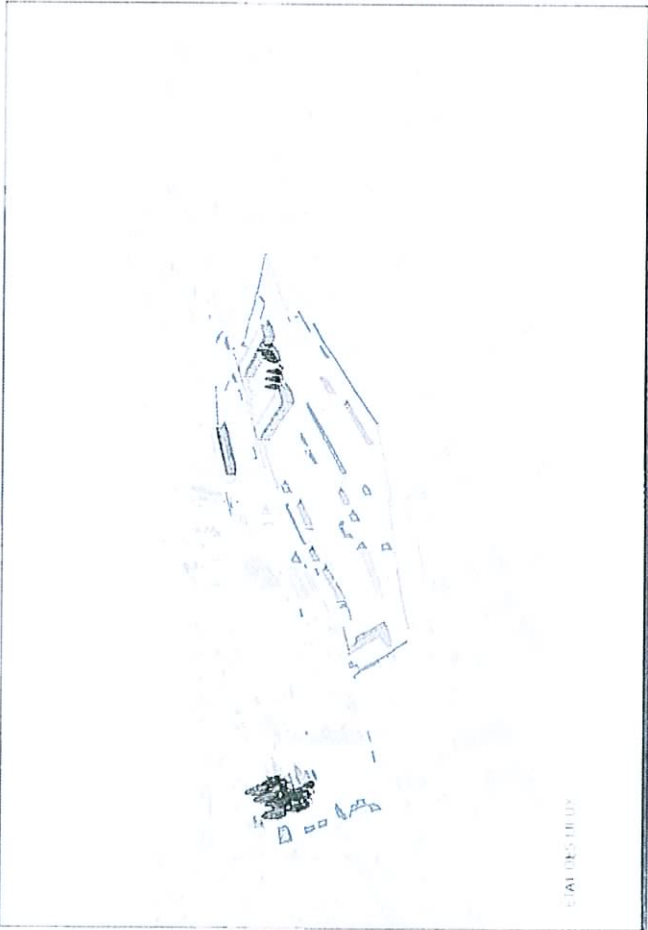




INVENTAIRE PATRIMONIAL



CREATION D'UN GRAND PARC

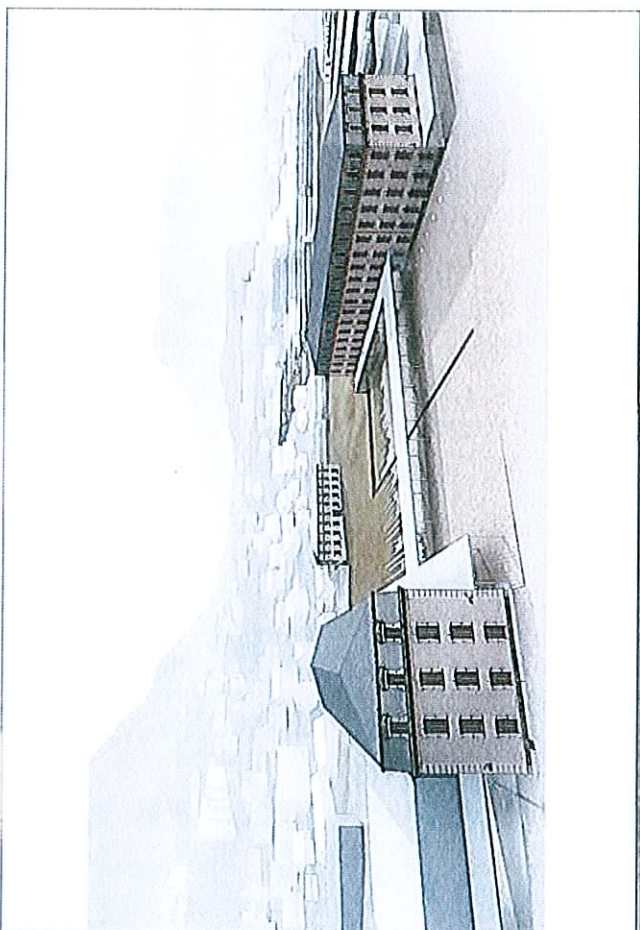
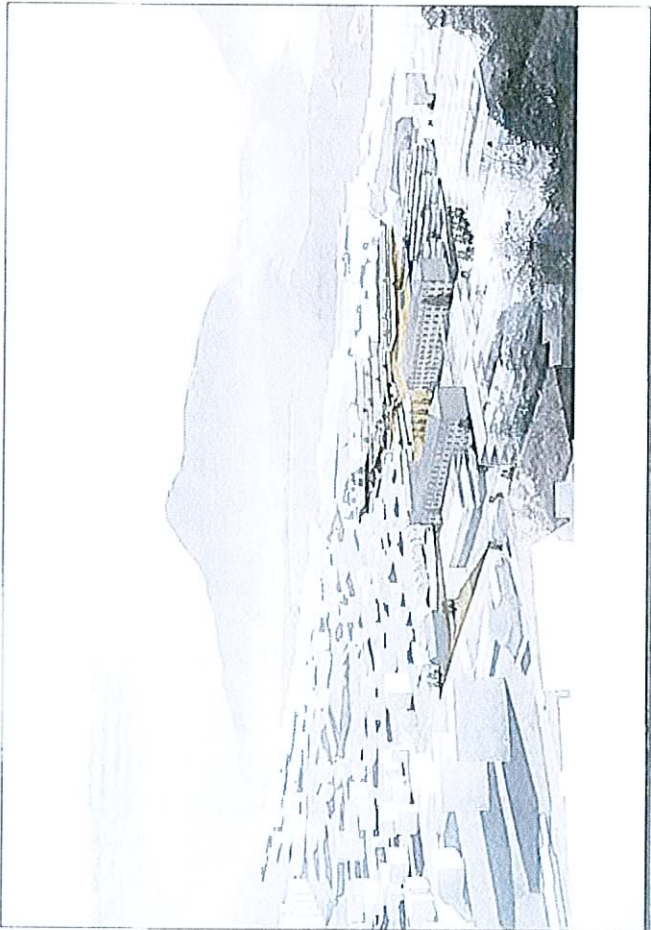
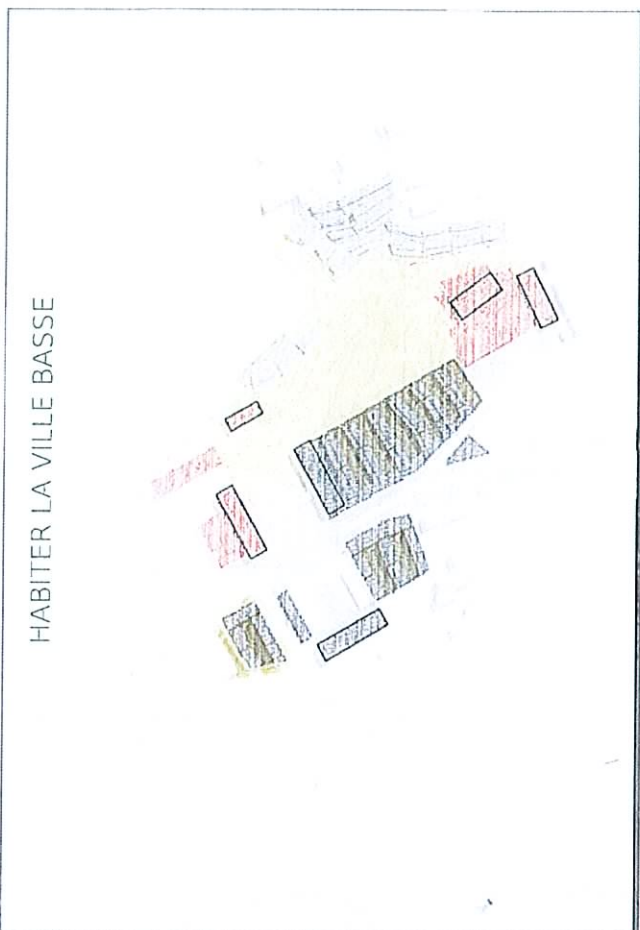
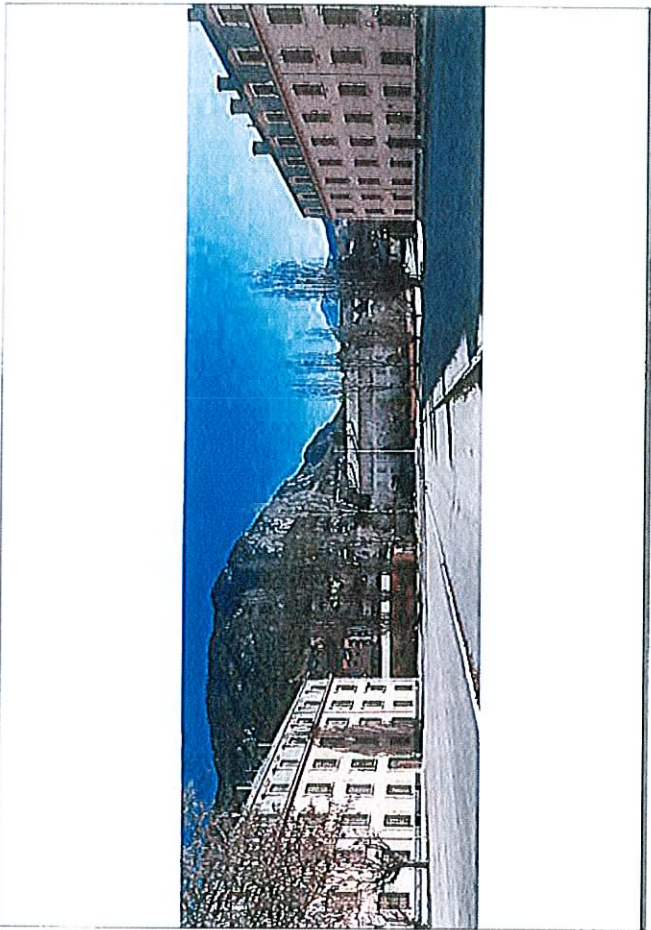


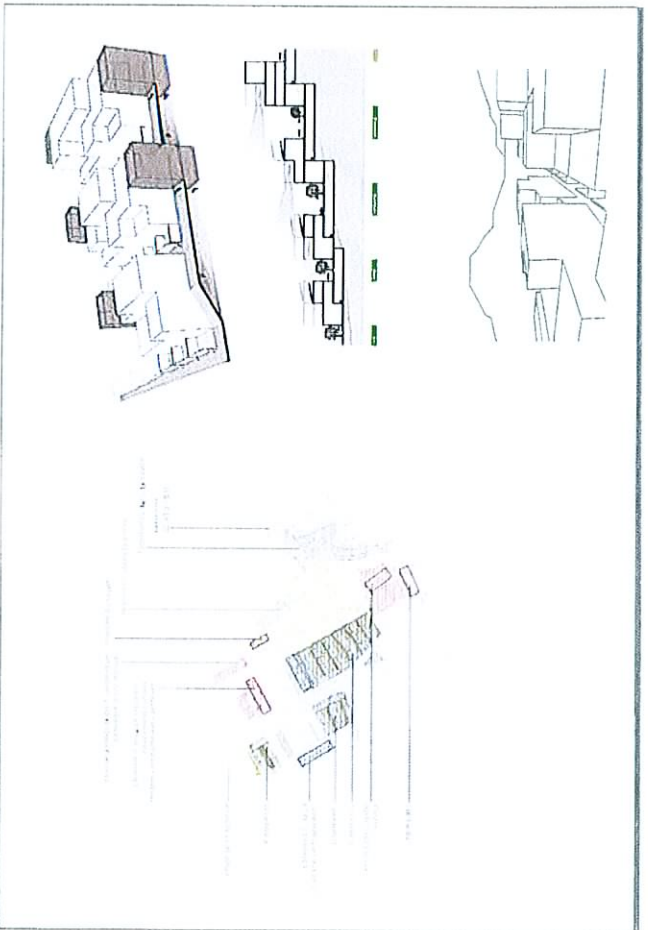
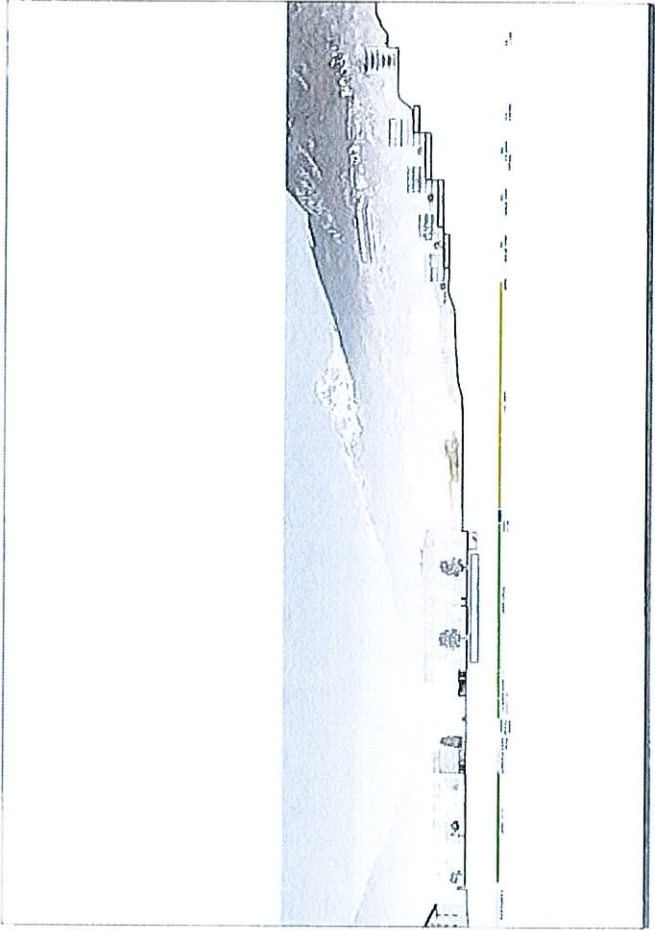
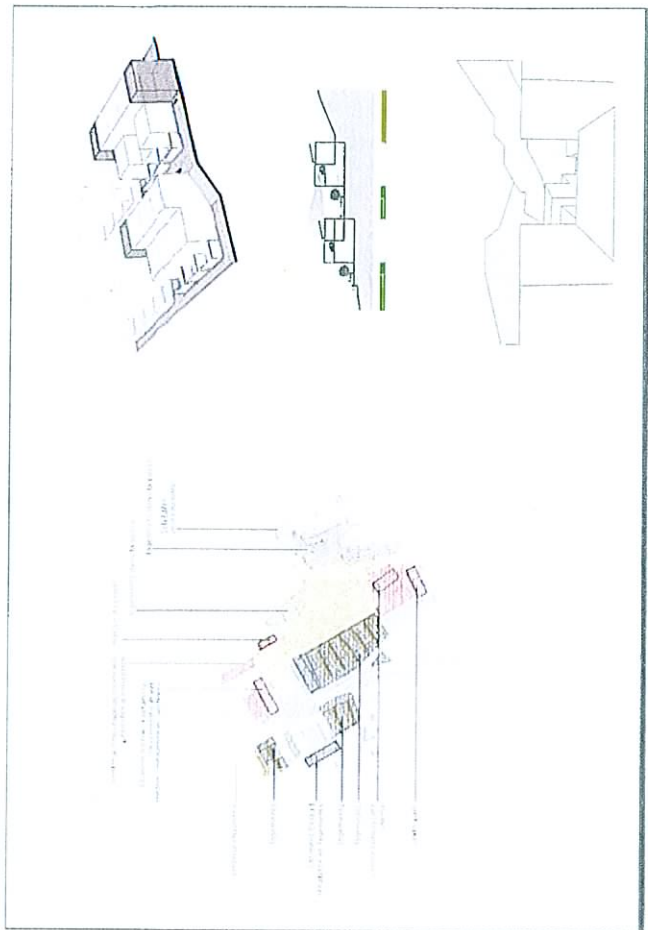
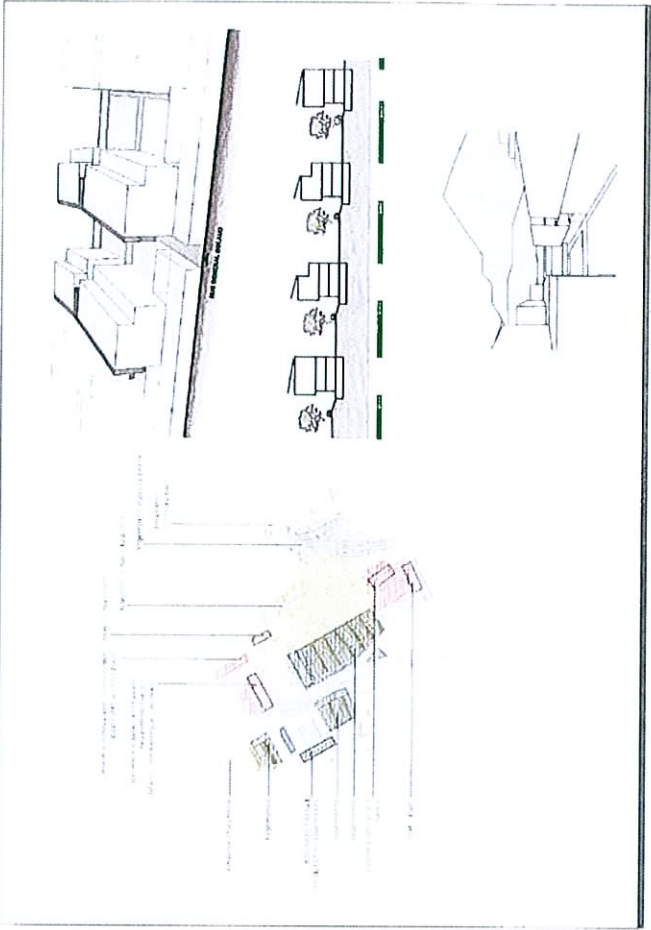
ETAT DES LIEUX

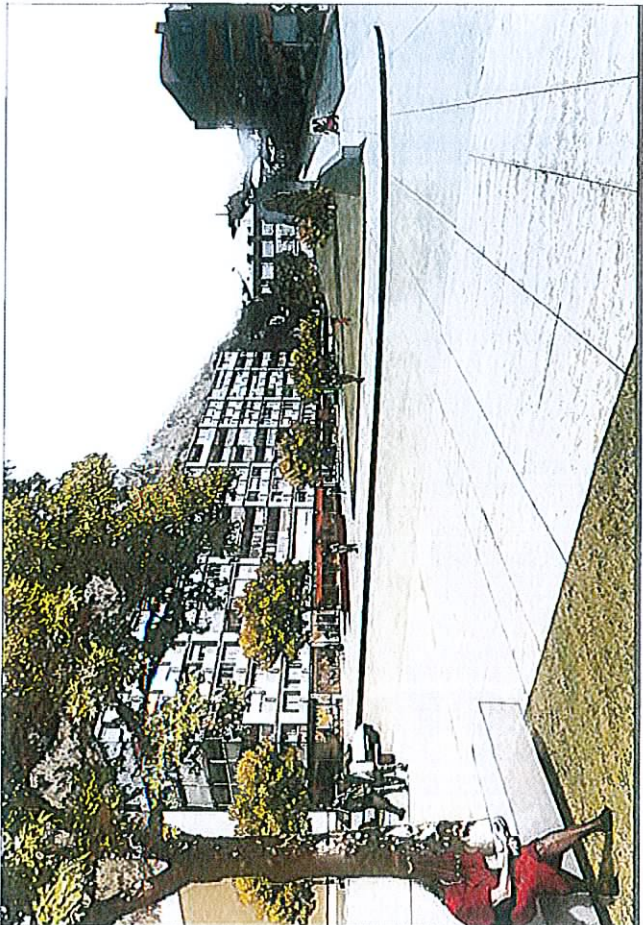


INVENTAIRE PATRIMONIAL

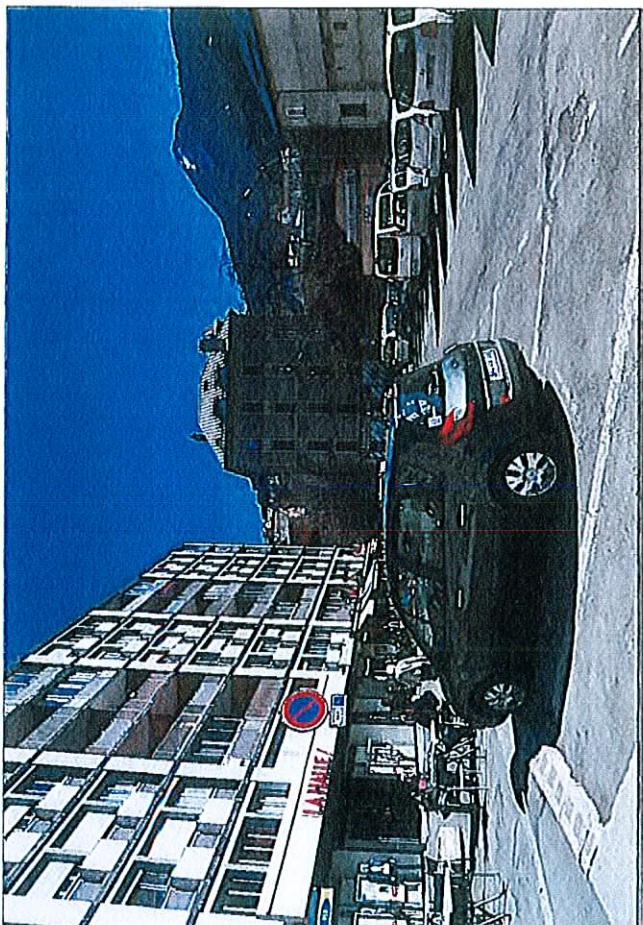




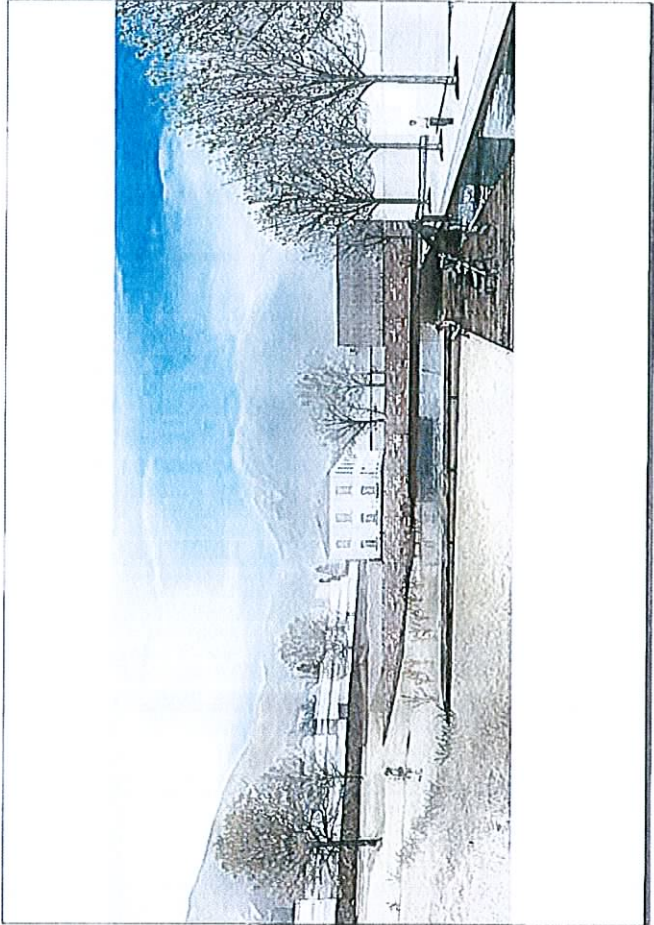




018



017



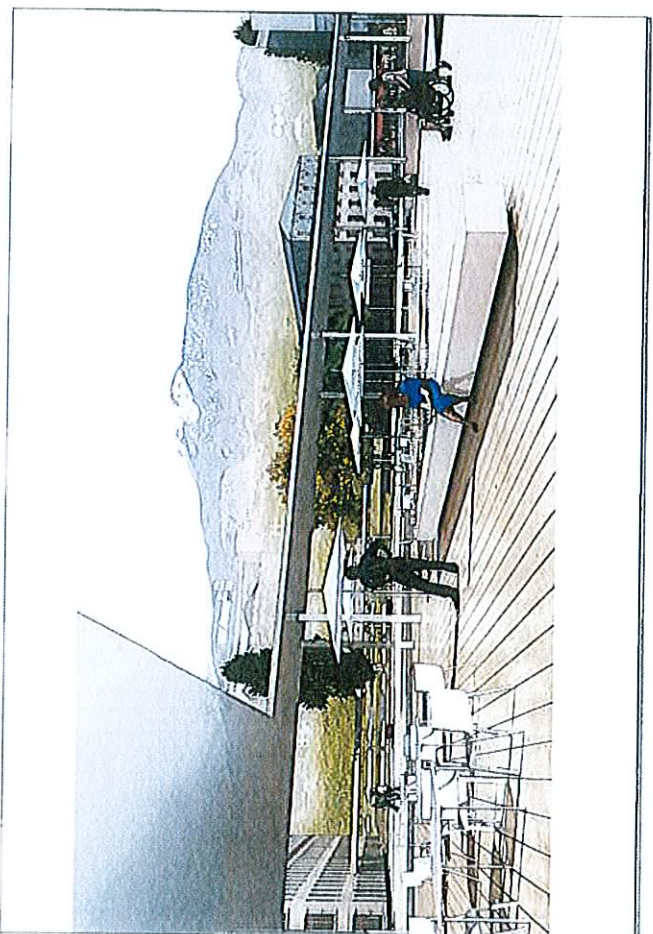
016



015



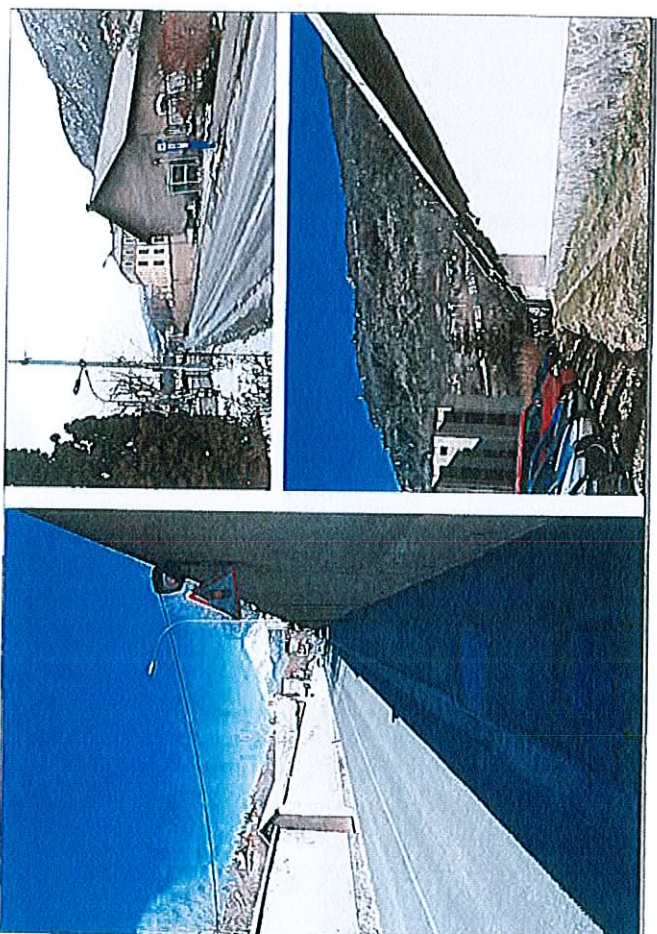
72



73



74



69

HISTOIRE SOURDE DU LIEU

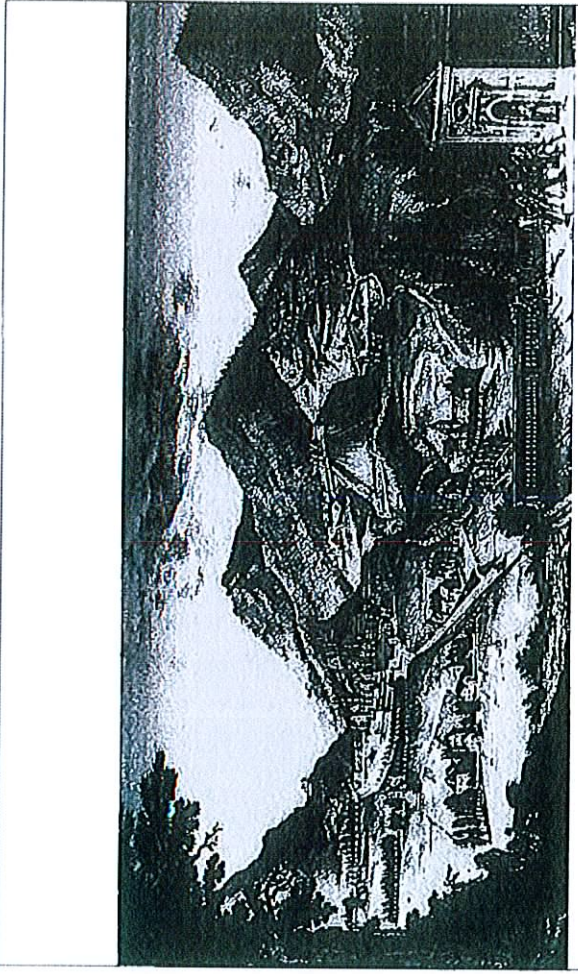


concertation préalable
ZAC DU CŒUR DE VILLE

réunion publique - 11 juin 2013

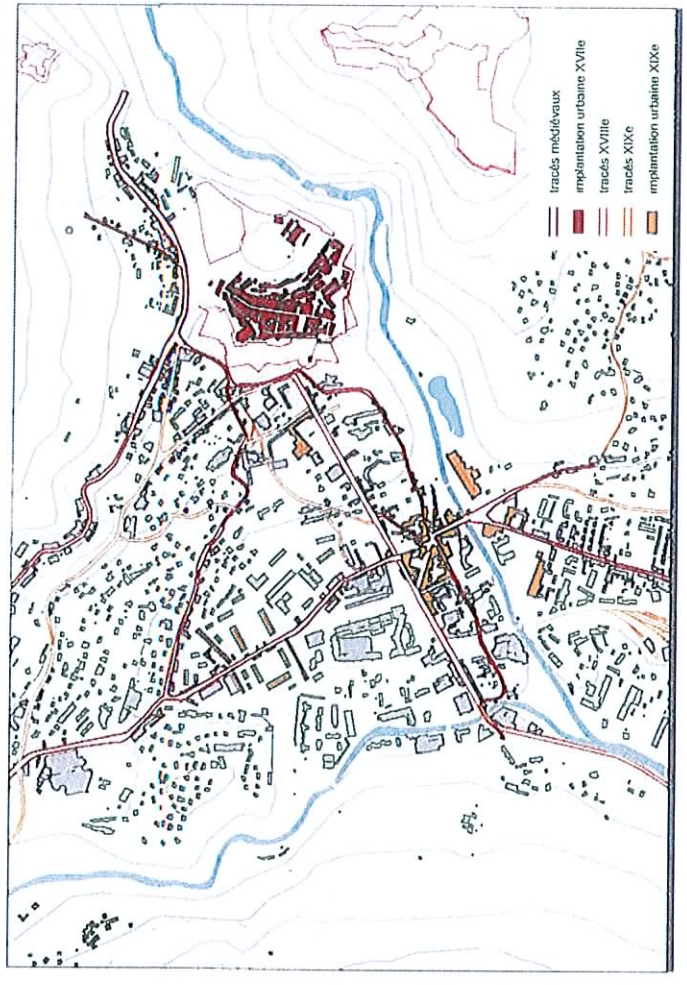


VILLE DE BRIANÇON
PIERRE-LOUIS TALOCI - ARCHITECTURE, URBANISME ET PAYSAGE — IGREC INGENIERIE — OASIS — D&OU PROGRAMMATION



gravure XVIII^e - siècle

4

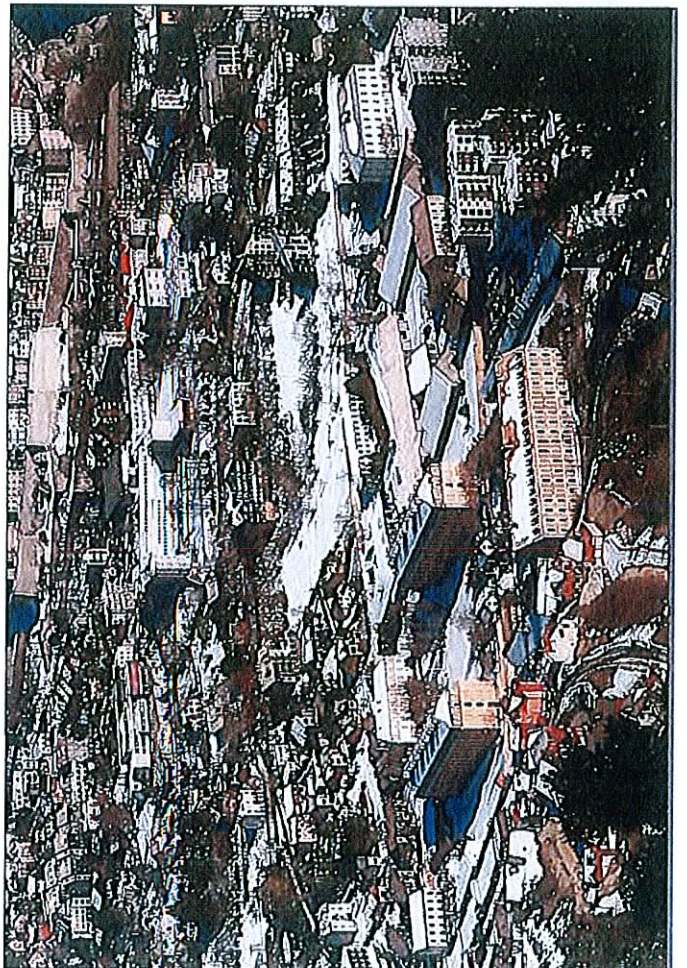


tracés médiévaux
implantation urbaine XVII^e
tracés XVIII^e
tracés XIX^e
implantation urbaine XIX^e

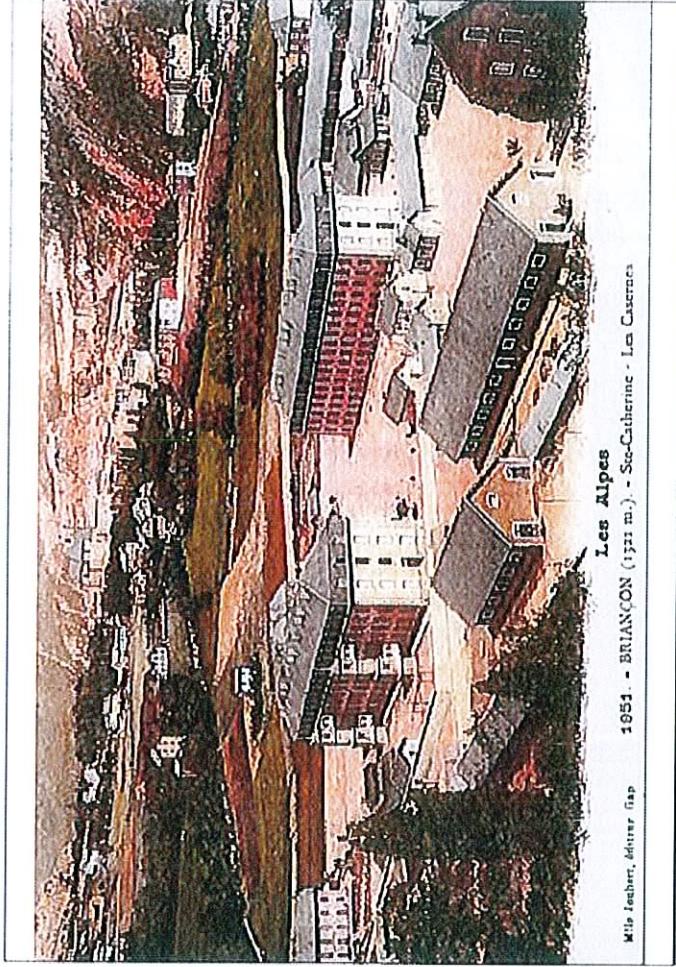
4



5



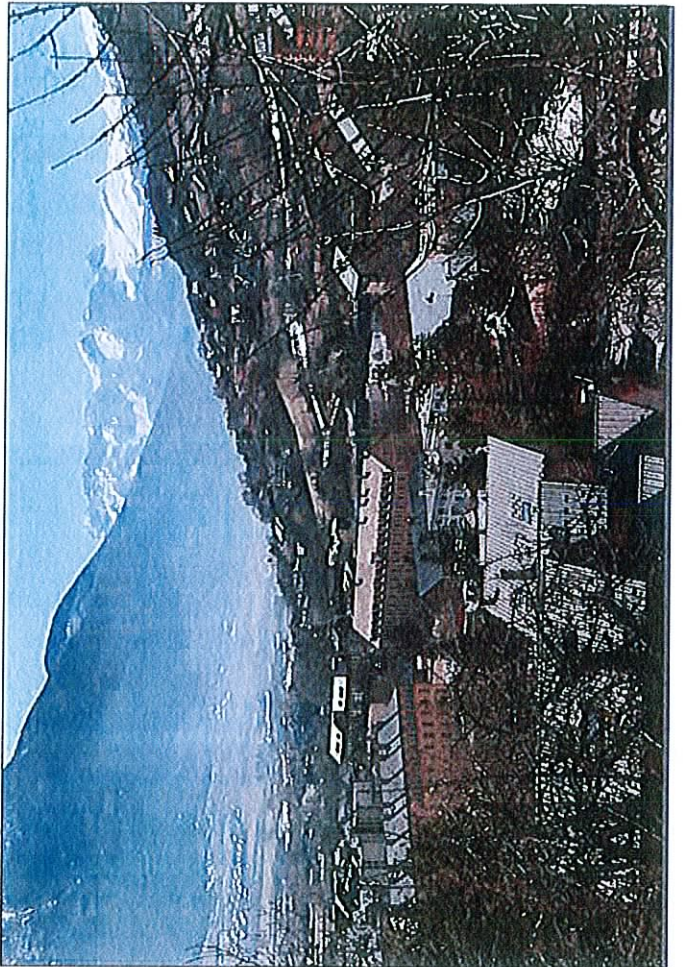
7



Les Alpes
1951 - BRIANÇON (1323 m.) - Ste-Catherine - Les Casernes

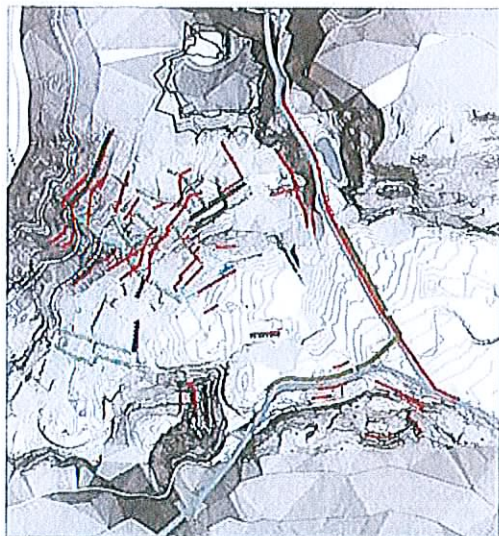
Milo Feilbert, Adirondack Map

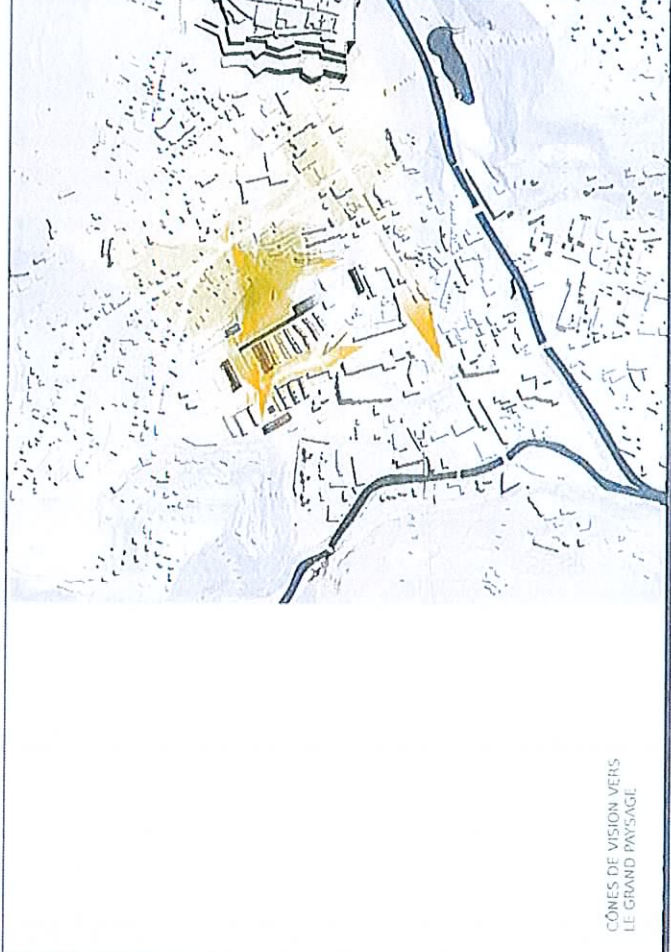
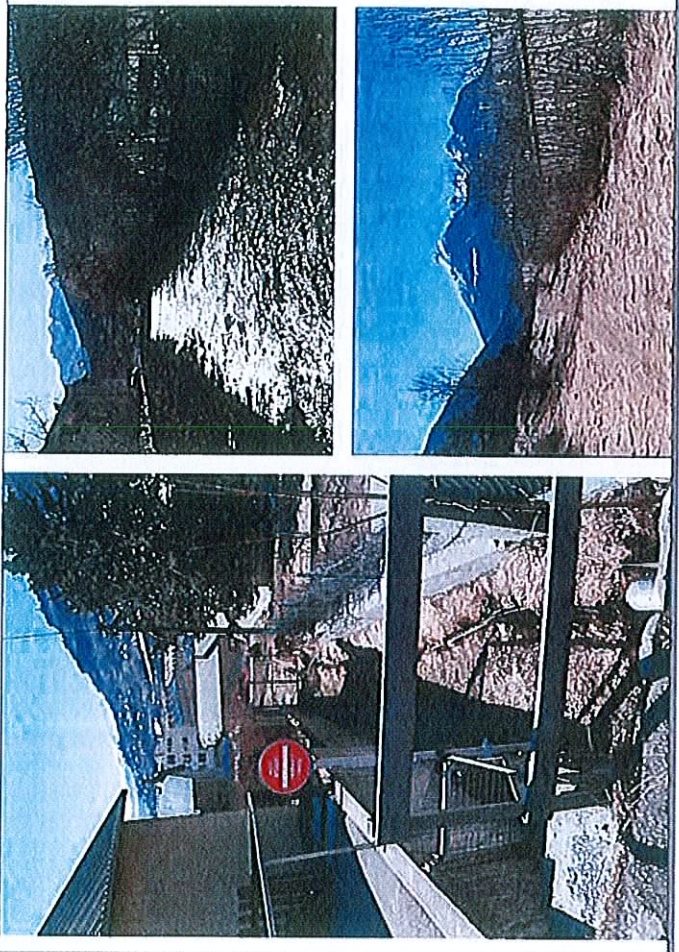
6



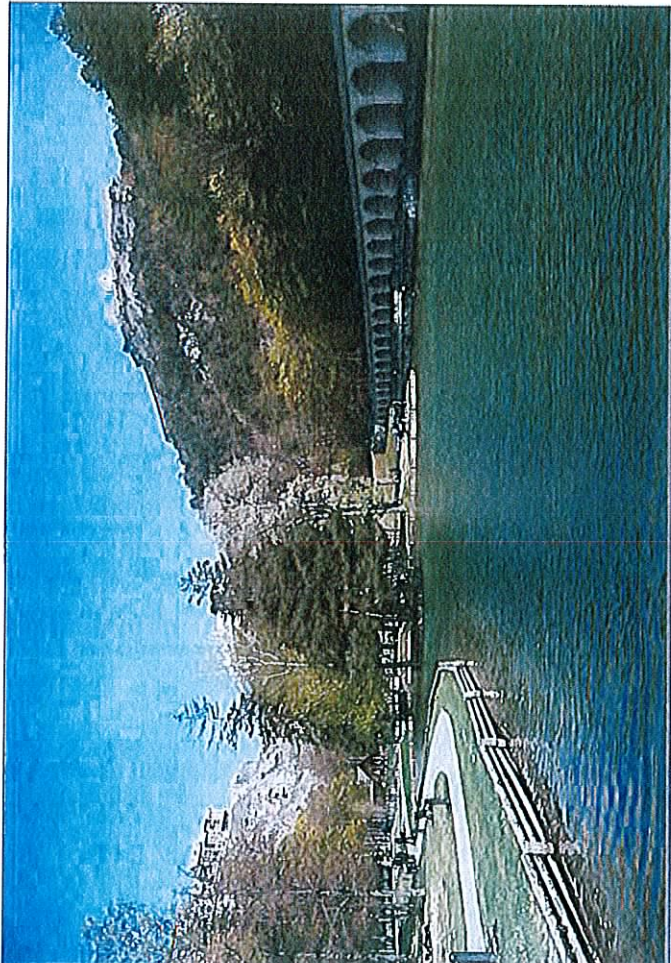
8

une continuité paysagère entre Durance et Guisane





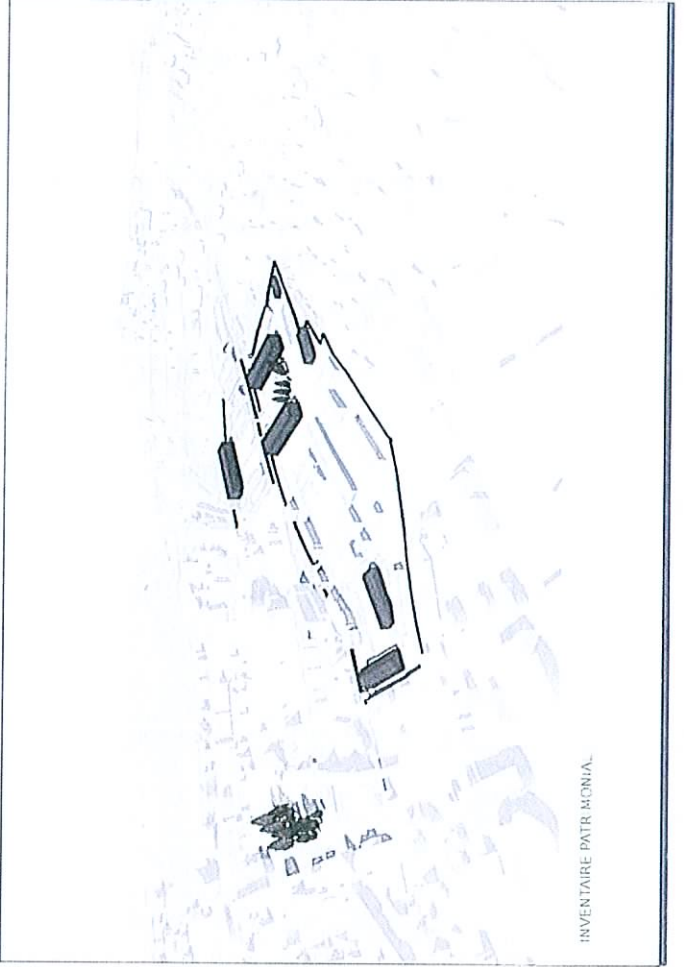
CÔNES DE VISION VERS
LE GRAND PAYSAGE



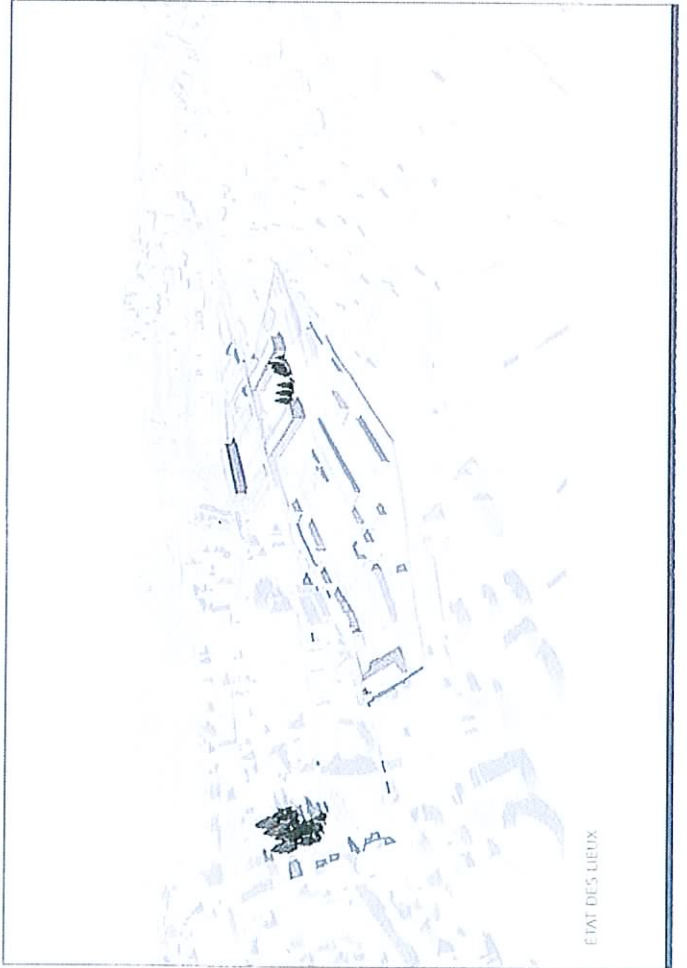


LA PLACE D'ARMES

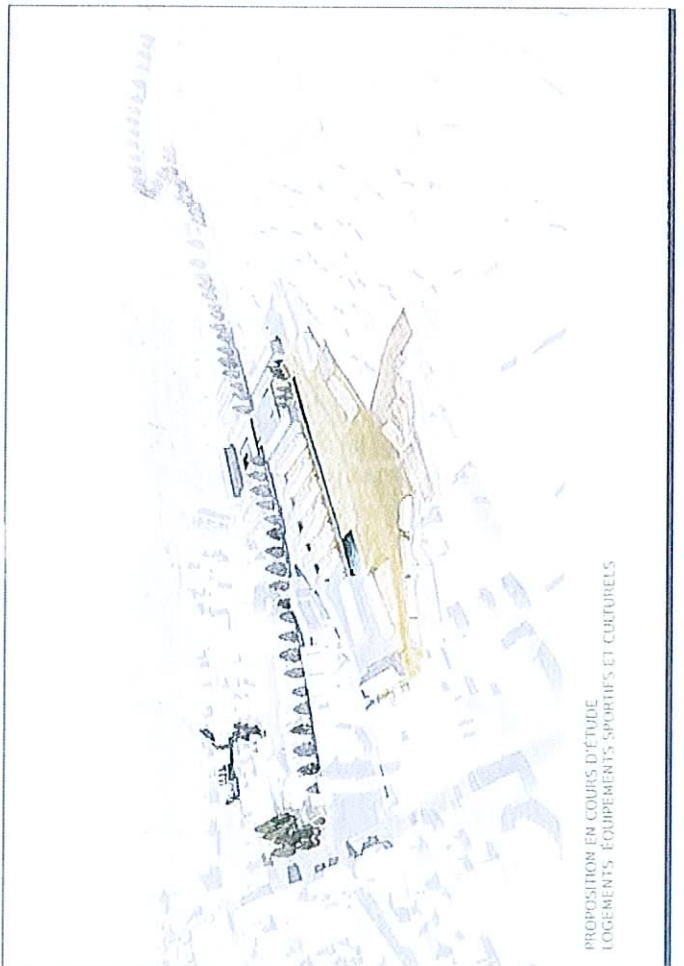
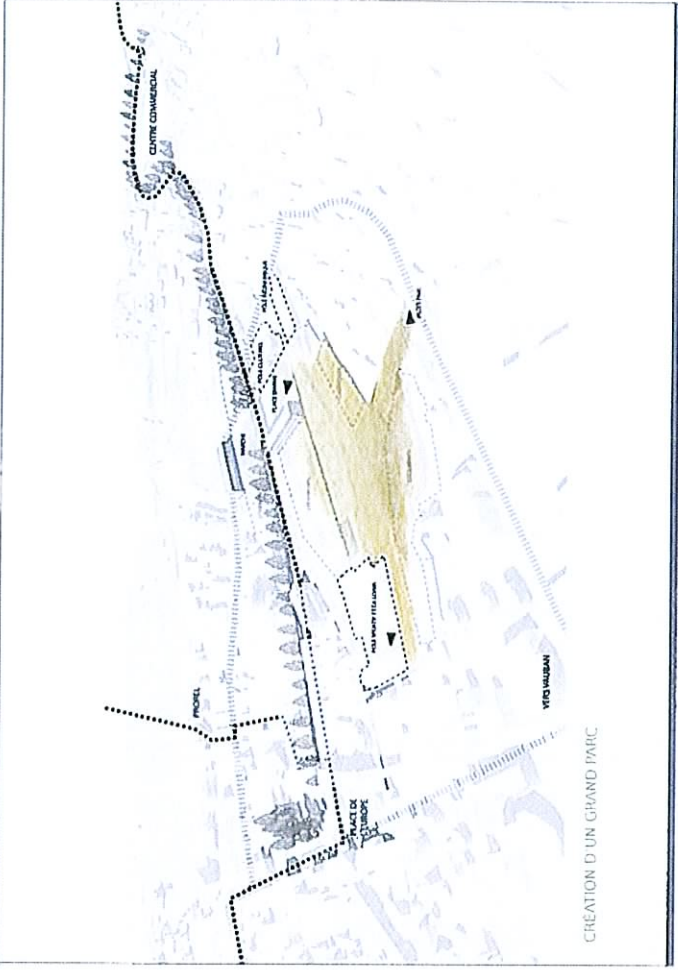
ouvrir les casernes sur la ville



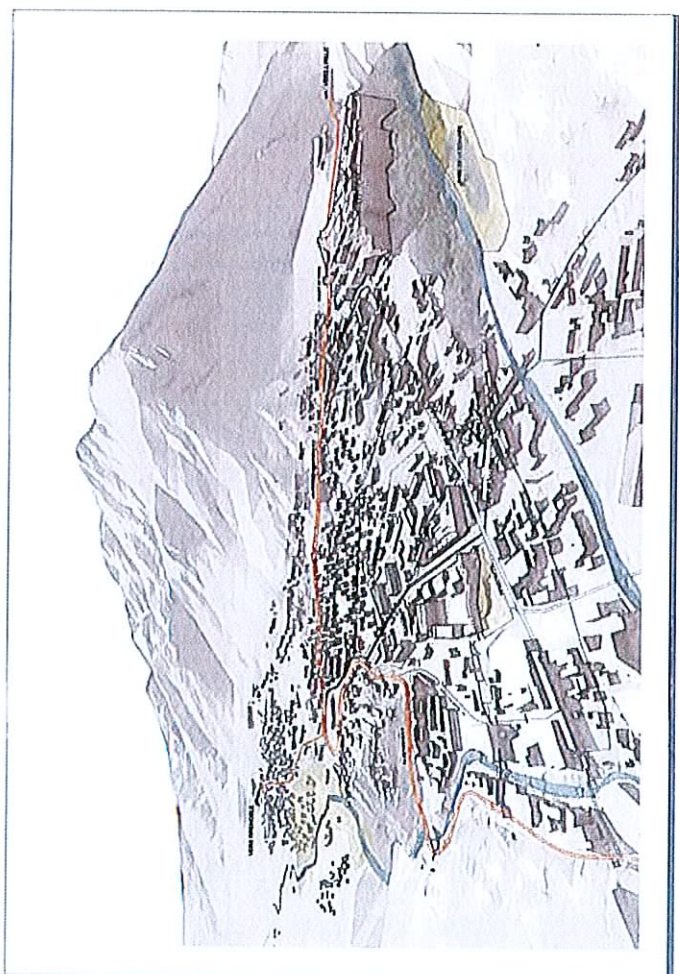
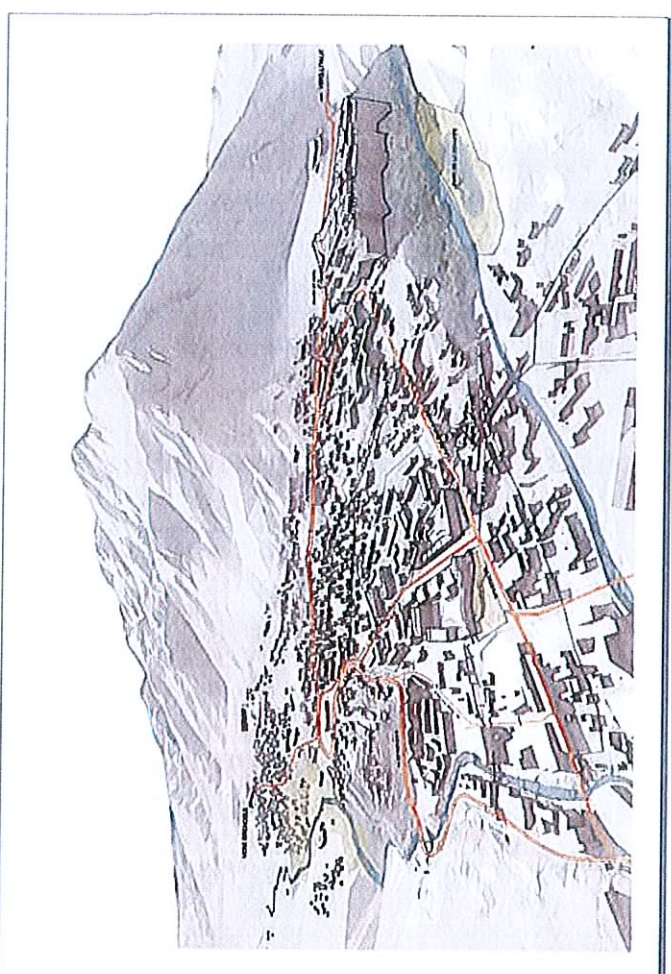
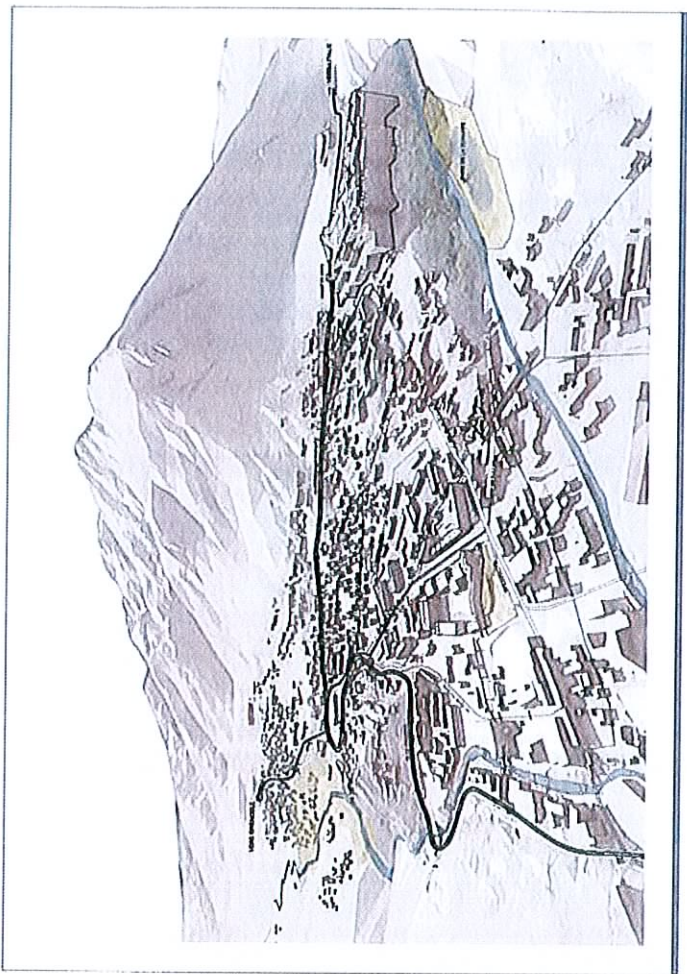
INVENTAIRE PATRIMONIAL

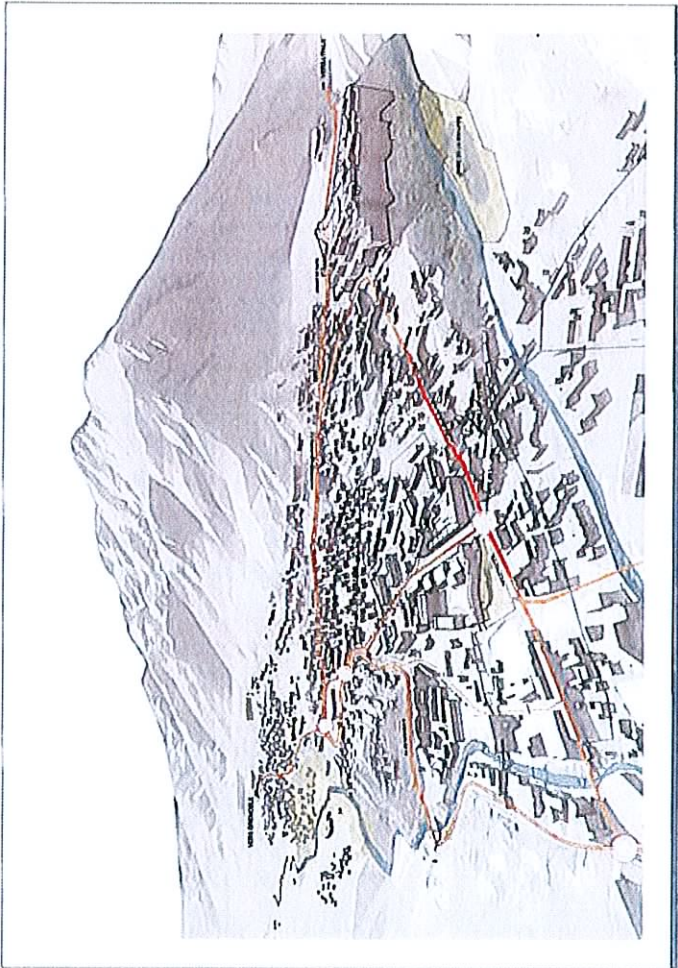
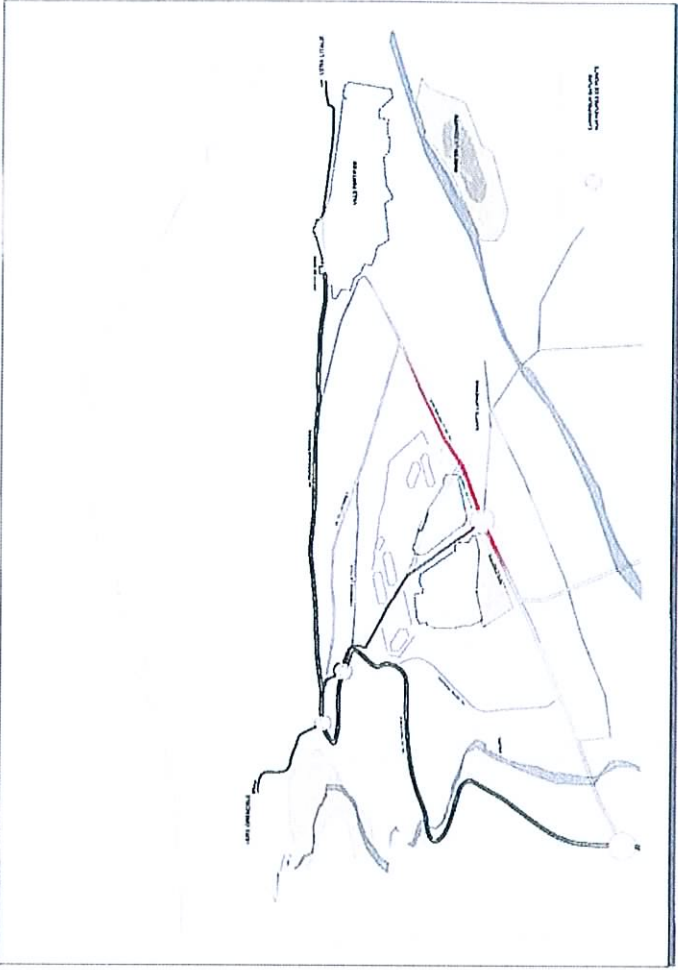


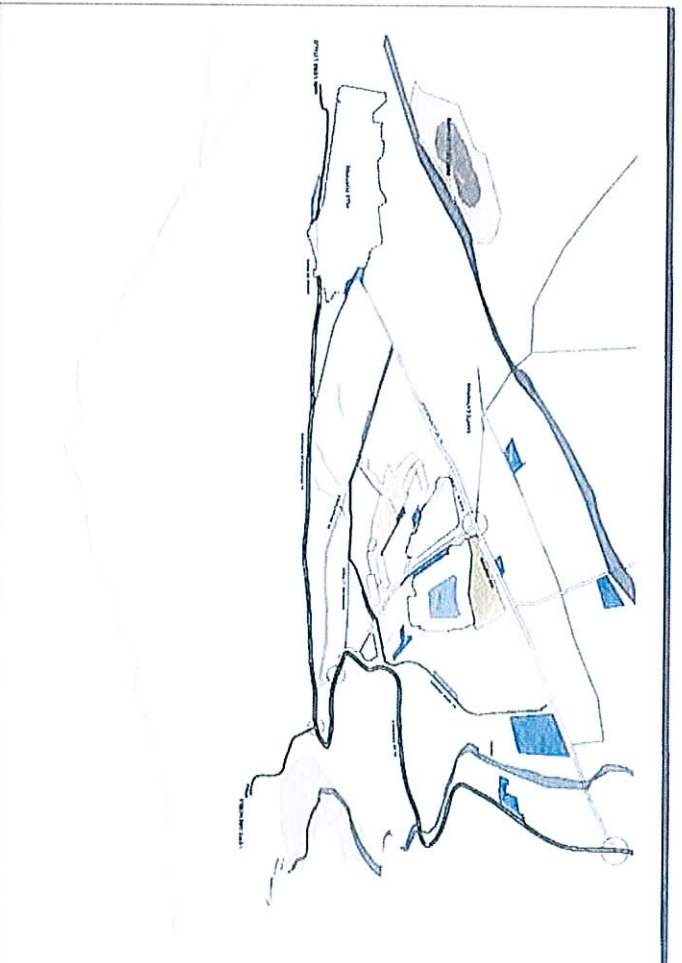
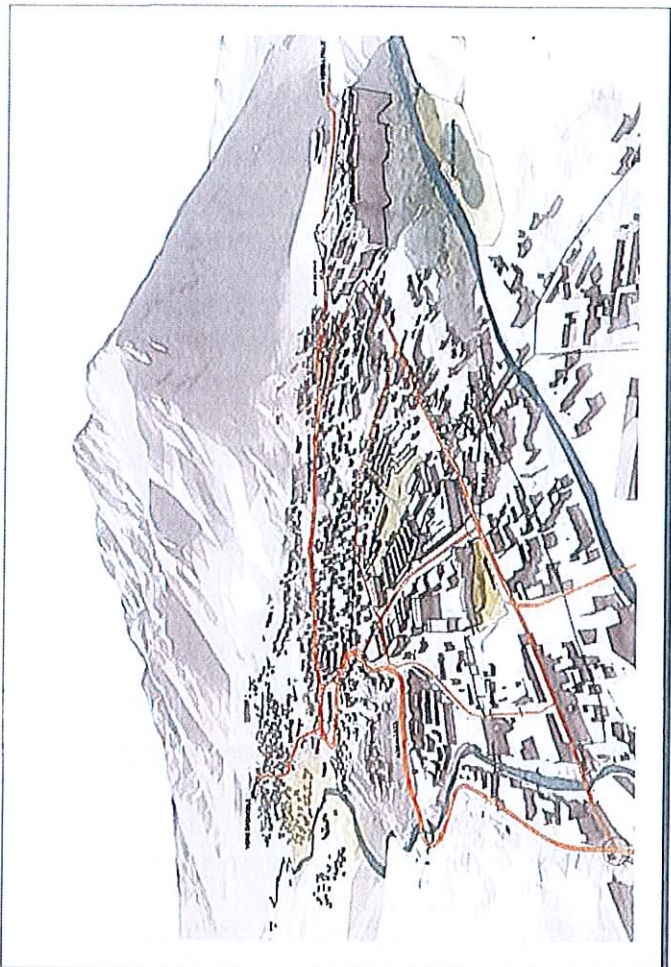
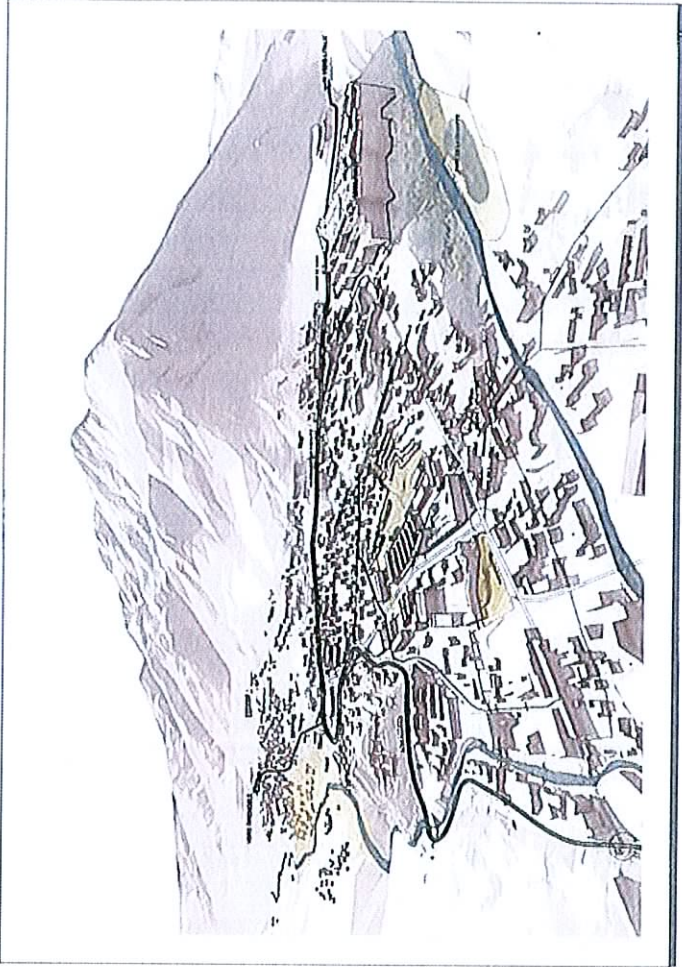
ETAT DES LIEUX



déplacements - mobilité
propositions

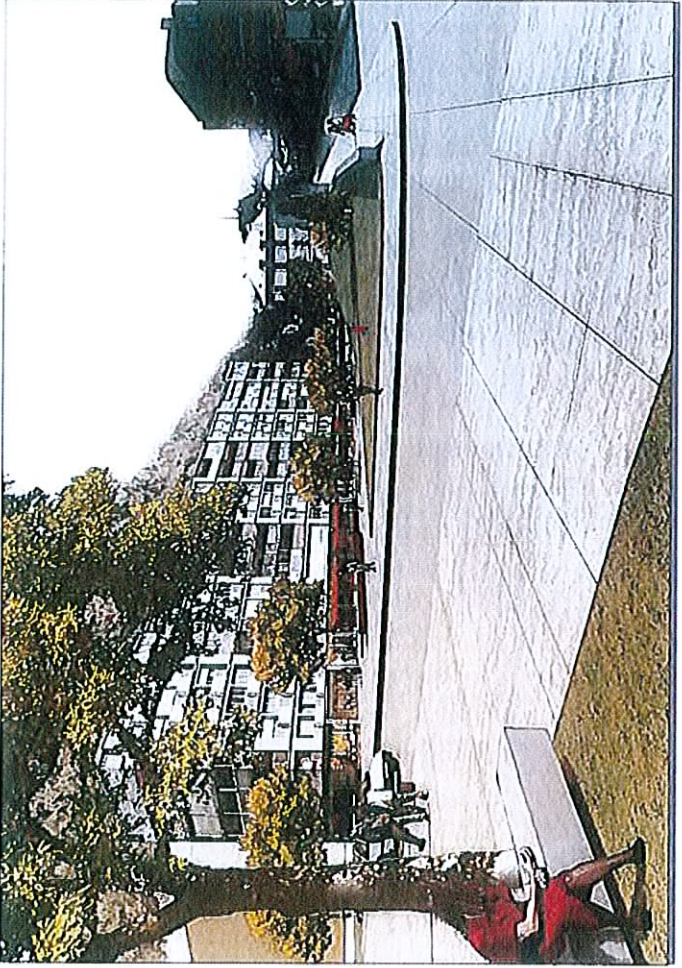




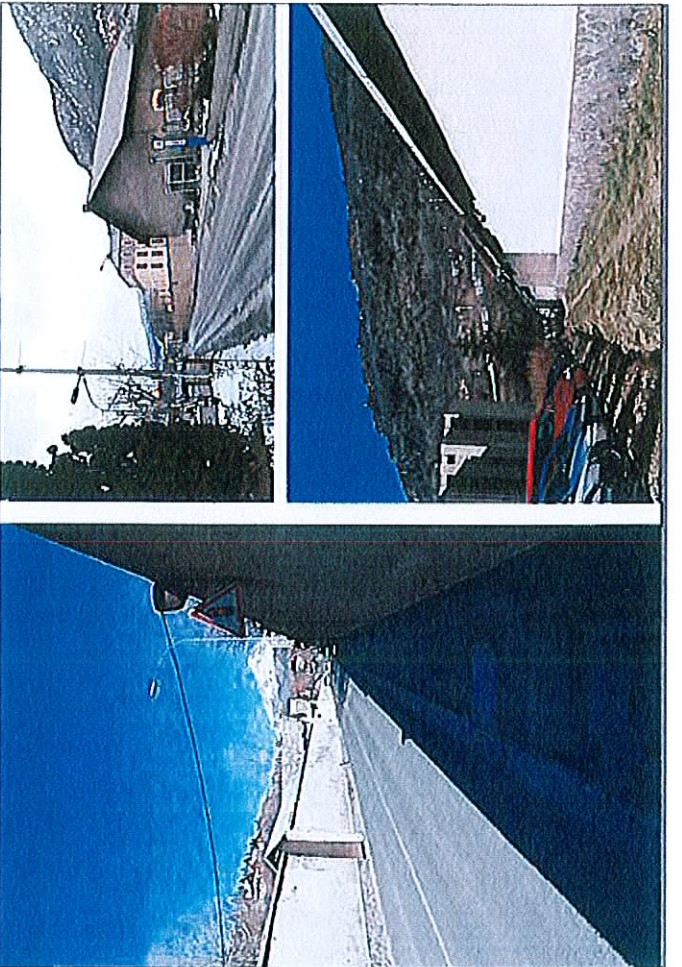




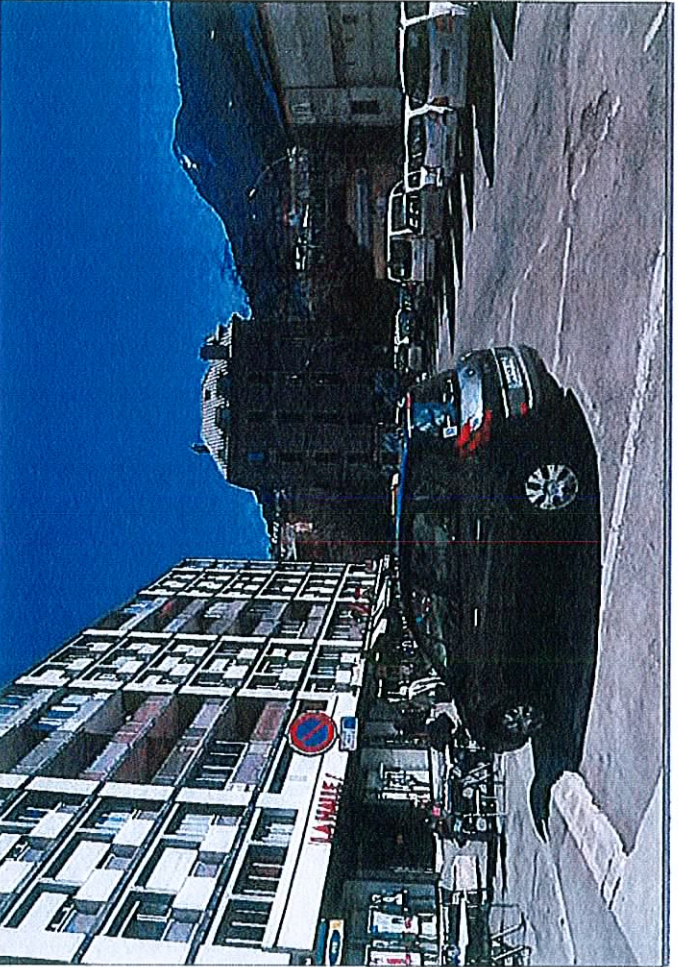
40



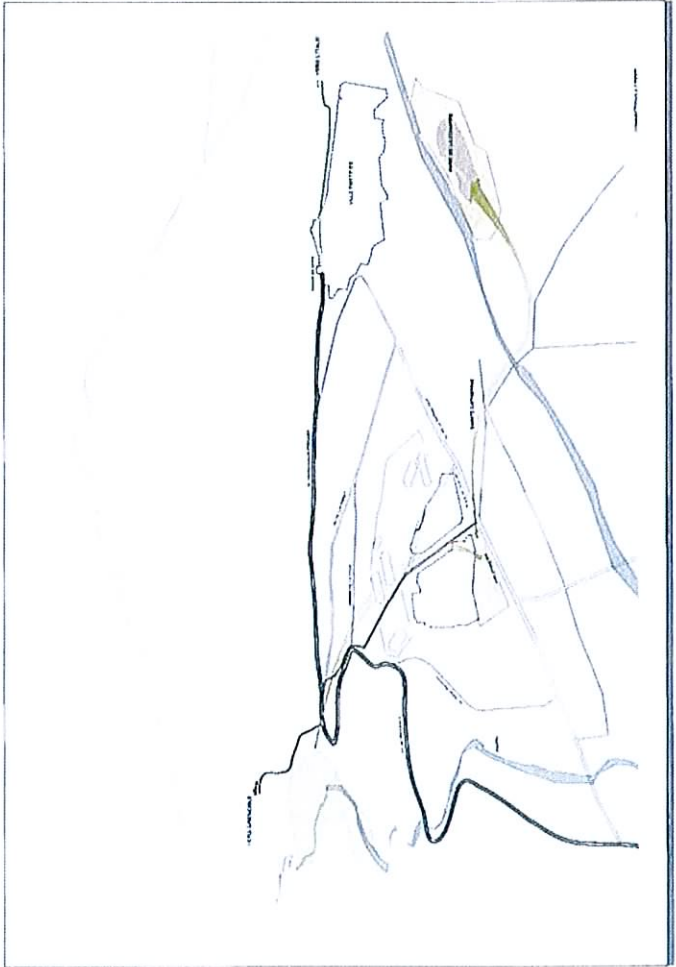
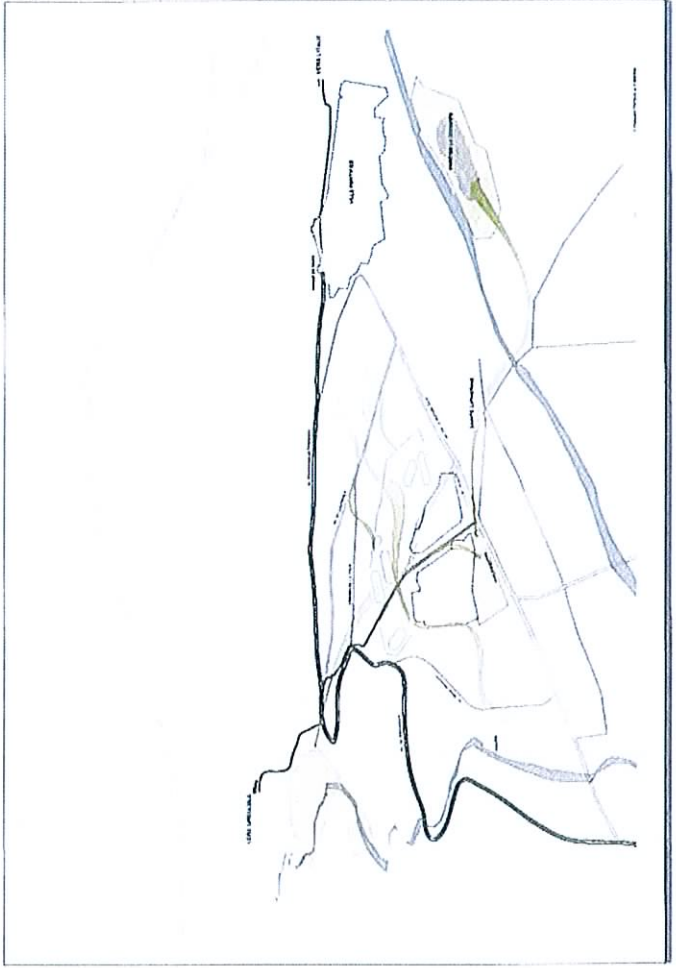
39

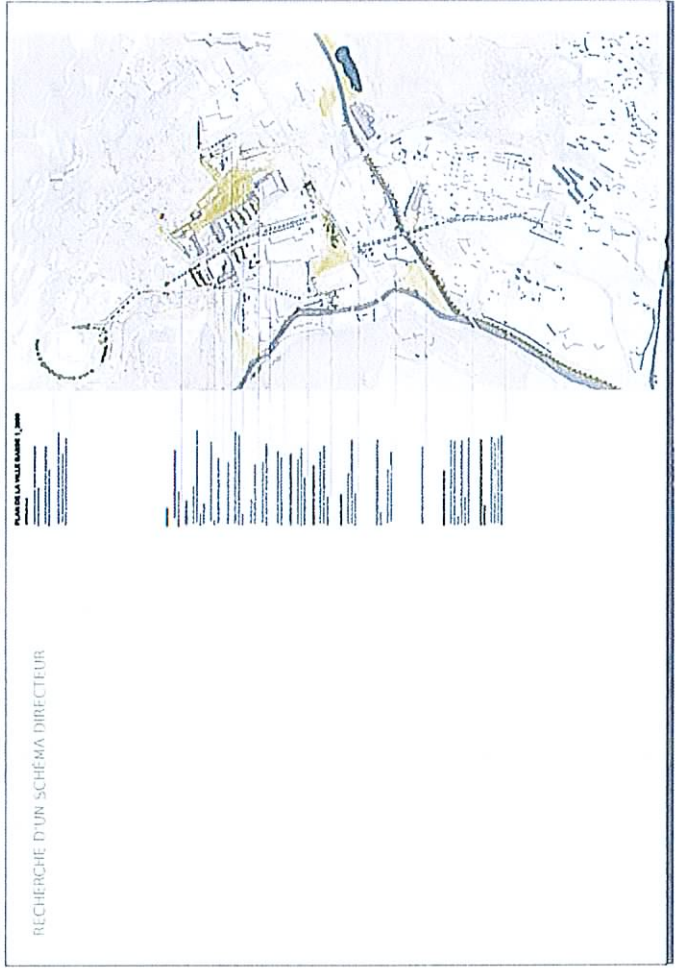
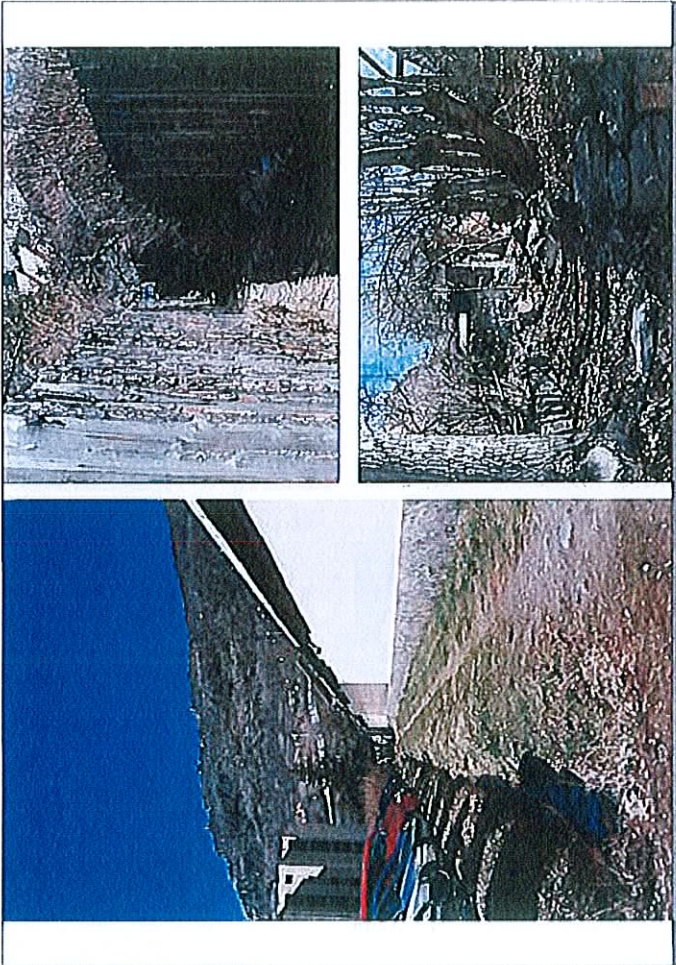
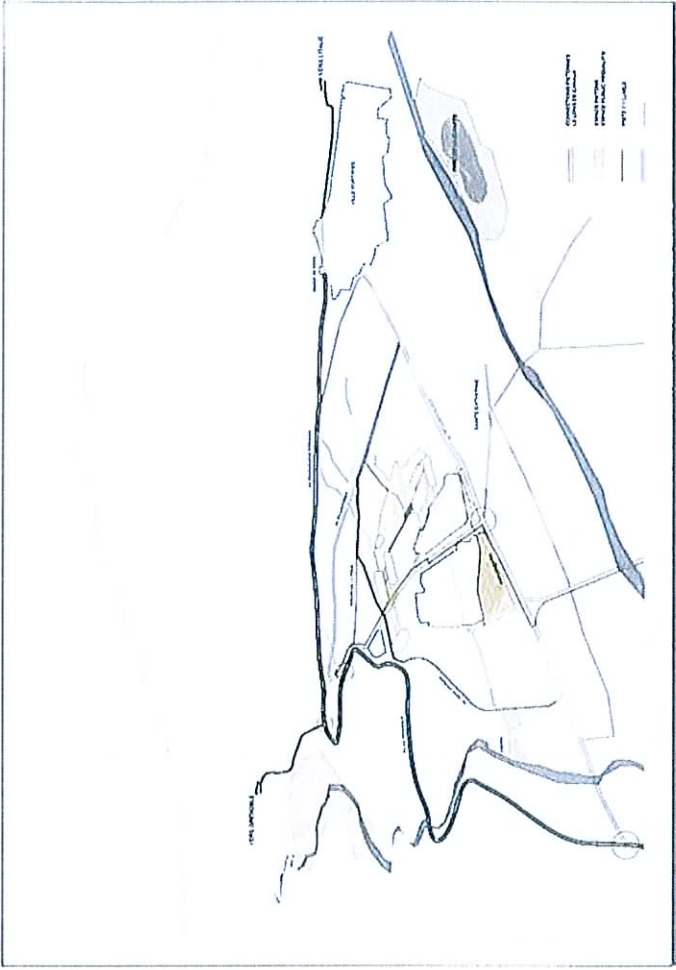


38



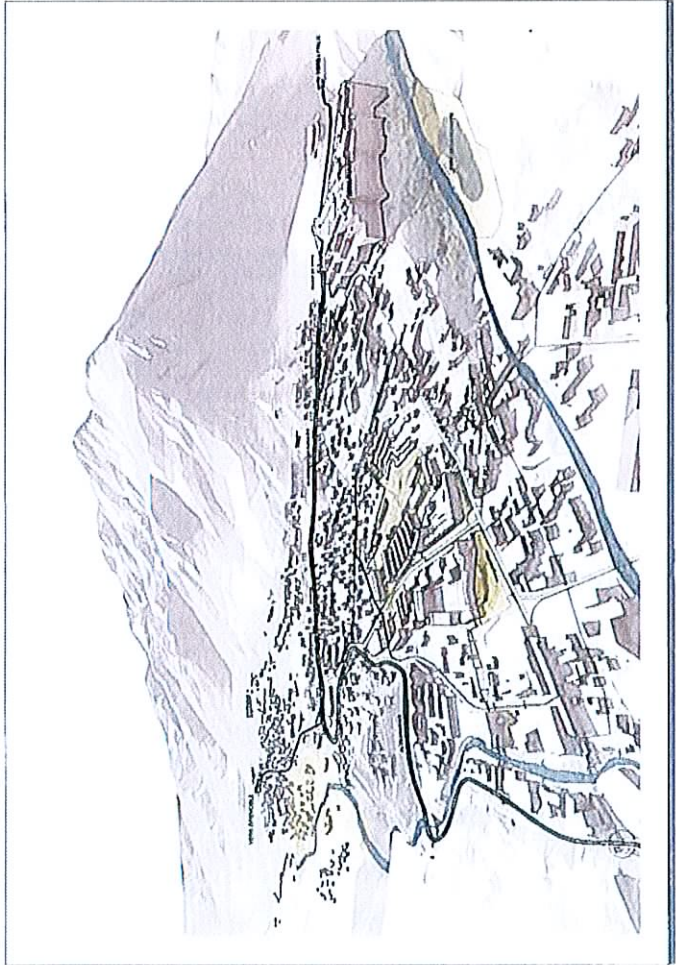
37



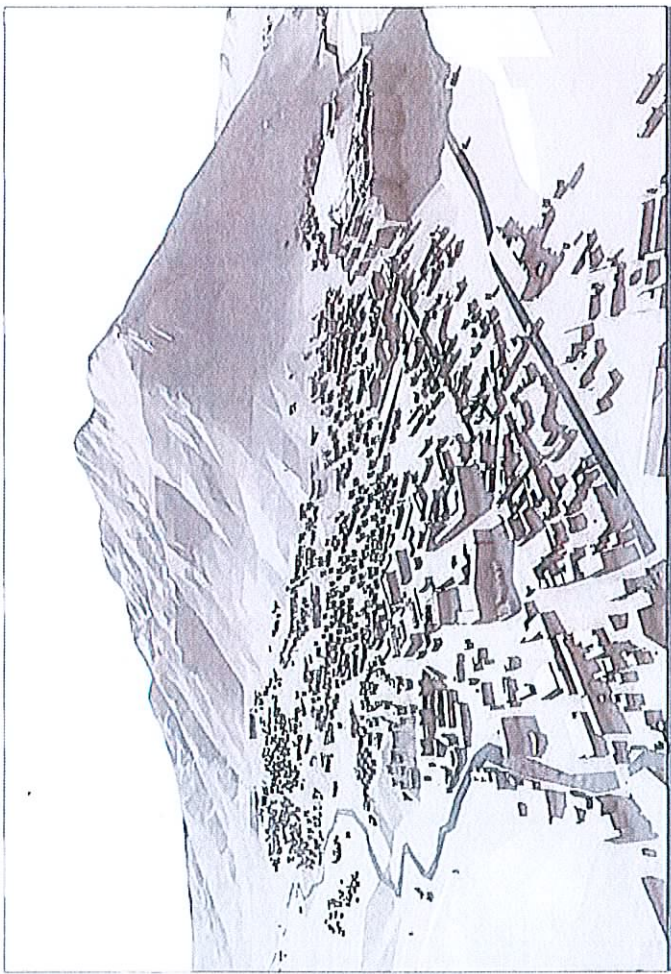
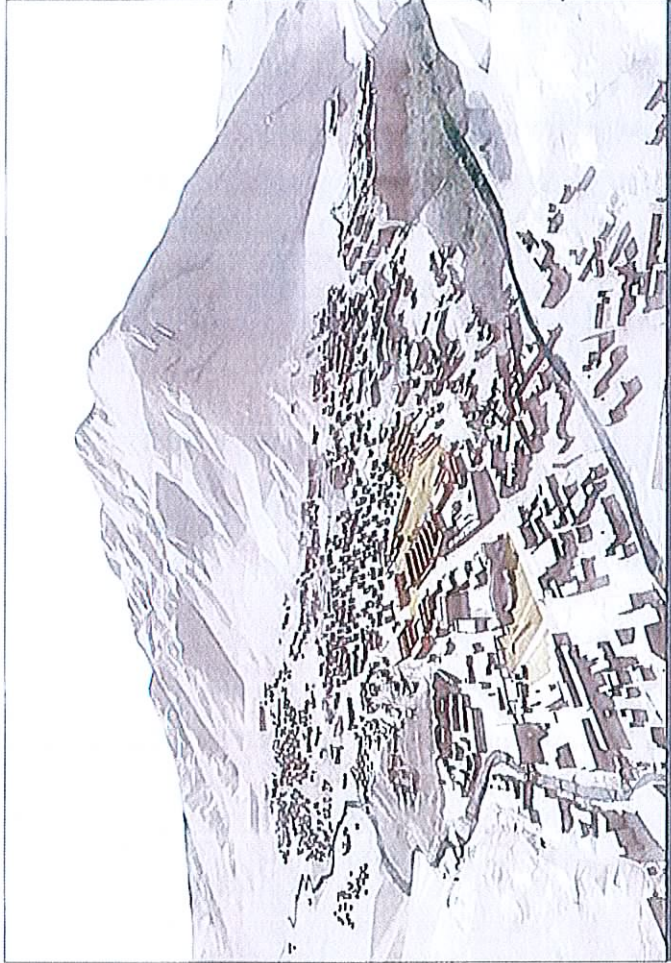


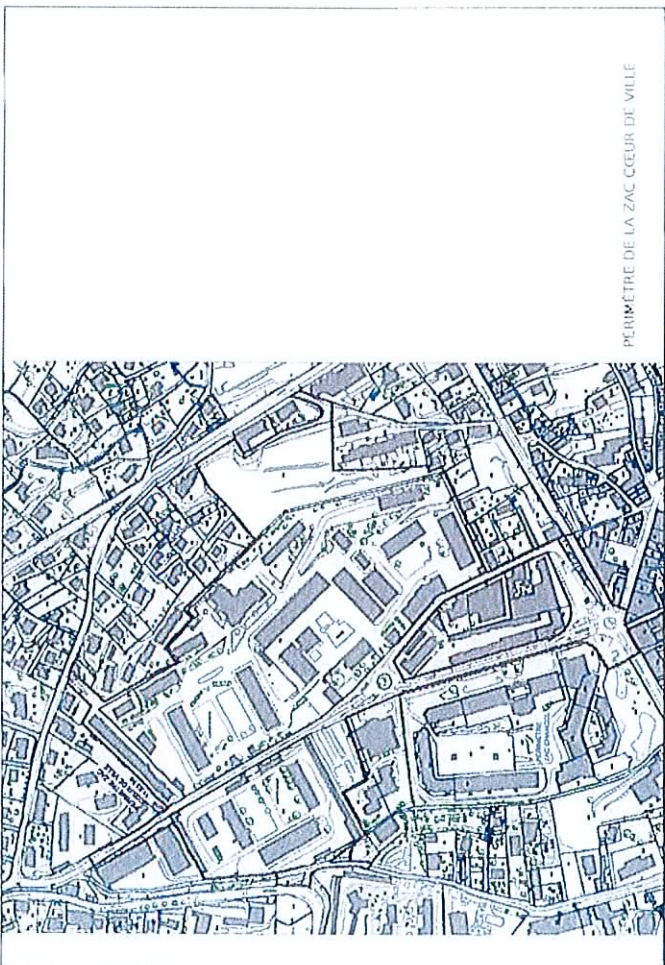
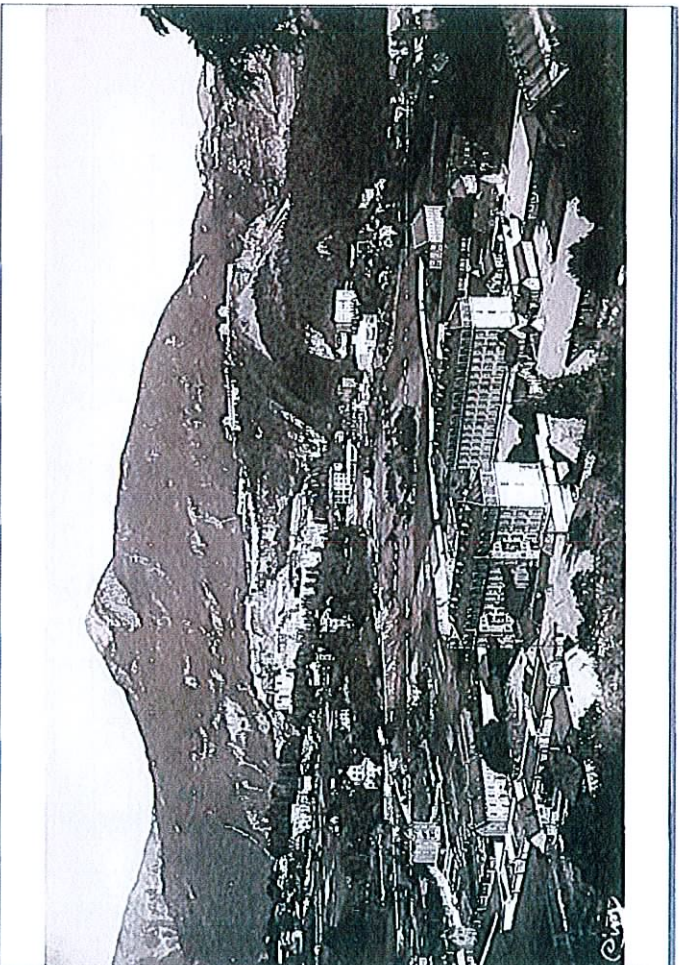
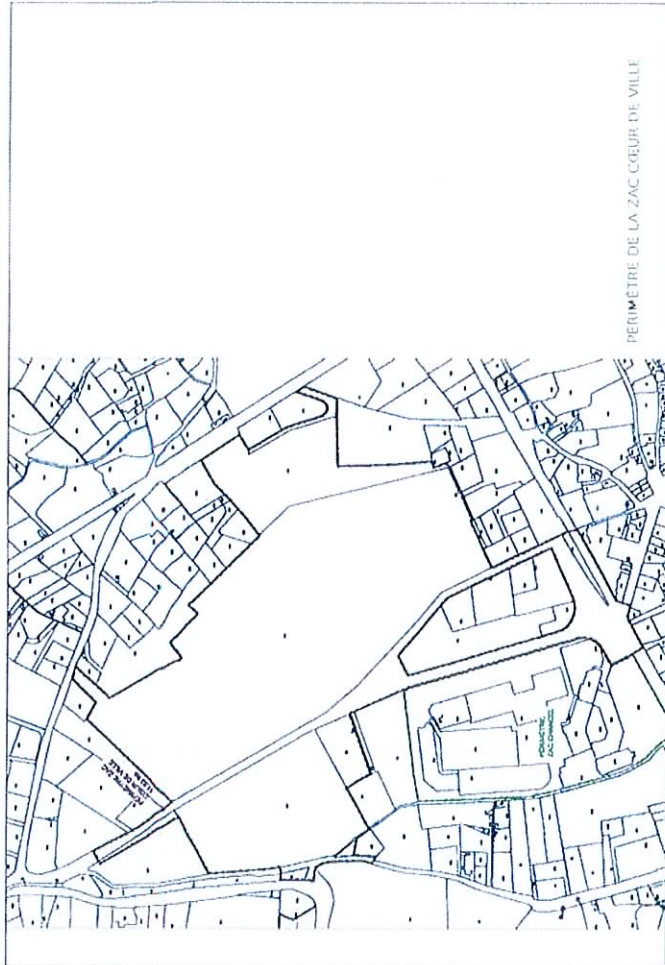
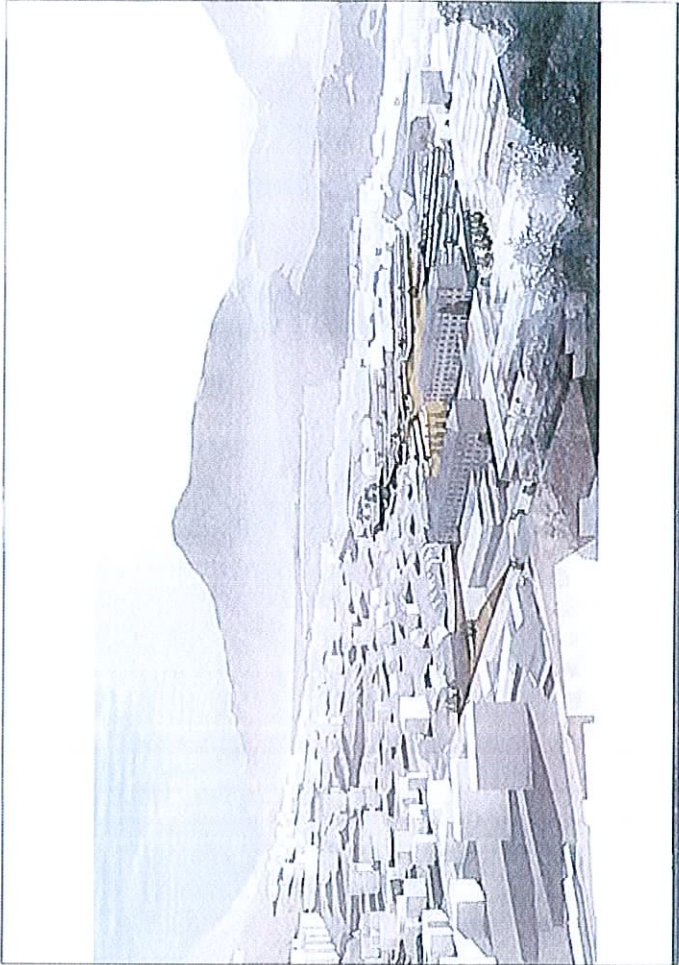
PLAN DE LA VILLE 1/5000

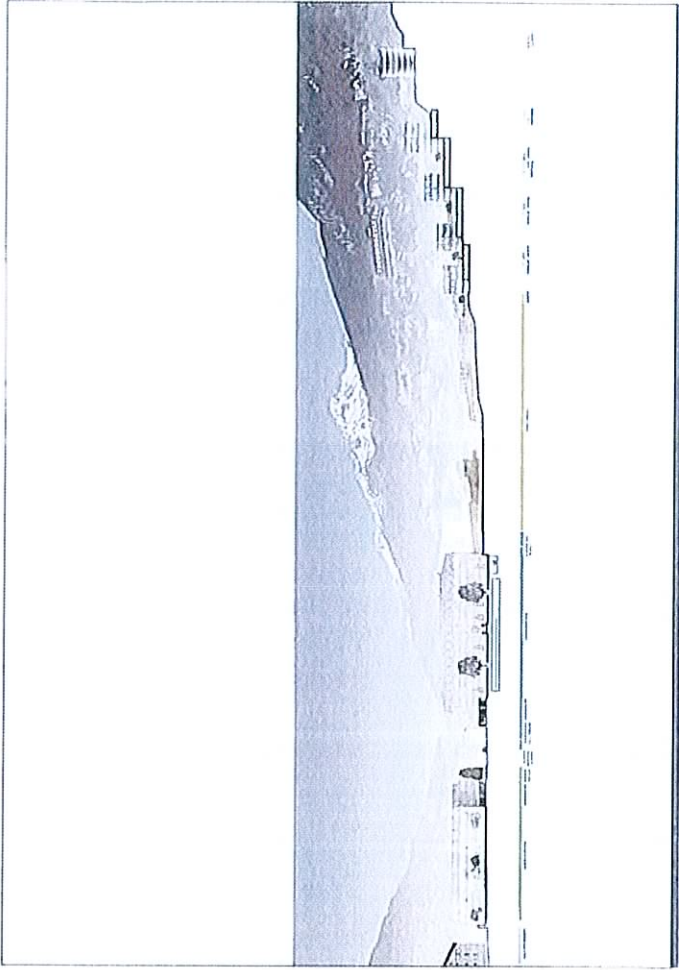
RECHERCHE D'UN SCHEMA DIRECTEUR

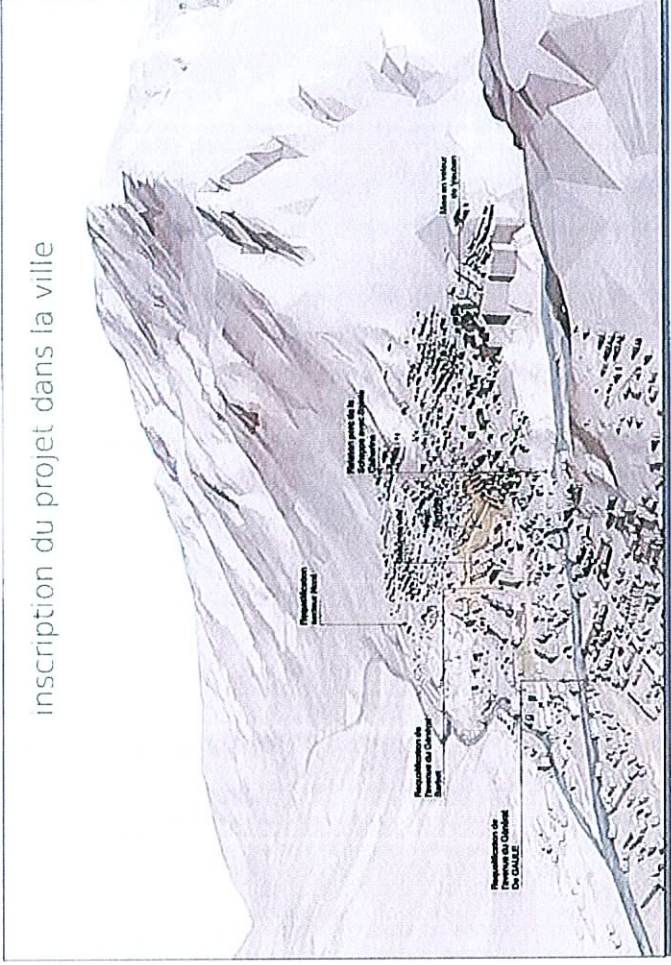
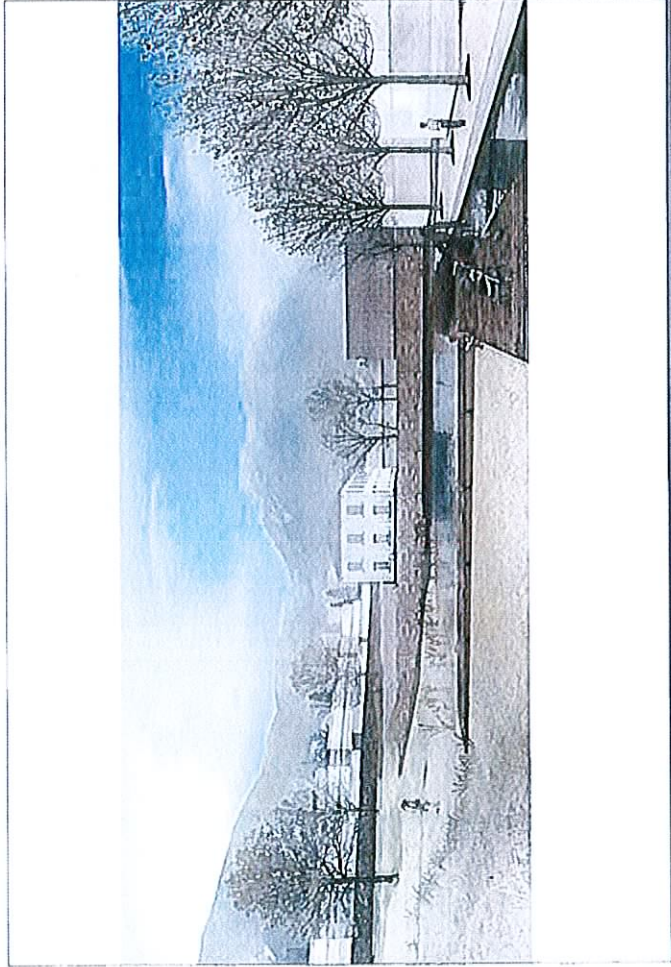
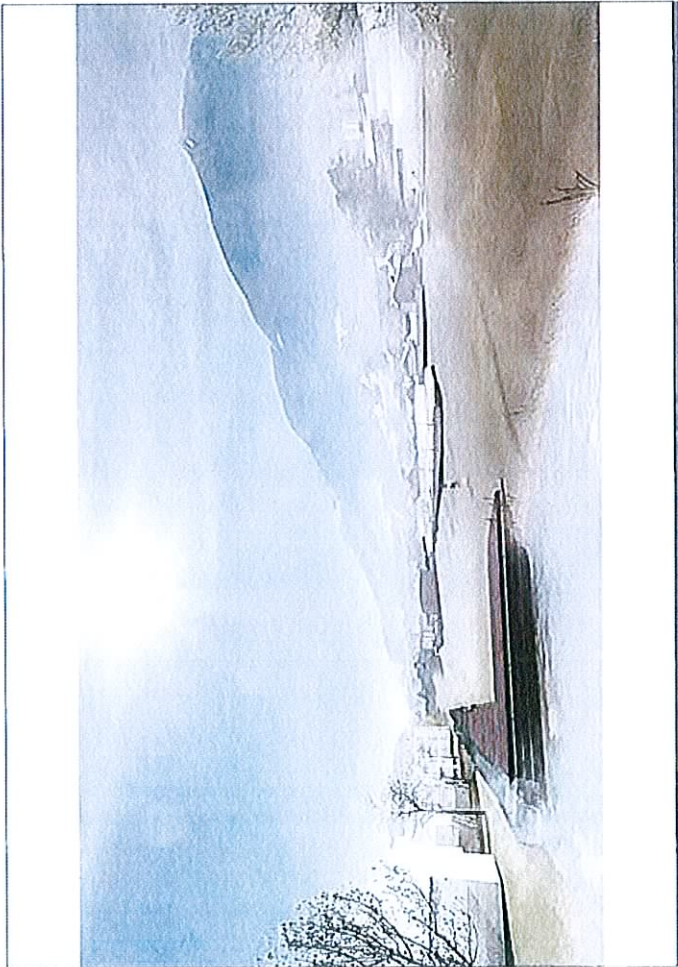


habiter la ville basse
inscription géographique





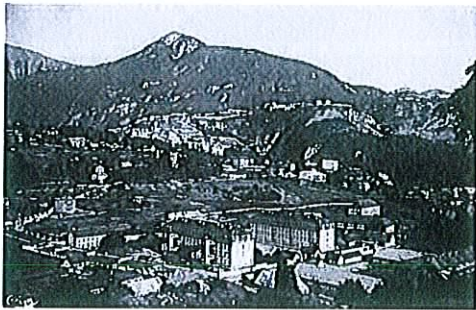




inscription du projet dans la ville

Reproduction de
 Du GALLÉ
 Reproduction de
 l'Institut de
 l'Architecture
 de l'Université
 de la Vallée
 d'Aoste
 Reproduction de
 l'Institut de
 l'Architecture
 de l'Université
 de la Vallée
 d'Aoste

l'histoire sourde du lieu



Carte postale début du XX^{ème} siècle
les casernes au pied d'un coléau
l'habitat se développe avec le temps



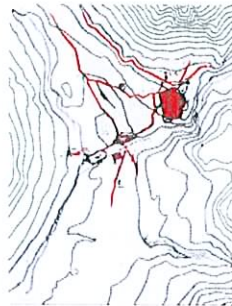
photographie aéroportée
le paysage urbain est le fruit d'un processus de
habitat continu

étude historique, repérage des étapes
de constitution de la ville

Briançon aujourd'hui, inventaire
des permanences historiques



période gallo-romaine



période médiévale



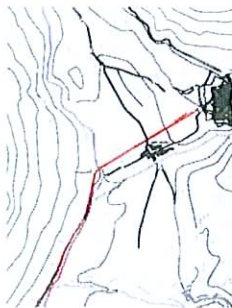
gravure XVI^{ème} siècle
une vue de la ville prise depuis les Alpes comme
le quartier Sainte-Catherine



carte postale XIX^{ème} siècle
lecture claire du coléau de Vauban et de la chaussée qui fait
lien avec la ville basse autour des Casernes de l'usine de la
Schappe de la gare



période XVII^{ème} siècle



période XVIII^{ème} siècle



la chaussée de nuit le prolongement de nuit de la piste de ski
la chaussée apparaît plus fortement une vision nocturne qui entre dans
le processus du scénario directeur pour repenser précisément les
morphologies urbaines de Briançon



la chaussée de nuit le prolongement de nuit de la piste de ski
la chaussée apparaît plus fortement une vision nocturne qui entre dans
le processus du scénario directeur pour repenser précisément les
morphologies urbaines de Briançon



première moitié du XIX^{ème} siècle



deuxième moitié XIX^{ème} siècle



le quartier Sainte-Catherine traces des
chemins médiévaux



l'aqueduc de la Schappe
l'existence d'un parc fondatrice d'un atelier de
travail de continuité d'espaces publics en système
de parcs



le parc de la Schappe offre un exemple de continuité
de vue sur les éléments de la ville haute et de la ville
basse

une continuité de parc entre Durance et Guisane



état actuel

Un urbanisme très chaotique de la ville basse fait d'un assemblage de projets individuels sans projet unitaire. La caserne constitue une « zone interdite » qui contrarie la fluidité piétonne. La lecture de cet état des lieux nous a orienté vers la recherche d'une pensée globale qui clarifie les circulations et enrichit l'espace public autour d'une requalification nord-sud. Le long de l'avenue du Général Barbot.

L'ouverture de la caserne offre une opportunité de mettre en écho ce nouveau territoire avec une pensée urbaine unitaire qui s'appuie sur la recherche d'un système de parcs sur une reconquête de la lecture de la géographie du lieu sur un inventaire à la fois physique (bâtiments) et optique (reconquête du grand paysage).



proposition

Le décloisonnement des casernes par une zone d'aménagement concertée permet une densification urbaine qui s'articule à la fois avec la ville basse et la ville haute autour d'un parc. On retrouve l'esprit du début du XX^{ème} siècle par un grand espace vert (l'ancien coteau) ouvrant des cônes de vision sur les montagnes. La structuration de la ville basse passe une clarification des circulations nord-sud, une amélioration des espaces publics le long de la Durance et de la Guisane et l'amélioration du système de parc par la création d'un grand espace vert sur le coteau plein sud.

Assis sur une analyse environnementale du lieu, le projet met en intelligence une nouvelle organisation urbaine de la ville basse à travers des aménagements durables. La recherche d'une unité végétale et paysagère à travers l'emploi d'essences locales, la gestion de l'eau et de l'énergie participent de cette démarche environnementale.

les murs et les canaux

Les murs de soutènement et les canaux perpendiculaires à la pente sont des éléments structurants du paysage montagnard et de l'histoire de Briançon.

La valorisation de ces traces historiques et paysagères permet de recouvrer l'identité de la ville par une requalification attentive du sol.

En les travaillant comme support de nouveaux sentiers pédestres, les canaux aujourd'hui effacés font ressurgir et prolongent le tracé médiéval.

La révélation de la présence historique de l'eau à Briançon met en résonance canaux, aqueducs, lacs, viviers.

L'harmonisation du traitement des murs de soutènement ré-identifie le parcelaire agricole ancien, décliné en terrasses.



des continuités vertes au cœur de la ville

Le parc de la Schappe et le parc Rosenheim sont des éléments fondateurs pour développer un système de parcs selon la pensée de Jean Claude Nicolas Forestier (urbaniste paysagiste du début XX^{ème} siècle).

Le futur parc de Bernwick engage une réflexion globale pour la ville basse en mettant en écho à la ZAC Cœur de ville et les autres aménagements publics.

Cette démarche s'accompagne d'une requalification des bords de la Guisane et de la Durance ainsi que d'une intégration et d'un prolongement des espaces paysagers sauvages au sein de la ville.

L'aménagement de parcours piétons et cyclables entre les zones plantées le long des canaux et des bras de rivières suscite une redécouverte de la nature à tous les habitants.



une colonne vertébrale liant les places et les grands équipements

La mise en place d'un axe urbain central paysager renforce l'articulation entre les divers pôles attractifs de la ville basse.

Un alignement d'arbres persistants renforce cet axe nord-sud.

De part et d'autre, un jeu d'alternance entre grands persistants et feuillus séquence la lecture de la ville par un contrôle des échappées visuelles.



principes de traitement paysager



CONCERTATION PRÉALABLE - ZAC DU CŒUR DE VILLE

recherche d'un schéma directeur

- ENTREE DE VILLE**
- Requalification (planisoir, revêtement de sol) de la grande boucle du centre commercial.
 - Repenser la signalétique afin de mieux distinguer l'accès à Briançon des autres directions (Gaso, Sallé).
 - Suppression de la bousche, désengorgement, éviter les bus croisés.
 - Choix d'une grande flèche de la RN vers les stations.
 - Traitement du croisement avec la boucle et les deux doubles voies.

proposition de requalification du carrefour Grande Boucle



- CHAUFFERIE**
- Système de chauffage urbain pour la ville basse en entrée du futur éco-quartier.
- COEUR DE VILLE**
- Accès parc place des armes.
 - Transformation des casernes (équipements socio-culturels, logements, bureaux).
 - Maison du parc.
 - Création d'un espace pour flâner et croquer le cœur de ville.
 - Place du marché, Marché couvert, Bus et arrêtant.
 - Création de logements en relation avec le parc.
 - Création d'un parc s'ouvrant dans une démarche environnementale, mise en valeur du système hydrographique et récupération des eaux pluviales.
 - Plan d'eau du parc.
 - Pôle ludo-sportif, gymnase, multiplex cinéma.
 - Requalification de l'avenue du Général Barbot: park, traitement de sol, commerces, alignement paysagers.

Création d'une voie vers le long de la Gulsane comme continuité paysagère entre le Proral et le Sene Petit.

LIAISON ZAC CHANCEL/TELECABINE DU PROFEL

- Mise en place d'une liaison directe (accrocheur et aménagement) entre le cœur de ville et les systèmes de remontée mécanique vers les pistes.

REQUALIFICATION DU PIED DE STATION

- Aménagement d'une place piétonne avec passage bus.
- Amélioration de l'offre de stationnements bus et voitures en relation avec le Proral.

PLACE DE L'EUROPE

- Requalification de la place de l'Europe.
- Réhabilitation de l'articulation entre le quartier sainte Catherine et le parc de la Schappe.

REQUALIFICATION DES BORDS DE LA DURANCE ET DE LA GULSANE

- Aménagements des bords de la Durance.
- Traitement de la place jouxtant la ZAC de la Durance.

Mise en valeur de la confluence entre Gulsane et Durance.

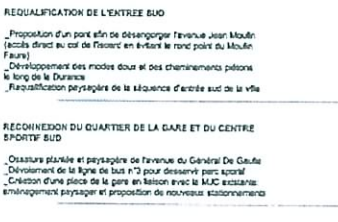
REQUALIFICATION DE L'ENTREE BLD

- Proposition d'un pont afin de désengorger l'avenue Jean Moulin (accès direct au coté de l'ancien en évitant le ronc point du Moulin Fauré).
- Développement des modes doux et des cheminements piétons le long de la Durance.
- Requalification paysagère de la séquence d'entrée sud de la ville.

RECONNEXION DU QUARTIER DE LA GARE ET DU CENTRE SPORTIF BLD

- Osature planifiée et paysagère de l'avenue du Général De Gaulle.
- Dévolement de la ligne de bus n°3 pour desservir parc sportif.
- Création d'une place de la gare en liaison avec le MUC existant.
- aménagement paysagère et proposition de nouveaux stationnements.

simplifier les trajets des véhicules proposition d'un nouveau schéma de circulation



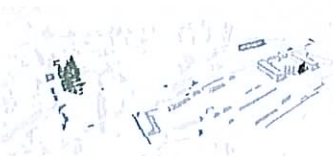
0 80m

CONCERTATION PRÉALABLE - ZAC DU CŒUR DE VILLE
ouvrir la caserne sur la ville



le parc Berwick permet de redécouvrir le coteau plein sud

un processus de mutation
de l'ancienne « zone interdite »



état des lieux



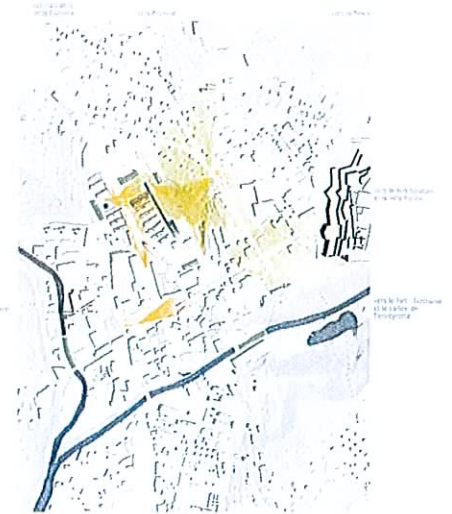
inventaire patrimonial



création d'un grand parc



proposition en cours d'étude
logements. Équipements sportifs et culturels



recadrage des cônes visuels

reconquérir le grand paysage

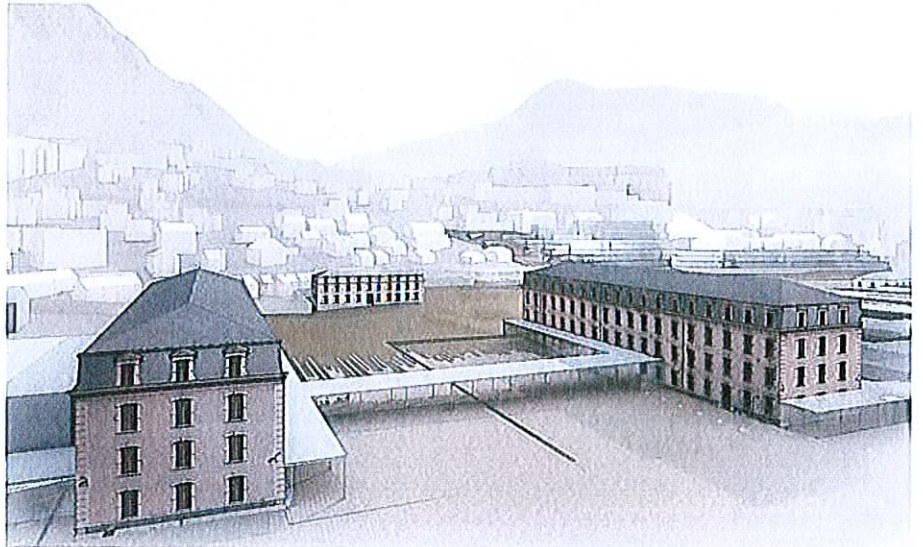
L'ouverture de l'enceinte des casernes offre une opportunité urbaine exceptionnelle. Le nouveau parc de Berwick permet de dégager des cônes de vue pour unifier la ville. À travers les quatre saisons, la perception du grand paysage change. Topographie, ville fortifiée, Forêt, les permanences urbaines et paysagères redeviennent des points de repère.



carte postale, début du XX^e siècle



proposition d'aménagement de la place d'armes



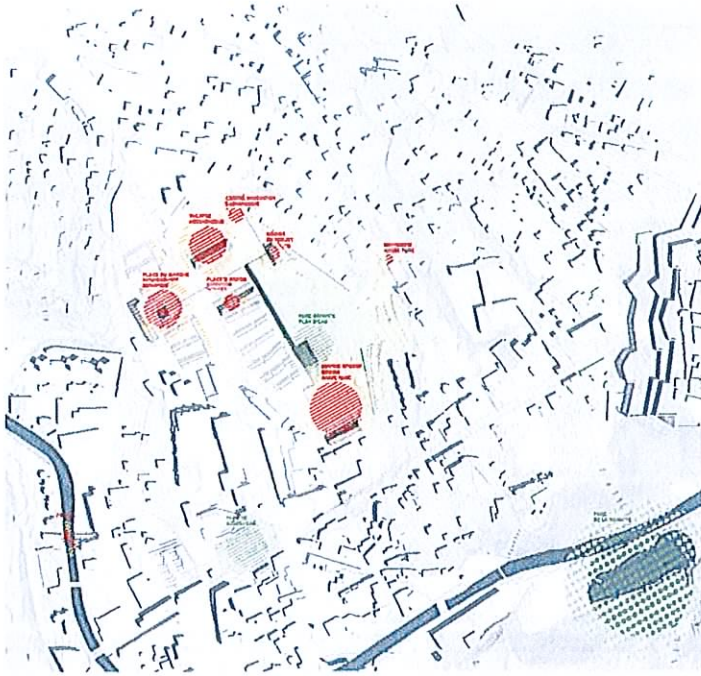
proposition d'aménagement de la place d'armes



la place d'armes à l'intérieur de l'enceinte des casernes



une nouvelle centralité autour du parc



de nouveaux lieux de convivialité



le parc Berwick en direction de la vallée de la Guisane



état des lieux



le parc et le pôle ludo sport-f



la place de la caserne Co aud reconvertie en une grande esplanade



vue depuis le belvédère



qui accueille un marché



la place de l'Europe requalifiée



l'enceinte des casernes

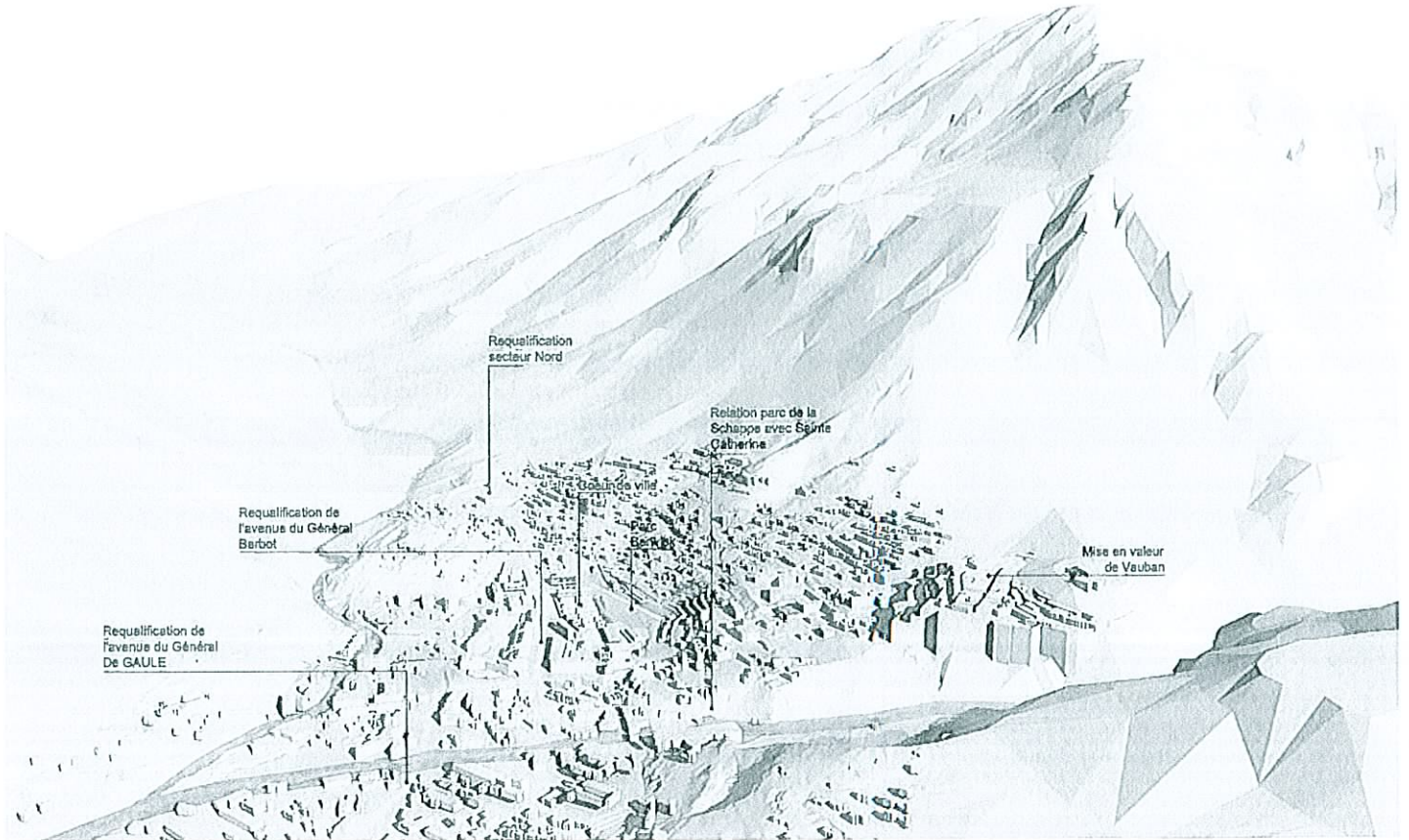


l'avenue du général Barbot aujourd'hui



l'avenue requalifiée, colonne verticale du projet

inscription du projet dans la ville



évolution du projet urbain, un processus en cours

Ces deux documents montrent, après saisie totale en 3 dimensions de la ville et un inventaire patrimonial à la fois architectural et paysager, l'inscription de la zone d'aménagement concerté qui se substitue à la « zone interdite » des casernes.

On peut repérer sous deux angles différents dans le grand paysage l'axe nord-sud, l'identité de trois parcs, les nouvelles fluidités piétonnes, la caractérisation de la chaussée, le début d'une proposition d'un dispositif créant une nouvelle grande avenue urbaine, un nouveau parc, avec des logements en alignement urbain en partie basse et en incrustation dans la topographie en partie haute. Les bâtiments conservés vont reprendre des fonctions sous forme de logements, équipements, marché, etc. L'espace public autour et dans la Zac sera totalement requalifié créant ainsi une nouvelle polarité qui rééquilibre le parc de la Schappe, tangente le quartier Sainte Catherine, requalifie la place de l'Europe, améliore très nettement la fluidité du parc Rosenheim.

Ces nouveaux espaces publics élanent une nouvelle liaison avec le Prorol dans une unité urbaine et paysagère (mobiliers urbains, traitement des sols, choix des essences). Ce nouveau cœur de ville s'inscrit dans un véritable projet urbain global avec des règles et une stratégie qui permettra d'unifier désormais tous les projets à venir (cahier des charges urbain architectural et paysager).

L'importance attachée à la question du paysage, des espaces verts renforce l'une des activités majeure passée et présente de cette ville. Ce travail est en cours. Les documents présentés sont les moments d'une recherche qui s'affinera lors des futures réunions publiques.

